



Empowered lives.  
Resilient nations.



European Commission  
United Nations Development Programme  
Joint Task Force on Electoral Assistance

# Rapport de synthèse

## Conférence

## La crédibilité et l'acceptation des processus électoraux :

## Le rôle des parties prenantes et des administrations électorales



Swedish International Development Cooperation Agency



UNDP Office in Jordan  
Regional Electoral Support project for Middle East and North Africa



## Remerciements

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission européenne (CE) souhaiteraient remercier les 51 pays qui ont envoyé des délégations à la conférence. Nous remercions tout particulièrement Sa Majesté Abdallah II ibn Al Hussein de Jordanie d'avoir patronné cette réunion ainsi que la Commission électorale indépendante de Jordanie (CEI) pour son appui précieux à l'organisation de cette importante conférence.

**Auteur principal :** Francisco Cobos-Flores

**Coauteurs :** Gianpiero Catozzi et Raquel Rico-Bernabe

**Commentaires et remarques :** Mary O'Shea, Hernan Vales, Hiroko Miyamura, Andrew Hyslop, Sonia Palmieri, Julie Ballington et Bushra Abu-Shahout, Olivier Louis

**Réviseur :** Jeff Hoover

**Conception graphique :** Adelaida Contreras

**Photos :** Mona Nimri, Manuela Matzinger, Said Tahri et Asan Amza



European Commission  
United Nations Development Programme

Joint Task Force on Electoral Assistance

# Rapport de synthèse

## Conférence

**La crédibilité et  
l'acceptation des processus  
électoraux :**

Le rôle des parties prenantes  
et des administrations  
électorales

**Clause de non-responsabilité**

Le contenu du présent rapport reflète les discussions qui ont eu lieu au cours de la conférence, et ne saurait être considéré comme constituant une affirmation ou représentant la position officielle des institutions organisatrices (le PNUD et la Commission européenne), leurs États membres et toute autre institution représentée.

Cette publication est le rapport de synthèse des discussions tenues lors de la conférence intitulée *‘La crédibilité et l’acceptation des processus électoraux : Le rôle des parties prenantes et des administrations électorales’*.

La conférence a été organisée sous le patronage de **sa Majesté le Roi Abdullah II ibn Al Hussein de Jordanie**.

Cette conférence s’est tenue du 7 au 11 Avril 2014, à la Mer Morte au Royaume hachémite de Jordanie



|        |   |
|--------|---|
| ACEEEO | Association des agents électoraux européens   |
| BIDDH  | Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme  |
| BiH    | Bosnie-Herzégovine  |
| CE     | Commission européenne   |
| CEC    | Commission électorale centrale  |
| CEDEAO | Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest  |
| CEI    | Communauté d'États indépendants   |
| CEI    | Commission électorale indépendante  |
| CENI   | Commission électorale nationale indépendante  |
| CdE    | Conseil de l'Europe   |
| CdC    | Code de conduite  |
| DUDH   | Déclaration universelle des droits de l'homme   |
| EAF    | Electoral Awareness Fund (Fonds de sensibilisation électorale)  |
| ECN    | Election Commission of Nepal (Commission électorale du Népal)   |
| ECOSOC | Conseil économique et social  |
| ECP    | Electoral Commission of Pakistan (Commission électorale du Pakistan)  |
| EMB    | Organisme d'administration des élections  |
| ICCPR  | Pacte international relatif aux droits civils et politiques   |
| IFES   | International Foundation for Electoral Systems (Fondation internationale pour les systèmes électoraux)            |
| JTF    | Joint EC-UNDP Task Force on Electoral Assistance (Groupe de travail conjoint CE-PNUD sur l'assistance électorale) |
| MP     | Membre du Parlement   |
| NU     | Nations Unies   |
| PNUD   | Programme des Nations Unies pour le développement   |
| ONG    | Organisation non gouvernementale  |
| OSC    | Organisation de la société civile   |
| RDE    | Règlement des différends électoraux   |
| RP     | Représentation proportionnelle  |
| SADC   | Communauté de développement de l'Afrique australe   |
| SGR    | Système de gestion des résultats  |
| SIDA   | Agence suédoise de coopération internationale au développement  |
| SMUT   | Scrutin majoritaire à un tour   |
| UE     | Union européenne  |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture   |





# Page

|    |   |
|----|---|
| 4  | <b>Acronymes et abreviations</b>  |
| 10 | <b>Themes et objectifs de la conference</b>   |
| 14 | <b>Ceremonie d'ouverture</b>  |
| 16 | <b>Definition des concepts</b>  |
| 17 | Définition du cadre conceptuel : que désigne-t-on par le terme de processus électoraux ?  |
| 18 | Impact des EMB et des autres parties prenantes aux processus électoraux sur la crédibilité et l'acceptation des processus électoraux  |
| 22 | Principes clés favorisant la crédibilité des processus électoraux et l'acceptation des résultats  |
| 23 | Points saillants des discussions  |
| 24 | <b>Impact des autres institutions etatiques sur la credibilite des processus electoraux</b>   |
| 25 | Implication du gouvernement, et impact de celle-ci sur la crédibilité du processus  |
| 26 | Justice électorale et impact des mécanismes de règlement des différends électoraux sur l'acceptation générale des élections   |
| 29 | Sécurité électorale et impact de celle-ci sur les processus électoraux  |
| 31 | Points saillants des discussions  |
| 32 | <b>Partis politiques et candidats</b>   |
| 33 | Rôle et impact des partis politiques et des candidats pour assurer des élections crédibles et acceptées   |
| 35 | Quels mécanismes les administrations électorales peuvent-elles mettre en place pour renforcer la collaboration avec les partis politiques et les candidats ?  |
| 36 | Quels sont les rôles et responsabilités des autorités électorales et des candidats dans un contexte potentiellement conflictuel ?   |
| 36 | Quels mécanismes les administrations électorales et les partis politiques peuvent-ils mettre en place pour lutter contre la fraude électorale ?   |
| 38 | L'argent en politique : les administrations électorales doivent-elles contrôler le financement des partis et des campagnes électorales ?  |
| 39 | Un code de conduite est-il suffisant pour assurer que les partis politiques et leurs candidats respectent les règles de la compétition électorale ? Quel devrait être le rôle d'une administration électorale ? |
| 40 | Points saillants des discussions  |

# Page

|    |  |
|----|--|
| 42 | <b>Experiences de pays</b>   |
| 43 | Bosnie-Herzégovine: manière dont la commission électorale centrale traite de la question des partis politiques et de l'appartenance ethnique |
| 44 | Amériques : le défi de l'acceptation des résultats électoraux  |
| 45 | Libéria: rôle et impact des partis politiques et des candidats pour assurer des élections crédibles et suscitant l'acceptation               |
| 46 | Pakistan: enseignements tirés des expériences récentes   |
| 47 | Madagascar: rôle des partis politiques et des candidats dans la crédibilité des processus électoraux   |
| 49 | Points saillants des discussions   |
| 50 | <b>Medias, société civile et observateurs électoraux</b>   |
| 51 | Rôle des médias dans la confiance générale et l'acceptation des processus électoraux   |
| 53 | Les réseaux sociaux ont-ils changé le rôle des médias dans les processus électoraux ?  |
| 53 | Mesures pouvant être prises par les EMB pour favoriser l'impact des médias sur la crédibilité des processus                                  |
| 54 | Travail en commun entre la société civile et l'administration électorale pour l'éducation des électeurs : les expériences du Montenegro      |
| 56 | Observation nationale des élections : impact et responsabilité par rapport au processus électoral  |
| 58 | Société civile : un garde-fou ou un partenaire d'exécution ? Y a-t-il conflit d'intérêt ?  |
| 59 | Enseignements tirés des observations internationales : impact sur la crédibilité des processus électoraux                                    |
| 60 | Points saillants des discussions   |
| 62 | <b>Experiences de pays</b>   |
| 63 | Rôle des médias en république du Guyana  |
| 64 | Tunisie: la démocratie en transition : rôle de la société civile dans le processus électoral   |
| 65 | Palestine: orienter l'EMB afin qu'il favorise les liens avec la société civile   |
| 66 | Népal: initiatives déployées en vue d'inclure la société civile, les médias et les observateurs dans le processus électoral                  |
| 68 | Kenya: élections de 2013 - rôle des médias en général et programme de discussions factuelles Sema Kenya («le Kenya prend la parole»)         |
| 69 | Jordanie: initiatives déployées pour intégrer la société civile, les médias et les observateurs dans le processus électoral                  |
| 70 | Points saillants des discussions   |

# Page

|    |  |
|----|--|
| 70 | <b>Les parties prenantes au travail : partager les enseignements tirés</b>   |
| 73 | Accepter les résultats électoraux : projet conjoint de suivi des résultats électoraux par les partis du Ghana en 2012 (Ghana joint party election results monitoring project, ou J-PERM) |
| 74 | Coopération entre les parties prenantes aux processus électoraux : l'expérience du mali pendant des élections suivant un conflit   |
| 75 | Intégrer l'égalité des sexes dans les processus électoraux : les parties prenantes au travail  |
| 78 | Points saillants des discussions   |
| 80 | <b>Une perspective regionale : defis et opportunités de la coopération régionale entre et parmi les EMB en vue de renforcer la crédibilité</b>   |
| 82 | Région arabe   |
| 83 | Europe   |
| 83 | Afrique  |
| 85 | Points saillants des discussions   |
| 86 | <b>Améliorer le travail entre les emb et les parties prenantes : résumé des sessions de travail et recommandations</b>   |
| 87 | Groupe 1: EMB et partis politiques/candidats   |
| 89 | Groupe 2: EMB et OSC   |
| 90 | Groupe 3: EMB et médias  |
| 91 | Groupe 4: EMB et autres organisations étatiques  |
| 92 | Remarques de clôture   |
| 94 | <b>Annexe:</b> ordre du jour de la conférence  |



# THÈME ET OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

*Sous le haut patronage de Sa Majesté Abdallah II ibn Al Hussein de Jordanie, la Commission européenne (CE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission électorale indépendante (CEI) du Royaume Hachémite de Jordanie ont conjointement organisé une conférence intitulée « La crédibilité et l'acceptation des processus électoraux : Le rôle des parties prenantes et des administrations électorales » (« Reinforcing the credibility and acceptance of electoral processes: The role of electoral stakeholders and electoral administrations »).*

*La conférence a eu lieu du 7 au 11 avril 2014 à la Mer Morte, dans le Royaume hachémite de Jordanie. Elle a été organisée par l'intermédiaire du Joint EC-UNDP Task Force on Electoral Assistance (JTF – « Groupe de travail conjoint CE-PNUD sur l'assistance électorale ») et en coopération avec le Projet d'appui électoral régional du PNUD pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (UNDP Regional Electoral Support Project for Middle East and North Africa), qui est financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA).*

Les discussions tenues lors de cette conférence se sont fondées sur la notion commune que la crédibilité et l'acceptation d'un processus électoral ne dépendent pas seulement de la parfaite gestion technique d'une élection. Pour qu'une consultation électorale soit crédible et acceptée, il convient de reconnaître l'importance cruciale des aspects politiques d'un processus électoral, y compris les rôles joués par les autres parties prenantes au processus électoral.

La conférence a visé à élargir la discussion autour des processus électoraux, au-delà des seuls aspects techniques, permettant de mettre un accent plus approfondi sur l'implication et l'approche de l'ensemble des parties prenantes, y compris des partis politiques et de leurs candidats, des médias, des observateurs nationaux et internationaux, de la société civile, de la justice électorale, d'autres institutions étatiques et de la communauté internationale.

La manifestation a été structurée de manière à favoriser le partage des expériences de pays entre les participants, grâce notamment à toute une série de présentations, d'études de cas et de sessions interactives. L'ordre du jour de la conférence est joint en annexe du présent rapport de synthèse.

Contrairement aux précédents ateliers électoraux conjoints CE-PNUD, et en raison des objectifs spécifiques fixés, des efforts particuliers ont été déployés afin d'inviter une large palette de parties prenantes. Cela a été réalisé en vue de permettre une interaction et une relation directe avec les représentants des organes d'administration des élections (EMB, pour electoral management bodies) présents et d'encourager un dialogue franc et ouvert, permettant à chacune des parties de mieux comprendre les positions et les priorités de leurs interlocuteurs. Aux côtés des EMB, la conférence a bénéficié de la présence de participants issus de partis politiques, d'organisations de la société civile (OSC), de médias, d'agences gouvernementales, du monde judiciaire, de délégations de l'Union européenne (UE) et de bureaux du PNUD.



Si la conférence a ciblé les EMB et les parties prenantes aux processus électoraux des quatre coins du monde, elle s'est principalement focalisée sur les jeunes démocraties fragiles – en particulier de la région arabe. 250 participants venus de 70 pays différents, dont 51 délégations, ont assisté à la conférence.

## Présentation générale de la structure de la conférence

La conférence a été structurée de manière à commencer par des présentations sur des concepts généraux, en vue d'établir le cadre des discussions des jours suivants. Des créneaux ont été alloués pour discuter des différentes parties prenantes impliquées dans le processus électoral et de leurs relations avec les administrations électorales.

Les présentations d'experts se sont focalisées sur deux domaines essentiels : (1) l'identification des rôles joués par les différentes parties prenantes aux processus électoraux et leur impact sur la crédibilité et l'acceptation des processus électoraux, et (2) l'évaluation des mesures pouvant être prises par les administrations électorales en vue de promouvoir l'implication constructive des parties prenantes dans ce processus. Un total de 13 expériences de pays ont été présentées, chacune se focalisant sur l'application au plan national des questions discutées au cours des présentations.

Les discussions de la conférence ont permis de faire émerger une série de recommandations à l'intention des administrateurs électoraux et des parties prenantes aux processus électoraux concernant la manière de renforcer la crédibilité des processus électoraux grâce à leur interaction mutuelle. Ces recommandations ont pu être élaborées grâce à la fourniture d'informations comparatives, de données, d'expériences et d'exemples de renforcement de la crédibilité des processus électoraux aux EMB et aux principales parties prenantes aux processus électoraux.

La conférence a également donné l'occasion aux participants d'évaluer la situation actuelle sur le plan de la coopération intra-régionale sur cette question dans diverses parties du monde. Cela s'est révélé utile pour renforcer la sensibilisation sur les différentes approches, opportunités et défis liés à l'engagement avec les parties prenantes.

### **A propos du présent rapport de synthèse**

Ce rapport présente un résumé des présentations faites et des discussions tenues entre les participants à la conférence. L'objectif du présent rapport est de résumer les discussions à l'intention des administrations et des praticiens électoraux qui n'ont pas été en mesure de participer à cette manifestation. Les informations données dans ce document sont présentées aussi fidèlement que possible par ordre chronologique, conformément aux discussions et à l'ordre du jour (joint en annexe en fin de publication). Les rédacteurs ont toutefois choisi, dans certains cas, de modifier l'ordre de certaines des présentations et discussions par souci de clarté.

Un cours de formation en ligne connexe sur le même sujet suivra la publication de ce rapport de synthèse et pourra être consulté gratuitement sur le portail d'apprentissage en ligne dédié du JTF

[www.elearning.ec-undp-electoralassistance.org](http://www.elearning.ec-undp-electoralassistance.org)



# CÉRÉMONIE D'OUVERTURE





**H. E. Riyad Al Shaka**  
Acting Chairman of the Independent  
Election Commission of Jordan

*Dans les remarques d'ouverture et les discours liminaires, il a été souligné que la Jordanie était le premier pays arabe à accueillir un tel événement, et que ce dernier offrait l'opportunité de mettre en évidence certaines des réalisations de ce pays dans le domaine de la réforme politique en général, et de la réforme électorale en particulier. La création en 2012 de la Commission électorale indépendante (CEI), qui a été chargée d'organiser les élections parlementaires de janvier 2013 (qui, auparavant, étaient de la responsabilité du ministère de l'Intérieur) a constitué un développement significatif. Pour ces élections, la CEI et les autres parties prenantes au processus électoral ont eu pour objectif commun de collaborer en vue d'accroître la participation aux élections.*



**H. E. Joana Wronecka**  
EU Ambassador to Jordan

*Les intervenants ont noté l'étroite coopération entre la Jordanie, l'UE et le PNUD, ces deux derniers ayant de longue date soutenu les réformes politiques dans le pays. Ces deux partenaires extérieurs n'interviennent pour apporter un appui sur le plan électoral que lorsque cela est demandé par une autorité nationale pertinente, ce qui montre l'engagement de la Jordanie à améliorer volontairement ses processus et ses procédures. Le fait que l'Union européenne ait dépêché une Mission d'observation électorale indépendante (MOEI) est une preuve supplémentaire de son soutien aux efforts de démocratisation de la Jordanie. L'UE a en outre financé les travaux entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) auprès des médias et des OSC (concernant les activités d'éducation des électeurs) ainsi qu'avec les partis politiques (en matière de renforcement des capacités). Il a été noté que cette conférence entrainait également dans le cadre de l'appui accordé par l'UE et le PNUD aux initiatives de démocratisation progressives déployées en Jordanie.*



**H. E. Sima Bahous**  
UN Assistant Secretary General/UNDP  
Assistant Administrator and Regional Director  
Regional Bureau for Arab States

*Des élections crédibles sont un élément essentiel de la bonne gouvernance. Celles-ci doivent aboutir à la mise en place d'un parlement et d'un gouvernement responsables et favoriser l'engagement des citoyens dans la sphère publique. Si la participation active des médias, des partis politiques et des autres parties prenantes est cruciale pour tout processus électoral, il a été souligné qu'un cadre juridique et un environnement politique favorables sont également nécessaires à cet égard.*



# DÉFINITION DES CONCEPTS

## Définition du cadre conceptuel : que désigne-t-on par le terme de processus électoraux ?

Il existe un lien étroit entre la crédibilité d'un processus électoral et la stabilité et durabilité politiques. La durabilité politique est réalisée lorsque les résultats électoraux sont acceptés par les parties prenantes pertinentes. Les administrations électorales ont donc parmi leurs difficiles missions celle d'assurer une telle acceptation, laquelle est susceptible de conduire à la durabilité politique. La bonne gestion technique/ administrative ou financière des élections est loin de suffire pour obtenir et maintenir cette acceptation.

La crédibilité des élections dépend de la possibilité pour les citoyens de comprendre et de suivre les opérations et décisions techniques. La transparence est un aspect clé de tout processus électoral. A bien des titres, ces critères sont antithétiques avec le leadership politique. Le leadership politique est le plus souvent davantage basé sur le charisme des dirigeants que sur des questions spécifiques pouvant être évaluées par les citoyens. Les opérations électorales doivent être bien gérées en vue d'assurer une crédibilité à long terme basée sur des données factuelles ; le leadership politique, de son côté, est généralement éphémère et fondé sur des idéaux ou des espoirs, et non sur des faits.

L'organisation des élections est un service public de nature récurrente. Comme avec tout autre service public, elles doivent, pour être considérées comme légitimes, apporter des avantages tangibles aux citoyens. Il y a plus de chances que la valeur des élections et l'administration électorale soient mises en question ou en doute si les avantages ne sont pas tangibles et si une rupture se produit entre l'administration électorale et les citoyens qu'elle doit servir.

Pour continuer dans le même ordre d'idées à propos de la crédibilité par rapport au leadership, un autre élément important est lié à la croyance. Le leadership dépend de la relation entre les dirigeants politiques et les citoyens, et en particulier de la foi que les citoyens ont en leurs dirigeants – quelque chose qui ne peut être vu. De son côté, la crédibilité repose sur des faits vérifiables, ce qui est donc le contraire de la croyance.

Il convient également d'aborder la question de la confiance. La confiance s'installe au fil du temps, lorsque les mêmes opérations électorales sont répétées maintes fois, et que les résultats apparaissent convaincants aux yeux de la population. La confiance dans les opérations électorales se construit donc dans le temps, et est véritablement instaurée lorsqu'il ne fait plus aucun doute que l'administration électorale a convenablement géré les élections. Lorsque cela est le cas, les citoyens supposent que les diverses phases du processus électoral ont été correctement mises en œuvre et que les résultats publiés reflètent effectivement la volonté de la population. Cette confiance donne aux représentants élus les moyens de gouverner, et leur permet d'imposer une image de représentants légitimes du peuple. La transparence est une condition clé pour que les EMB, et par conséquent le processus électoral dans son ensemble, soient jugés dignes de confiance.

L'inclusivité est un autre concept inséparable de la crédibilité. Pour que les élections soient crédibles, tous les électeurs pouvant y participer doivent pouvoir disposer du droit et de l'opportunité de voter, sans exclusion ni discrimination, et tout citoyen remplissant les conditions nécessaires doit avoir le droit de postuler à un mandat électoral et d'être élu. Une fois ces critères essentiels assurés, la crédibilité s'en trouve renforcée.

Tout citoyen en ayant le droit doit être en mesure de participer au processus électoral, en tant qu'électeur et candidat. Tout citoyen peut également participer à l'élection en influençant le débat public et le dialogue avec les candidats, ou par sa capacité à s'organiser. Cette participation est favorisée par la liberté d'expression, de rassemblement et d'association. La crédibilité des élections est entamée lorsque certains citoyens sont exclus. Les élections sont, en fait, une lutte pour le pouvoir politique. Les tensions sont donc normales ; elles ne devraient pas être considérées comme négatives, mais plutôt comme naturelles. Les administrations électorales et les parties prenantes doivent être conscientes de cette situation, et ont pour rôle d'essayer de mettre en place les règles du jeu qui permettront au pouvoir politique d'être attribué conformément à la volonté du peuple, en évitant les malversations et en assurant ce faisant la crédibilité des élections et la durabilité politique.

### Impact des EMB et des autres parties prenantes aux processus électoraux sur la crédibilité et l'acceptation des processus électoraux

Les administrateurs électoraux ne peuvent garantir des élections crédibles tout seuls. Les élections ne sont pas un pur exercice technique, mais plutôt un événement sociopolitique. D'autres parties prenantes ont également la responsabilité, aux côtés des administrateurs électoraux, d'assurer la crédibilité des élections. Chacune des parties prenantes a en effet sa pierre à apporter à la crédibilité des élections, et tout le monde doit donc travailler de concert pour l'assurer.

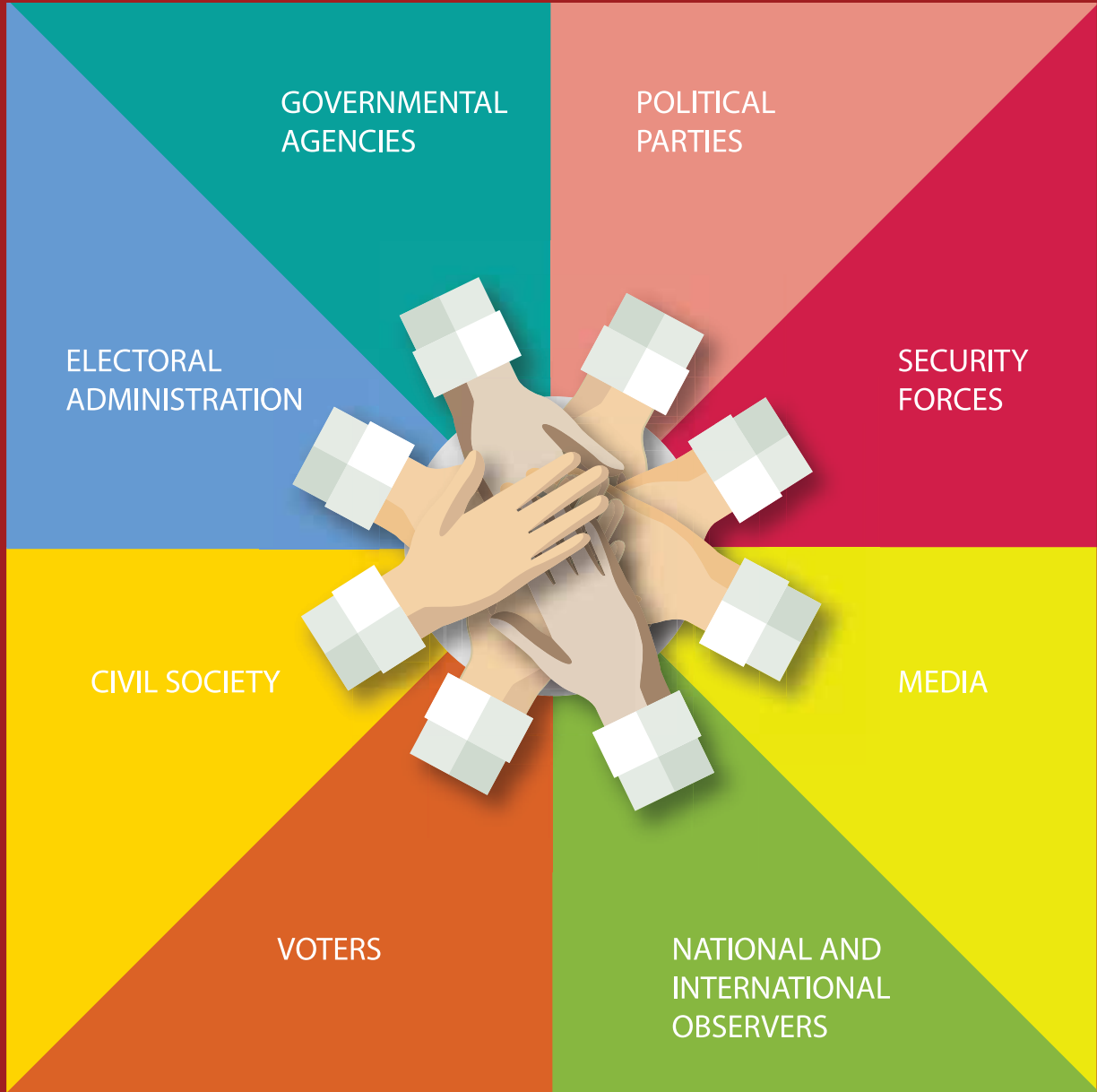
Parmi les différentes parties prenantes électorales, les plus directement impliquées sont les autorités électorales : les entités et les structures impliquées dans tous les aspects du processus électoral, y compris l'organe chargé de mener à bien les élections et ceux chargés de régler les différends électoraux. Viennent ensuite les agences gouvernementales, les partis politiques et les candidats, les membres de la société civile (en tant qu'observateurs mais aussi comme fournisseurs de programmes d'éducation civique) ainsi que les médias nationaux et locaux.

En vue de favoriser l'organisation d'élections crédibles, les autorités électorales doivent respecter un ensemble de principes. Ces principes sont : l'indépendance (d'action, par rapport à l'autonomie institutionnelle) ; l'impartialité ; l'efficacité (et, par voie de conséquence, le professionnalisme) ; et la durabilité (le besoin d'élections périodiques, dont la crédibilité est établie et maintenue dans le temps). Si certains de ces principes sont de nature comportementale, leur applicabilité dépend du contexte juridique, politique et institutionnel dans lequel ils prennent place. Il ne peut être touché à ces principes, le cas échéant, que de manière mineure par les autorités locales. Ce sont les autres parties prenantes qui sont principalement responsables de l'application appropriée et judicieuse de ces principes.

Le contexte juridique, politique et institutionnel dans lequel une autorité électorale fonctionne détermine la manière dont une élection sera conduite. Dans certains cas, les dispositions juridiques peuvent limiter dont disposent les autorités électorales pour mettre en œuvre de meilleures options que celle prévue par les législateurs.

1 Voir le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 25)





Pour assurer l'inclusion de tous les citoyens dans le processus électoral, les partis politiques, la société civile (y compris les groupes marginalisés), les médias et le gouvernement doivent apporter leurs contributions. Le gouvernement et toutes ses agences doivent travailler avec les autorités électorales en vue d'assurer l'inclusivité du processus. Si l'espace politique est réduit et que l'inclusivité n'existe donc pas, les élections ne sont pas crédibles, même si les autorités électorales gèrent techniquement les élections le mieux possible.

Les partis politiques et les candidats jouent un rôle essentiel pour appuyer un processus crédible. Si les candidats sont les acteurs principaux, ils agissent trop souvent comme une force négative pendant les élections. Si les règles ne sont pas respectées et que les partis se comportent de manière non éthique, il est difficile d'assurer la confiance dans le processus et l'acceptation des résultats. L'implication des partis politiques ainsi que de candidats agissant de bonne foi sont deux éléments essentiels afin d'assurer la crédibilité du processus.

La société civile et les médias ont également des rôles essentiels à jouer pour assurer des élections crédibles. Les membres de la société civile peuvent être impliqués soit en tant qu'observateurs, soit comme fournisseurs d'éducation civique. Dans ces deux activités, il est essentiel que la société civile se conduise d'une manière professionnelle, mettant de côté les possibles sympathies idéologiques de ses membres. En tant qu'observateurs, les OCS jouent un rôle essentiel pour renforcer la transparence et la confiance dans les élections. Avant et après les élections, les membres de la société civile peuvent agir comme des représentants, défendant des positions au nom des citoyens, et jouant le rôle d'intermédiaire avec les législateurs et les responsables gouvernementaux en vue d'engager un dialogue constructif. Dans la mesure où des élections crédibles passent également par la possibilité pour les électeurs de faire des choix en toute connaissance de cause, l'engagement de la société civile pour faciliter l'information aux électeurs dans divers forums peut avoir un impact positif sur la crédibilité.

Le secteur des médias a un rôle majeur à jouer en informant les citoyens sur les questions pertinentes et importantes relatives aux élections, et en permettant aux électeurs de faire des choix en toute connaissance de cause. La couverture médiatique des campagnes électorales peut influencer de manière significative les résultats électoraux. Il arrive toutefois qu'un nombre plus ou moins important d'entités médiatiques ne respectent pas les obligations éthiques du secteur, en raison des pressions qu'elles subissent ou par appât du gain. Dans de tels cas, la crédibilité des élections peut être entamée, dans la mesure où les électeurs reçoivent moins d'informations acceptables pour procéder à des choix réalistes. Pour que des élections soient crédibles, il convient que tous les candidats soient sur un pied d'égalité. Tous les candidats doivent se voir assurer un accès minimum pour pouvoir atteindre les citoyens et exprimer leurs points de vues.

L'organisation d'élections crédibles relève de la responsabilité partagée de toutes les parties prenantes. La réussite ou l'échec dépendent de la capacité de chacune des parties prenantes d'assumer et de mener à bien sa part de responsabilité dans le processus électoral général.

## Principes clés favorisant la crédibilité des processus électoraux et l'acceptation des résultats

On peut retrouver l'origine des principes d'une élection crédible dans l'Article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948, où les principales exigences suivantes ont été stipulées :

- périodique
- universelle
- équitable
- à bulletins secrets
- libre
- sincère

La DUDH et les autres traités et pactes – plus particulièrement, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR) – oblige les pays signataires à respecter les engagements qu'ils ont pris.

Les Nations Unies soulignent qu'il est important que les résultats soient acceptés, cela étant l'un des facteurs clés pour assurer la crédibilité des élections. Quelle que soit la manière dont les élections se sont déroulées au niveau technique, un problème se pose si les principales parties prenantes au processus électoral (partis politiques, électeurs, candidats) n'acceptent pas les résultats des élections. Pour garantir l'acceptation des résultats des élections, il est important d'assurer que les élections sont bien gérées, en tant que processus politique. A cet effet, les parties prenantes au processus électoral doivent tout d'abord se mettre d'accord sur les « règles du jeu ». Cela peut concerner le système électoral, la manière dont les sièges sont attribués, la mise en place de contrepoids dans la structure de gouvernance, etc. Cela exige également souvent d'essayer d'éviter un résultat où le « gagnant rafle toute la mise ». Il est utile que ceux qui remportent une élection manifestent une approche inclusive à la gouvernance, une fois qu'ils se retrouvent au pouvoir. Les candidats élus doivent travailler à l'intérêt national, pas seulement pour les intérêts de leur propre parti ou de leurs propres supporters.

Une grande partie des discussions se sont focalisées, ces dernières années, sur la violence liée aux élections et à sa prévention. Le respect des droits de l'homme est l'un des éléments essentiels en vue de prévenir la violence liée aux élections et de contribuer à l'organisation d'élections crédibles. Les élections qui ont lieu dans un climat de peur, d'intimidation, de répression, de discrimination et d'exclusion ne contribuent pas à un environnement favorable. Les gouvernements, les partis et les dirigeants politiques, les services de sécurité et judiciaires, les législateurs, les OSC, les EMB et les électeurs ont chacun la responsabilité de respecter les droits civiques et politiques. Il est également essentiel de répondre aux revendications sociétales profondément enracinées pour prévenir la violence liée aux élections.

L'inclusivité et la transparence sont d'autres principes importants. Le cadre juridique dans lequel les élections sont organisées doit être élaboré d'une manière inclusive, en permettant à toutes les parties prenantes d'exprimer leurs opinions et de parvenir dans l'idéal à un consensus complet ou quasi-complet. La tenue de larges consultations à un stade précoce peut permettre d'éviter ou de limiter les réclamations des parties prenantes une fois les résultats annoncés.



- Certains participants ont souligné que la crédibilité d'un processus démocratique doit se développer au fil du temps. S'agissant de la terminologie utilisée – notamment les expressions « transition démocratique » et « changement politique » –, il a été estimé que le terme approprié devrait être « changement politique », qui évoque un objectif concret auquel il convient de travailler. En ce sens, la transition est un terme trop vague pour avoir une signification véritablement substantielle. Au terme de la discussion, certains participants ont souligné que la démocratie est un idéal à atteindre, si tant est qu'il peut être atteint, sur une longue période de temps, et sur la base des sacrifices consentis de tous côtés.
- Pour ce qui concerne l'indépendance des autorités électorales, un participant a estimé que l'accent devrait être mis sur l'indépendance des actions plutôt que sur l'indépendance institutionnelle. Une telle indépendance des actions doit être assurée sans pression nationale ou internationale. Les situations dans lesquelles un gouvernement remplace et nomme des membres d'une administration électorale remettent en question l'indépendance de l'institution (ou donnent au moins la perception d'une indépendance affaiblie). Il serait préférable que l'organe responsable de la nomination des membres de l'administration électorale ne soit pas lié au gouvernement – le parlement, par exemple.
- Le système électoral existant est un facteur qui a un impact significatif sur la crédibilité des élections. Il peut favoriser ou mettre à mal la crédibilité des élections. Dans l'idéal, le système doit respecter tous les candidats et éviter une vision de la victoire électorale où le « gagnant rafle toute la mise ». Il a été en outre indiqué lors de la conférence que la conception de ce système doit prendre en compte les facteurs géographiques, ethniques, sociaux et autres.

## Points saillants des discussions

- Concernant le rôle des partenaires internationaux, il a été noté que ces derniers, pour assurer des élections crédibles, semblent parfois mettre beaucoup plus de pression sur les administrateurs électoraux que sur d'autres parties prenantes aux processus électoraux, notamment la société civile et les médias.
- Les OSC devraient toujours agir d'une manière professionnelle, non partisane et transparente. Dans de nombreux cas, il est difficile aux administrations électorales de travailler avec la société civile dans la mesure où les OSC adoptent et maintiennent souvent une position de confrontation plutôt que constructive. Nombre d'OSC impliquées sont également ouvertement partisans et proches d'un ou de plusieurs partis spécifiques.



# IMPACT DES AUTRES INSTITUTIONS ÉTATIQUES SUR LA CRÉDIBILITÉ DES ÉLECTIONS

## Implication du gouvernement, et impact de celle-ci sur la crédibilité du processus.

Quel que soit le modèle de l'administration électorale en place, les gouvernements apportent toujours leur appui aux élections. La mesure dans laquelle ils appuient les élections varie toutefois selon le pays. Dans le cadre de leur rôle de promoteurs d'EMB indépendants, les gouvernements peuvent notamment nommer les membres des EMB, utiliser les ressources de l'Etat pour financer les travaux des EMB, détacher des fonctionnaires pour remplir des fonctions de personnel électoral, faciliter l'accès des médias et apporter un financement public pour l'organisation des élections. Ce qui doit être réellement évalué est toutefois l'impact d'un tel appui sur la perception des électeurs et des parties prenantes vis-à-vis de la crédibilité des élections. Des élections crédibles peuvent être assurées par un EMB gouvernemental tout comme par un EMB indépendant. L'appui gouvernemental n'est qu'un des éléments qui vont déterminer si un processus électoral est accepté et acceptable.

Quel que soit le modèle EMB (gouvernemental, indépendant ou mixte), certains EMB organisent des élections d'une manière crédible et transparente, et d'autres pas. Toutefois, un EMB doit interagir avec les agences intergouvernementales pour de nombreuses activités, par exemple, avec le registre d'État civil comme base des listes électorales ou dans le cas où le gouvernement est chargé de publier les résultats. Dans de tels cas, la crédibilité des élections peut être mise en cause si le registre d'État civil est contesté ou si le gouvernement apparaît comme partial. Tout le travail précédemment mené à bien par un EMB indépendant sur le système de gestion des résultats peut également être contesté par les parties prenantes. Si le système judiciaire est responsable de l'arbitrage des appels, la manière dont il traite les affaires a également des conséquences sur la crédibilité du processus électoral dans son ensemble. Tous ces exemples montrent qu'inévitablement, les gouvernements ont un impact majeur sur la crédibilité des élections, quel que soit le modèle d'EMB.

Le cadre juridique est la base du processus électoral et délimite la manière dont les autorités électorales sont autorisées et censées opérer. En général, le cadre juridique est rédigé par le parlement du pays, où siègent les représentants des partis politiques qui, souvent, sont politiquement actifs au sein du gouvernement. En fonction de la composition du parlement, le cadre juridique qui en résulte peut refléter les intentions du parti dominant. Dans ces conditions, certains éléments du cadre juridique peuvent avoir un impact négatif sur la crédibilité générale du processus électoral.

L'utilisation abusive des ressources étatiques par le gouvernement pour soutenir un parti spécifique peut avoir des conséquences significatives sur la crédibilité d'une élection. Sont notamment concernés l'accès aux médias publics et le niveau de couverture médiatique (le cas échéant) accordé aux partis d'opposition pendant les périodes de campagnes électorales.

La question de l'utilisation de fonctionnaires en tant que chargés des opérations électorales doit être traitée avec précautions par les EMB. La perception prédominante des citoyens vis-à-vis de l'impartialité des fonctionnaires a sans aucun doute des conséquences sur la crédibilité des élections. En ce sens, il importe peu de savoir si le modèle d'EMB est gouvernemental ou indépendant. Il peut s'avérer pire d'avoir un EMB indépendant utilisant des fonctionnaires soupçonnés de favoritisme à l'égard du parti au pouvoir qu'un EMB gouvernemental utilisant des fonctionnaires considérés comme impartiaux.

Un EMB indépendant est souvent plus coûteux qu'un EMB gouvernemental. La raison doit en être clairement expliquée aux citoyens afin que ces derniers puissent comprendre quelle est la valeur ajoutée potentielle - qui peut ne pas être liée à de strictes considérations financières - d'une structure indépendante parallèle.

En résumé, les gouvernements ont un rôle à jouer dans le processus électoral. La manière dont un gouvernement se conduit et dont il est perçu par l'électorat peut influencer à la fois la crédibilité et les résultats du processus électoral, quel que soit le EMB existant. Le choix du modèle d'EMB doit être influencé par le contexte, les ressources et l'environnement dans lequel les élections ont lieu. Il est possible de passer d'un modèle EMB indépendant à un modèle gouvernemental une fois que la perception vis-à-vis du gouvernement est devenue positive. Une telle évolution peut également renforcer la durabilité du processus électoral.

## Justice électorale et impact des mécanismes de règlement des différends électoraux sur l'acceptation générale des élections

Le règlement des différends électoraux (RDE) fait partie intégrante du processus électoral. Il permet aux parties prenantes de contribuer à établir et à préserver le droit à des élections libres, équitables et crédibles – un des droits de l'homme fondamentaux – et de leurs droits politiques (ICCPR, Art. 25). Il empêche en outre les parties prenantes d'essayer d'« obtenir justice » par d'autres moyens. Les instruments juridiques qui s'appliquent émanent de sources internationales, régionales et nationales.

- Figurent au nombre des principaux principes du RDE (1) l'accès égal pour tous, (2) l'indépendance et l'impartialité des tribunaux, (3) le respect des procédures prévues par la loi (procès équitable), (4) la transparence et (5) les recours efficaces.
- Pour que le RDE soit efficace, il convient d'adhérer aux directives suivantes:
- chaque étape du processus électoral doit se fonder sur une solide base juridique
- Le RDE doit s'appuyer sur une base juridique sérieuse et les « tribunaux RDE » doivent être financés
- Le RDE doit être géré par des juges professionnels disposant d'une expertise spécifique
- Une information complète doit être fournie aux parties prenantes
- Il convient d'assurer un calendrier raisonnable et une prise de décisions rapide
- L'accès équitable de tous au système de RDE doit être garanti

Le RDE doit intervenir à deux niveaux différents, en vue de permettre la réparation. Le premier niveau de RDE est généralement assuré par l'administration électorale. Les EMB présentent comme principaux avantages à cet égard d'avoir une connaissance approfondie des processus électoraux ; d'être faciles d'accès et en mesure de corriger les erreurs de la manière la plus efficace qui soit (par exemple, en raison du fait qu'ils bénéficient d'un accès direct aux listes électorales) ; et qu'ils sont responsables des élections au premier chef. Ils présentent en revanche comme principaux inconvénients de ne pas être toujours impartiaux par rapport à leurs propres décisions (qui peuvent être contestées) et que,



ELECTION SECURITY



souvent, les personnes qui répondent aux plaintes n'ont pas la qualité de juges. Le prochain niveau pourrait être les tribunaux, qui présentent l'avantage d'être indépendants par rapport à l'administration électorale et d'être professionnels. Un des problèmes est qu'il est parfois plus difficile d'y accéder et que le temps nécessaire pour prendre des décisions n'est parfois pas conciliable avec le calendrier électoral.

Il peut exister deux types de tribunaux différents chargés de gérer le RDE. L'un englobe les tribunaux créés spécifiquement pour gérer le RDE. Les principaux problèmes posés par ce type de tribunaux sont le temps nécessaire pour les mettre en place, le montant des fonds exigés pour leur fonctionnement, et les préoccupations qui peuvent se poser à propos de leur professionnalisme si ceux-ci ne comportent pas de juges. L'autre type de tribunaux, les tribunaux existants, peuvent avoir comme inconvénients de ne pas être suffisamment flexibles pour s'adapter au processus électoral, de ne pas être en mesure de se conformer au calendrier du processus électoral (ainsi que cela est noté ci-avant) et d'avoir l'air de favoriser les candidats sortants lors des élections.

S'agissant des recommandations à faire au sujet du RDE, il semblerait dans un premier temps raisonnable que l'administration électorale gère le RDE. Au cas où des réparations ne pourraient être trouvées à ce stade, il conviendrait de s'adresser à des tribunaux indépendants. Le tribunal jugeant les différends électoraux devrait avoir le niveau approprié pour prendre la décision requise (le plus haut tribunal du pays pour les élections présidentielles, par exemple).

Il existe également la possibilité de mettre en place un système de RDE informel. Dans ce cas, les plaignants pourraient utiliser des canaux et des lieux informels pour le traitement de leurs réclamations à l'égard de l'EMB, par exemple un parti politique ou des forums de la société civile. Si les problèmes sont réglés à des niveaux proportionnés (national, régional, du district et local), il peut s'avérer non nécessaire de faire intervenir des mécanismes de RDE formels.

Compte tenu des principaux défis qui se posent, figurent au nombre des enseignements tirés à ce jour : (1) un équilibre doit être trouvé entre les contraintes de temps à respecter pour avoir un impact sur le processus électoral et la nécessité d'assurer le respect des procédures prévues par la loi; (2) le contexte politique ajoute une pression supplémentaire sur le RDE par rapport aux autres questions juridiques ; (3) les contestations basées sur des données factuelles (par exemple, le nombre de voix et de bulletins de vote) sont les plus communes en matière de différends liés aux élections ; et (4) il est souvent difficile d'assurer un accès équitable. Pour conclure, le RDE doit assurer l'égalité, le respect des procédures prévues par la loi ainsi que des recours efficaces.

## Sécurité électorale et impact de celle-ci sur les processus électoraux

Une élection ne peut être crédible si les niveaux de sécurité de base ne sont pas assurés. La sécurité des élections concerne une large gamme d'acteurs, y compris les électeurs, les chargés d'opérations électorales, les candidats, les éducateurs d'électeurs, les observateurs électoraux, les agents des partis, les représentants des médias, etc.

L'impossibilité d'assurer la sécurité pendant une élection peut, au pire, conduire à une situation où les bureaux de vote ne peuvent être ouverts en raison des menaces de violence ou d'actes effectifs de violence, les documents ne peuvent être livrés, le personnel électoral ne peut aller travailler, les électeurs ignorent l'emplacement des bureaux de vote et ne peuvent ainsi s'y rendre, les informations données aux électeurs sont insuffisantes pour

leur permettre de faire des choix éclairés, etc. En bref, une élection ne peut être crédible sans sécurité électorale.

Aucune élection ne peut avoir lieu sans l'implication du secteur de la sécurité de l'État. Selon la situation politique et sécuritaire générale du pays, les forces de l'ordre n'ont parfois qu'à assurer une sécurité limitée. Dans d'autres cas, l'armée peut devoir jouer un rôle bien plus important. Les normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme peuvent être applicables et exiger que les États créent les conditions nécessaires pour garantir l'exercice des droits politiques pendant les élections. Les activités des forces de sécurité doivent être menées à bien dans le plein respect des droits de l'homme.

Souvent, le plus grand dilemme politique pour un EMB est dû au fait que dans des élections hautement contestées – où le secteur de la sécurité de l'État est souvent trop étroitement associé à l'une des options politiques – l'indépendance du secteur de la sécurité peut être contestée et la crédibilité des élections mise à mal. S'il est trop étroitement associé au secteur de la sécurité de l'État, un EMB peut risquer de se compromettre lui-même politiquement. Autre question liée à la sécurité des élections : les coûts financiers. Un EMB doit-il par exemple payer la sécurité fournie, ou le financement doit-il provenir du budget des forces de sécurité ? Le secteur de la sécurité risque d'utiliser les élections pour augmenter ses revenus. Autre problème : le secteur de la sécurité peut également vouloir s'attribuer un rôle beaucoup plus important que la loi ou un EMB sont désireux de lui donner.

Qui prend la décision générale au sujet du niveau de sécurité requis ? Il est parfois difficile d'identifier qui a la responsabilité ultime de la sécurité tout au long du processus électoral. Dans la plupart des situations, les EMB ne sont pas considérés comme suffisamment professionnels pour comprendre ou répondre aux questions de sécurité. De leur côté, les forces de sécurité ne possèdent pas une compréhension nuancée des sensibilités électorales. Un équilibre doit être trouvé entre les deux extrêmes afin d'assurer la prise de décision et des processus efficaces sur le plan de la sécurité.

Les meilleures pratiques privilégient la rédaction d'un plan de sécurité électorale à un stade précoce, en conjonction avec le secteur de la sécurité et le comité de sécurité qui l'accompagne, sous la présidence d'un EMB. Pourraient être inclus dans un plan adéquat une évaluation approfondie des risques électoraux, des détails sur le plan opérationnel de l'EMB, des plans d'urgence, etc. Il est également essentiel que ce comité de sécurité se réunisse régulièrement. Des chargés de coordination du secteur de la sécurité doivent être créés en vue de faire lien entre l'EMB, les forces de sécurité et les parties prenantes. La communication entre le secteur de la sécurité et les partis politiques peut être facilitée par le biais de comités de liaison des partis politiques.

Les forces de sécurité doivent entre autre être formées sur les procédures électorales afin de comprendre leur rôle (elles ne sont par exemple pas autorisées à pénétrer dans les bureaux de vote, à brandir des armes, à mener des recherches excessives ou à se livrer à d'autres pratiques intimidantes). Il est également important que les membres du personnel de sécurité se voient donner la permission de participer aux élections en tant qu'électeurs, en vue de permettre une meilleure adhésion au processus. Le secteur de la sécurité pourrait également collaborer dès le début avec les mécanismes informels de RDE et appuyer des formes alternatives de règlement des problèmes soulevés par les élections. Le plan de sécurité doit également inclure une dimension d'égalité des sexes. Il est essentiel que les femmes officiers de sécurité participent à l'élaboration du plan afin de faciliter les interactions avec les parties prenantes femmes (par exemple, les fouilles corporelles des femmes, etc.).



- Dans les sociétés dotées de fortes caractéristiques tribales, il est important d'examiner la manière dont le RDE et la sécurité peuvent être adaptés aux circonstances dominantes, en tenant compte des questions culturelles susceptibles d'avoir un impact sur la manière dont le RDE est géré. Au lieu des mécanismes formels de RDE, ou en complément de ceux-ci, la loi tribale peut jouer un rôle dans le RDE si elle est enracinée dans la société. Il peut être préférable d'assurer la sécurité sous l'autorité des dirigeants tribaux plutôt que sous celle des forces officielles de sécurité.

- au calendrier électoral global.
- Au cours des discussions, il a été recommandé que les EMB ne soient pas trop engagés dans les activités de sécurité ni dans des RDE informels, par exemple des médiations. Certains ont ainsi estimé que les EMB doivent se focaliser principalement ou exclusivement sur leur tâche principale, qui est de gérer les élections, sans s'éparpiller dans d'autres questions.

- Les participants se sont largement mis d'accord sur le fait que, dans les cas où existent des institutions judiciaires solides – à savoir, des institutions capables de gérer le RDE –, il peut s'avérer préférable de les utiliser au lieu de créer des institutions ad hoc parallèles. Dans de tels contextes, il pourrait être plus approprié de former du personnel judiciaire sur les questions électorales.

## Points saillants des discussions

- Si l'accent est mis sur la rapidité des décisions en matière de RDE, celles-ci risquent d'être prises sans évaluation adéquate de tous les détails. Un temps minimum est nécessaire pour mener à son terme de manière appropriée et équitable un processus de règlement des différends, et le défi est de trouver un équilibre entre le temps nécessaire pour assurer un processus approprié et le délai dans lequel les décisions doivent être prises par rapport

- Il est difficile de trouver un bon équilibre dans la répartition des tâches électorales entre un EMB et des organes étatiques. La manière de maintenir la crédibilité des processus lorsque les gouvernements sont directement impliqués constitue un sujet de préoccupation majeur dans de nombreux pays, les gouvernements pouvant apparaître comme favorisant un parti spécifique.

- La mise en place de mécanismes de sécurité doit être mise en balance avec le risque d'effrayer le public et doit tenir compte de la nécessité pour les EMB de mener à bien leur tâche de la manière la plus appropriée et efficace possible. Il convient d'évaluer et de décider les moyens d'une sécurité suffisante à chaque étape du processus électoral. Un accord entre un EMB et le secteur de la sécurité est possible si la collaboration commence à un stade précoce et si une confiance mutuelle peut être instaurée. Si le temps fait défaut pour échanger des points de vue et convenir d'un plan commun, des difficultés peuvent survenir ultérieurement, chacun cherchant à défendre ce qu'il estime être son propre territoire.



# PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS

*La deuxième journée de débats a été consacrée à l'analyse de l'impact du comportement des partis politiques et des candidats sur la crédibilité des élections. Les discussions se sont focalisées sur les relations entre les EMB et les partis politiques et leurs candidats, en vue de rechercher des moyens de renforcer et d'améliorer leur interaction. L'acceptation des résultats par les partis en lice est un moment notable de tension pendant les processus électoraux.*

*La manière dont les partis politiques et les candidats interagissent avec les organes chargés d'arbitrer les appels, ainsi que la nature des mécanismes concrets susceptibles d'être mis en place pour faciliter la collaboration entre les EMB et les partis politiques, se sont révélés être des sujets de préoccupation pour les participants. Un autre thème essentiel discuté a été le rôle joué par les EMB pour contrôler le financement des partis et de la campagne. Des exemples spécifiques émanant de cinq pays et montrant la manière dont les EMB ont travaillé avec les partis politiques pour résoudre les crises ont été présentés.*

## Rôle et impact des partis politiques et des candidats pour assurer des élections libres et acceptées

Dans de nombreux cas, le degré d'acceptation des résultats par les partis politiques et les candidats est lié à la confiance qu'ils accordent au système de gestion des résultats (SGR), au bon fonctionnement du RDE ainsi qu'à leur foi dans l'EMB et les autres parties prenantes. Il dépend aussi de leur position sur la question de savoir si des moyens violents aboutiraient à un meilleur résultat.

Les résultats électoraux peuvent être contestés soit par des mouvements de protestation ou des manifestations de rue, soit par des procédures judiciaires. La mise en cause des résultats électoraux tend à être une question plus politique que technique, une large palette d'acteurs étant impliqués, au-delà des candidats et des autorités électorales. Si les candidats et/ou les citoyens n'ont pas confiance dans les institutions concernées, il y a plus de chances qu'ils n'acceptent pas les résultats. Il est nécessaire de mettre en place un cadre réglementaire solide pour chacune des phases du processus électoral, afin d'assurer que les candidats ne puissent pas crier à l'injustice sans respecter les processus de règlement des différends acceptés. Il est essentiel que le grand public connaisse les règles du jeu afin d'éviter que les candidats ne tentent de le manipuler en poussant les électeurs à se livrer à des activités violentes.



Un système de gestion des résultats (SGR) solide, transparent et efficace peut s'avérer le meilleur moyen pour éviter que les tensions ne s'aggravent immédiatement après le vote. Un SGR doit permettre à toutes les parties intéressées de bénéficier d'un accès facile et immédiat aux résultats préliminaires. Les EMB doivent mettre en place des structures de regroupement des résultats, de vérification et de publication permettant aux citoyens et aux parties prenantes d'avoir accès aux résultats agrégés, afin de leur montrer que l'attribution des postes d'élus est conforme aux voix effectivement exprimées en faveur des différents candidats.

## Quels mécanismes les administrations électorales peuvent-elles mettre en place pour renforcer la collaboration avec les partis politiques et les candidats ?

Tout au long d'un cycle électoral, les EMD doivent promouvoir et maintenir une coopération étroite avec les partis politiques et les candidats, compte tenu du fait qu'ils sont les principaux acteurs de la compétition électorale. Le modèle d'EMB – qu'il soit gouvernemental, indépendant ou mixte – peut influencer le type de relations qu'ils entretiennent avec les partis politiques.

Un certain nombre d'actions peuvent être prises par les EMB pour maintenir de bonnes relations avec les partis politiques. Figurent au nombre de celles-ci : (1) agir d'une manière transparente ; (2) être sensible aux besoins et préoccupations des partis politiques ; (3) traiter les partis de manière équitable, afin qu'aucun d'entre eux ne soit injustement avantagé ou désavantagé par les activités de l'EMB ; (4) faire un effort durable pour promouvoir une communication et un dialogue ouverts (par exemple, en partageant des rapports et des publications, et en organisant régulièrement des réunions d'information auxquelles les parties prenantes sont invitées) ; et (5) consulter les partis sur un certain nombre de questions qui relèvent de leurs activités dans le cadre du processus électoral. En faisant preuve d'une attitude ouverte et coopérative à l'égard des partis politiques, un EMB peut également aider à élargir la culture électorale. Cela peut par exemple passer par une proposition de formation des cadres et affiliés des partis sur les questions électorales.

Il se peut que le cadre juridique pertinent comporte déjà certains dispositifs concernant la manière dont un EMB doit interagir avec les partis politiques. Dans la négative, des mécanismes peuvent être créés conjointement par un EMB et des partis politiques en vue de disposer d'une plateforme de partage de l'information permettant d'orienter leur relation.

Un EMB doit également comporter une unité des relations extérieures en vue de gérer tous les aspects liés aux interactions avec les partis politiques ainsi qu'avec les autres parties prenantes (par exemple, la société civile, les médias, les acteurs internationaux, les observateurs). Les relations avec d'autres parties prenantes (par exemple, les bureaux gouvernementaux et le système judiciaire) sont susceptibles d'être mieux gérées par le biais d'autres unités EMB. La structure de l'unité des relations extérieures doit être flexible afin de pouvoir s'adapter au mieux aux périodes électorales et non électorales, évitant ainsi le gaspillage des ressources en périodes non électorales.

## Quels sont les rôles et responsabilités des autorités électorales et des candidats dans un contexte potentiellement conflictuel ?

Le conflit fait naturellement partie de la plupart des transitions démocratiques. Les conflits ou tensions intervenant avant ou après les élections font intrinsèquement partie des processus de transition d'un régime autoritaire vers un régime démocratique. Le rôle des institutions étatiques est de prévenir, circonscrire ou résoudre les conflits électoraux. Un tribunal électoral spécialisé peut par exemple être mis en place en vue de traiter les conflits électoraux, faisant office d'arbitre entre les diverses parties et permettant ainsi à un EMB de se concentrer sur sa tâche de gestion des élections. En vue d'en assurer le succès, il est extrêmement important de mener à bien des stratégies spécifiques de communication visant à informer les citoyens et les acteurs politiques sur les activités entreprises par un tribunal électoral.

La transparence et la responsabilité des autorités judiciaires électorales sont essentielles pour prévenir et résoudre les conflits électoraux entraînés par la défiance. Même si un tribunal électoral spécialisé existe, il peut s'avérer prudent de créer des structures additionnelles en vue d'assurer que les réclamations des citoyens en général et des candidats en particulier soient traitées de manière appropriée tout au long du cycle électoral. Il est impératif que la stratégie de communication garantisse la complète publication des informations à toutes les étapes du processus électoral.

Les politiques donnant la priorité à la transparence et à la publication complète de l'information, accompagnées de stratégies de communication judiciaire par le biais des nouvelles technologies accessibles, constituent des outils efficaces et volontaristes pour prévenir et circonscrire les conflits électoraux. Ainsi, la transparence, la responsabilité, et l'accès à l'information publique et aux informations judiciaires sont étroitement liés entre eux, et se complètent mutuellement dans un état démocratique. Ils constituent une base fondamentale sur laquelle reposent, dans un large mesure, la légitimité et l'authenticité des processus électoraux, la confiance dans les résultats et les institutions électorales, et dans l'exercice véritable et efficace par les citoyens de leurs droits politiques et électoraux.

## Quels mécanismes les administrations électorales et les partis politiques peuvent-ils mettre en place pour lutter contre la fraude électorale ?

Il convient d'avoir des définitions claires pour définir la différence entre fraude, faute professionnelle et manipulation systématique. La fraude fait référence à une malversation délibérée de la part des chargés d'opérations électorales ou d'autres parties prenantes électorales qui dénature la volonté individuelle ou collective de la population. La faute professionnelle diffère de la fraude sur deux points. D'abord, elle est pratiquée par un professionnel des élections, et ensuite, elle ne constitue pas une tentative délibérée de modifier les résultats de l'élection, mais est plutôt la conséquence d'un manque d'attention ou d'une négligence. Enfin, la manipulation systématique fait référence à l'utilisation de dispositions juridiques nationales et/ou de règles et procédures électorales qui vont à l'encontre des principes démocratiques et des standards internationaux acceptés, visant intentionnellement à dénaturer la volonté des électeurs.

Une stratégie de réduction de la fraude comprend dans l'idéal : (1) une évaluation des domaines de fraude possibles ; (2) des mesures et procédures pour prévenir la fraude ; (3) des informations et des procédures détaillant la manière dont la fraude peut être détectée ; et (4) dans les cas où une fraude a eu lieu, la manière dont celle-ci peut être réduite.



Les évaluations, qui doivent être réalisées non seulement par l'EMB mais aussi par les autres parties prenantes, doivent couvrir le processus électoral dans son ensemble, et repérer les domaines de risques potentiels. Une fois que ces domaines ont été clairement identifiés, il convient d'élaborer des stratégies permettant de recueillir des preuves solides des fraudes quand celles-ci surviennent. Trop souvent, les partis politiques sont déboutés devant les tribunaux en raison du fait qu'ils ne sont pas en mesure de présenter des preuves convaincantes de la fraude. Une meilleure préparation peut faire énormément pour aider les partis politiques et les autres parties prenantes à prouver leurs allégations devant le tribunal. Il est difficile de prouver que des actes réalisés par des administrateurs électoraux ne sont pas des actes isolés relevant de la simple faute professionnelle, mais rentrent dans le cadre d'une stratégie globale mise en place au bénéfice d'un parti ou d'un candidat spécifique.

## L'argent en politique : les administrations électorales doivent-elles contrôler le financement des partis et des campagnes électorales ?

Dans la plupart des pays – qu'il s'agisse de démocraties établies ou émergentes, ou de nations en situation postconflictuelle – il existe une relation étroite entre l'argent, les partis politiques et les campagnes électorales, qui se révèle toujours complexe et souvent problématique. Ces relations sont devenues plus notables et importantes au cours des dix dernières années, connaissant de nombreuses variations et modèles. La question des relations entre l'argent et la politique se pose au niveau mondial, et peut être traitée de différentes manières.

L'utilisation de l'argent, et notamment d'importantes quantités d'argent, pendant les élections pousse nombre de citoyens à se demander si le processus électoral global reflète véritablement la volonté du peuple. Dans les pires scénarios, l'argent permet d'acheter des voix ou de mener à bien des campagnes électorales qui éblouissent les citoyens mais conduisent les électeurs à se prononcer par rapport à des affinités ou à des promesses populistes plutôt que sur des programmes clairs. De telles campagnes s'appuient souvent sur des messages dénués de véritable contenu, et ne permettent pas aux électeurs d'utiliser au mieux leurs votes. La qualité de la démocratie en pâtit d'autant, et l'exercice dans son ensemble perd de sa valeur.

En vue d'obtenir des financements suffisants pour mener à bien de grandes campagnes efficaces, les partis et les candidats risquent de se tourner vers des sources illégales. Si l'utilisation de fonds venant de l'étranger (lorsque cela est explicitement interdit) et de fonds émanant de fournisseurs de l'État pose régulièrement problème, le défi le plus dangereux concerne les fonds émanant du crime organisé. Des mesures préventives doivent être prises afin d'éviter que ce type de financement joue un rôle dans les campagnes électorales et ait un poids déterminant dans l'élection des représentants politiques.

Il peut s'avérer plutôt compliqué d'assurer des processus totalement « propres », compte tenu du fait que les règles régissant le financement politique sont fixées par les acteurs-mêmes qui pourraient éventuellement en bénéficier. Cette question doit être traitée par le biais d'un consensus entre une large gamme de parties prenantes. Les solutions doivent être propres au pays et à une période donnée. Les mêmes solutions ne peuvent fonctionner dans le même pays si les conditions sont différentes : à titre d'exemple, il est possible que la supervision des dépenses de campagne passe d'un organe à un autre en fonction de la crédibilité de cet organe à un moment donné.

Il convient d'examiner certains aspects et questions pour gérer de manière globale la question des sources de financement. Des réglementations claires doivent être mises en place au niveau du financement public et privé, et de la comptabilité des partis, ainsi qu'un



solide système de contrôle et de peines efficaces. Si l'un de ces éléments n'est pas en place ou n'est pas mis en œuvre de manière appropriée, les limites nécessaires ne sont pas posées pour assurer que l'argent n'a pas un impact trop important sur les résultats de l'élection – situation qui peut conduire les citoyens à se poser des questions sur le principal moteur de leur démocratie.

## Un code de conduite est-il suffisant pour assurer que les partis politiques et leurs candidats respectent les règles de la compétition électorale ? Quel devrait être le rôle d'une administration électorale ?

La crédibilité des élections se trouve impactée (souvent négativement) lorsque des contestations électorales arrivent devant les tribunaux, quel que soit les décisions éventuelles. Il est par conséquent préférable d'éviter que de telles contestations soient transmises en premier lieu par le biais d'un EMB entretenant une bonne relation de travail avec les parties prenantes électorales. Une manière possible de le faire est qu'un EMB favorise l'élaboration de codes de conduite (CdC).

Les CdC sont des accords volontaires conclus entre les partis, qui stipulent la manière dont ceux-ci doivent se comporter pendant le processus électoral. Le minimum est de réaffirmer ce qui est déjà inscrit dans la loi, mais idéalement, les CdC doivent aller plus loin. Ils peuvent par exemple établir des conditions claires pour la période de la campagne ou bien établir un forum permettant de discuter des violations potentielles du CdC par le biais de moyens informels, etc. Ce faisant, un EMB peut être en mesure de prévenir le déclenchement d'actions juridiques officielles.

Si un EMB lance une discussion sur la création des CdC à un stade précoce de ses négociations avec les partis politiques, il peut être possible d'assurer une ligne de communication permanente avec les partis tout au long de la durée du processus électoral.

L'objectif consisterait à faire en sorte que les CdC soient rédigés conjointement par les partis politiques d'une manière inclusive et participative. Les EMB et les autres parties prenantes peuvent aider les partis à rédiger des CdC, mais il faut que les partis aient le sentiment que les CdC leur appartiennent.

De nombreuses parties prenantes différentes aux processus électoraux, dont les organisations de la société civile, les médias et les observateurs nationaux et internationaux, peuvent créer leurs CdC. Des CdC distincts peuvent être créés en parallèle ou bien un seul CdC commun. Il est sans doute plus facile de créer des CdC parallèles, réunir un consensus de la part de différentes parties prenantes pouvant prendre un temps excessif.

Généralement, la présence d'un facilitateur est nécessaire pour faciliter les discussions sur les CdC. Le facilitateur peut être un membre d'un EMB ou bien un autre acteur extérieur, national ou international, doté des compétences requises et bénéficiant de la confiance de tous les partis politiques. Il est seulement exigé que le facilitateur ne soit pas plus proche d'un parti que de l'autre, et qu'il ait démontré un fort engagement en faveur du respect des valeurs démocratiques.

Une fois qu'un CdC est approuvé, un organisme d'exécution doit en suivre la mise en œuvre et, le cas échéant, signaler les cas d'inconduite perpétrés par les partis politiques. Si les partis politiques signataires ne craignent pas la rigueur de la loi, cet exercice peut en fin de compte se limiter à une campagne de relations publiques sans autre signification.

- Au cours des débats, il a été souligné que la présence d'un grand nombre de partis politiques pouvait compliquer la collaboration entre les EMB et les partis politiques. Dans certains cas, des centaines de partis politiques sont en présence – une situation qui rend pratiquement impossible l'engagement efficace d'un EMB auprès de chacun d'eux. Au nombre des solutions avancées au cours des discussions, a été évoquée la limitation du nombre des partis impliqués, en invitant (1) uniquement les partis qui sont officiellement enregistrés ; (2) ceux qui bénéficient d'une représentation parlementaire ; (3) ceux qui ont participé aux élections précédentes ; ou (4) sur la base de leur représentativité géographique, à savoir uniquement les partis politiques actifs au niveau national.

- Selon les participants, pour créer des mécanismes de fonctionnement appropriés, il est nécessaire d'obtenir la collaboration des partis politiques et de la société civile tout au long du cycle électoral sur une large palette de questions différentes. Un de ces mécanismes peut prendre la forme de comités rassemblant les EMB et les parties prenantes spécifiques. Les partis doivent en outre être perçus par les EMB non pas comme des fardeaux, mais plutôt comme des alliés qui peuvent les aider à atteindre leurs objectifs, notamment sur le plan de la diffusion de l'information et de la transparence.

- L'impact des changements de régime sur l'engagement des partis politiques a également fait l'objet de discussions. Lorsqu'il y a un changement de régime, un nouvel ensemble de règles est généralement mis en place, et les partis émergents se trouvent en compétition avec les partis traditionnels, qui sont, dans certains cas, discrédités. Les participants ont jugé plus approprié que les EMB fassent participer tous les partis et laissent le temps et les citoyens décider quels partis peuvent et doivent être impliqués.
- Un système électoral aboutissant à des résultats où « le gagnant rafle toute la mise » pousse davantage les candidats battus à rejeter les résultats, cela pouvant être la seule manière d'assurer une certaine représentation. Pour éviter des conflits potentiels, les systèmes électoraux doivent par conséquent être conçus de manière à assurer la représentation du plus grand nombre de partis possible au niveau de la répartition du pouvoir.

- Il a été estimé que si un cadre juridique ne parvient pas à assurer la tenue d'élections crédibles, les EMB ont peu de moyens à leur disposition pour améliorer la situation. C'est aux législateurs d'amender les dispositifs juridiques. Les EMB peuvent de leur côté jouer un rôle actif dans la promotion du changement.

- Un intervenant a demandé si les EMB composés de représentants de partis politiques pouvaient être indépendants. Il lui a été répondu de manière affirmative, en s'appuyant sur les expériences de nombreux pays d'Amérique latine. L'important n'est pas le modèle ou la composition d'un EMB, mais plutôt de savoir si celui-ci se comporte de manière professionnelle, indépendante et impartiale.
- S'agissant de la question de la fraude, il a été indiqué que, dans certains cas, celle-ci peut déjà être inscrite dans le système juridique, auquel cas, l'EMB n'a pas grand moyen de l'éviter. La différence entre la fraude et la manipulation systématique a une fois de plus été soulignée, afin d'aider l'ensemble des participants à mieux comprendre la distinction et à les différencier.

- Il a été estimé que, dans certains cas, l'EMB n'a pas les capacités de répondre à la fraude, en raison du manque de ressources. De telles situations mettent en évidence le fait que les EMB ont besoin de capacités et de ressources ainsi que d'une stratégie claire pour pouvoir faire globalement face à la fraude. La crédibilité des élections est mise à mal lorsqu'un EMB, qui a le devoir de répondre, n'en a pas les ressources ni la volonté politique.

- Suite à une observation faite à cet égard, une discussion a eu lieu sur le fait que les EMB se voient de plus en plus fréquemment demander de surveiller les médias pendant les périodes de campagnes électorales. Cette situation est due au fait que les frais de campagne des partis politiques et des candidats se sont accrus ces dernières années, principalement en raison des dépenses médiatiques. L'équité des élections peut être menacée lorsqu'un ou plusieurs partis sont en mesure de consacrer beaucoup plus de moyens financiers que d'autres aux dépenses médiatiques. Les EMB se voient donc demander de prendre des mesures afin de mettre tout le monde sur un pied d'égalité.

- Une préoccupation s'est faite jour quant au fait que les partis politiques ont parfois une connaissance insuffisante des processus électoraux. Ce problème rend parfois leur lutte pour le pouvoir plus ardue, et fait qu'il est plus difficile aux citoyens de comprendre et d'évaluer leurs propositions et politiques. Il a été indiqué que les EMB pourraient appuyer le partage des connaissances techniques avec les partis politiques, en vue de les aider à promouvoir le développement démocratique. Un tel appui pourrait être fourni après la mise en place d'une plateforme permanente entre les EMB et les partis politiques et la discussion de thèmes présentant un intérêt commun.

- Sur la question des codes de conduite, il a été noté que, dans certaines parties du monde, à savoir, sur le continent américain, des codes régionaux de conduite ont été mis en place, qui pourraient orienter l'élaboration de codes de conduite propres à chaque pays.
- Une question a été posée sur la manière de procéder en l'absence, dans le cadre juridique, de tout mécanisme de contrôle officiel du financement politique. Il a été suggéré à cet égard d'utiliser dans un premier temps les mécanismes de partage volontaire des informations, un cadre juridique devant être mis en place ultérieurement pour les élections suivantes. Pour que des mécanismes volontaires puissent être mis en place et se révéler efficaces, une action commune de la société civile, des médias et des autres partenaires a été considérée comme essentielle en vue de créer l'élan nécessaire par rapport aux partis politiques.

- S'agissant de la question de savoir dans quelle mesure un EMB peut être efficace pour lutter contre l'achat des voix, il a été souligné que les partis politiques peuvent contourner les obstacles juridiques de nombreuses manières. A titre d'exemple, il a été indiqué que dans certains cas, les partis politiques peuvent créer des organisations non gouvernementales (ONG) et des institutions financières en vue de gérer les dépenses relatives à l'achat de voix. De telles mesures réduisent grandement la capacité des EMB à identifier et à contrôler de telles actions.
- De même, il peut s'avérer difficile sinon impossible pour les EMB de gérer des situations dans lesquelles tous les acteurs impliqués essaient de commettre des fraudes. Une large palette de parties prenantes, pas seulement les EMB, doit participer afin que des limites soient mises aux activités frauduleuses et que le respect de la loi soit efficacement assuré.

## Points saillants des discussions

- Les participants ont discuté de l'impact négatif du financement illégal sur la crédibilité des élections. Ils ont reconnu que l'impact dépend de nombreux facteurs, notamment si un tel financement est généralisé (ce qui signifie que la plupart des partis, ou tous, y participent) et connu du grand public. Quelles que soient la portée et la connaissance du financement illégal, il ne peut qu'avoir des effets négatifs – la seule différence résidant dans la gravité de l'impact.
- Les participants ont demandé que leur soient donnés des exemples concrets de mesures punitives adoptées dans certains pays. Le Mexique a été décrit comme un pays où les élections ont été invalidées en raison du fait que les partis politiques avaient dépassé les plafonds des dépenses de campagnes. Avant l'invalidation des élections, une sanction financière peut être infligée. Le Brésil et la Colombie, par exemple, privent les représentants élus de leurs postes électifs quand ils sont convaincus de fraude. Dans d'autres pays, le secret bancaire est refusé lorsqu'une enquête est menée à propos de financements illégaux ou de dépassement des plafonds des campagnes électorales.



# EXPÉRIENCES DE PAYS

## Bosnie-Herzégovine

*manière dont la Commission électorale centrale traite de la question des partis politiques et de l'appartenance ethnique*

La discrimination existe dans le droit et les politiques bosniaques. Par exemple, (1) seules les personnes appartenant à un groupe ethnique mentionné dans la Constitution (Bosniaques, Croates ou Serbes) peuvent être élues aux plus hautes fonctions de l'État ; (2) la Constitution contient dans ses dispositions des quotas pour ces trois groupes ethniques, y compris sur le plan de leur représentation parlementaire ; et (3) ces groupes ethniques ont le droit d'utiliser un mécanisme juridique protecteur spécial pour bloquer les mesures et les décisions des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires dans des domaines tels que l'éducation, l'organisation territoriale, la langue et les amendements à la Constitution.

La Commission électorale centrale de BiH a une capacité législative, qui lui permet d'imposer des sanctions en cas d'irrégularités électorales. Figurent parmi les peines possibles des amendes allant pouvant aller jusqu'à 7.000 dollars EU ; le retrait des candidats des listes des partis (si les candidats sont personnellement responsables des violations) ; l'annulation de la certification des partis politiques ; et l'interdiction pour les individus de travailler dans un bureau de vote, un centre d'inscription électorale ou une commission électorale.

Pendant les campagnes électorales, les candidats tentent souvent d'exploiter la sensibilité ethnique de l'électorat. La Commission électorale centrale tente de prévenir l'utilisation et la diffusion de la rhétorique nationaliste autant que possible, par le biais des lois et politiques pertinentes. Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser un langage susceptible de provoquer ou d'inciter quelqu'un à la violence, à propager la haine, ni à publier ou à utiliser des images, symboles, enregistrements sonores et vidéo, messages SMS, communications par Internet ou tout autre document pouvant avoir un tel effet. La Commission peut imposer des amendes strictes pour de telles violations.

La Commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine (BiH) est chargée de certifier les partis politiques pour leur participation aux élections, conformément aux dispositions du droit électoral de la BiH. La Bosnie-Herzégovine compte au total 181 partis politiques enregistrés. Certains autres partis ont perdu leur certification en raison d'une trop longue période d'inactivité.



## Amériques

### *le défi de l'acceptation des résultats électoraux*

L'acceptation des résultats électoraux est l'un des défis les plus importants pour la démocratie. Elle est intrinsèquement liée à la crédibilité des élections. La crédibilité dépend des accords politiques entre ceux qui participent aux élections mais aussi de l'indépendance et de l'efficacité des institutions et des procédures électorales.

L'acceptation des défaites électorales est une étape significative pour l'avènement et la consolidation de la démocratie.



Une première étape cruciale vers la crédibilité est d'affirmer avec force que dans les systèmes démocratiques, (1) les élections sont la seule manière légitime d'obtenir une charge publique et (2) l'élection ou l'élimination des représentants politiques par le biais du vote relève des droits des citoyens. Les EMB ont pour rôle d'assurer que la volonté des citoyens peut s'exprimer. Des élections crédibles entraînent deux conséquences majeures (et positives) : la stabilité politique et la légitimité démocratique pour les représentants élus.

Les quatre exemples ci-dessous illustrent des cas où des résultats électoraux serrés obtenus en Amérique latine et aux Caraïbes ces dix dernières années ont fini par être acceptés :

- Élections présidentielles de 2006 au Costa Rica. La marge de victoire a été de 1,1 pour cent (18.169 voix). Gagnant : un candidat du parti d'opposition (quoiqu'ancien Président).
- Élections présidentielles de 2014 en El Salvador. La marge de victoire a été de 0,22 pour cent (6.364 voix). Gagnant : les candidats du parti sortant.
- Élections présidentielles de 2006 au Mexique. La marge de victoire a été de 0,56 pour cent (233.831 voix). Gagnant : candidat du parti sortant.
- Élections du gouverneur de Porto Rico, en 2004. La marge de victoire a été de 0,2 pour cent (3,556 votes). Gagnant : candidat du parti sortant.
- Élections présidentielles de 2013 au Venezuela 2013. La marge de victoire a été de 1,49 pour cent (223.599 votes). Gagnant : Président en exercice du parti sortant.

Sur la base de ces expériences, on peut affirmer que quatre éléments jouent un rôle crucial pour l'acceptation des résultats électoraux : (1) le type d'élections ; (2) l'environnement politique général, notamment pendant les élections ; (3) la perception des candidats et des électeurs ; et (4) le modèle et la crédibilité de l'EMB. Chacun de ces éléments peut influencer la crédibilité, et ceux-ci doivent donc être évalués avec attention par toutes les parties prenantes en vue d'assurer que les résultats de l'élection sont acceptés par tous.

## Libéria

### *Rôle et impact des partis politiques et des candidats dans la crédibilité des processus électoraux*

Les activités menées à bien avant les élections peuvent avoir un impact important sur les questions post-électorales (notamment, sur l'acceptation des résultats électoraux). La validation des résultats électoraux est, en pratique, entre les mains des partis politiques et des candidats. Sur la base des expériences récentes, les actions suivantes peuvent être engagées par les partis politiques et les EMB en vue d'empêcher la contestation des résultats électoraux.

Les candidats et les partis politiques peuvent par exemple commencer à se familiariser avec les divers aspects des processus électoraux en vue d'être mieux préparés à mettre en œuvre une variété d'activités de soutien. Ils doivent s'efforcer d'instaurer une relation cordiale avec les EMB et de travailler ensemble sur des questions telles que l'éducation des électeurs, la formation des responsables de partis et la création d'une plateforme entre les différents partis. Les candidats et les partis politiques doivent également contrôler le processus électoral, y compris le vote, le comptage des voix et l'établissement des résultats. Le comptage parallèle des voix est un outil qui permet aux partis politiques de vérifier les résultats officiels, afin d'être assurés qu'aucune erreur n'est commise par l'EMB.

Un EMB peut entreprendre diverses activités visant à assurer l'acceptation des résultats. Peuvent figurer au nombre de ces dernières la rédaction de réglementations électorales claires et l'application des lois existantes en vue d'assurer un processus électoral inclusif, la diffusion d'informations précises sur le processus électoral aux citoyens, la facilitation d'un accès égal de tous les candidats et partis, l'encouragement du dialogue entre les partis ainsi que la fourniture de directives claires aux candidats, partis et électeurs.

Un EMB doit analyser à l'avance toutes les causes possibles de protestations avant et après les élections, de manière à être prêt à les contrer. Ces causes peuvent avoir trait à un manque de transparence des activités de l'EMB. La transparence est donc essentielle. Elle peut être promue en gardant les parties prenantes informées tout au long du processus électoral, afin de prévenir toute impression que le processus pourrait être sujet à manipulation. Les EMB peuvent battre en brèche les perceptions négatives par le biais d'une campagne d'information et de relations publiques efficaces. De même, de tels efforts peuvent réduire les facteurs de risques associés aux connaissances limitées des agents des partis et de leurs partisans. Un cadre juridique ou procédural incomplet ou insuffisamment clair peut également augmenter le risque de contestations.

Dans certains cas, néanmoins, des contestations peuvent se faire jour, quelle que soit la manière dont un EMB a géré le processus électoral. Les candidats et les partis peuvent vouloir gagner à tout prix, et s'ils ne sont pas vainqueurs dans les urnes, ils peuvent tenter d'imposer leur volonté par le biais de mouvements de protestation dans les rues, quel qu'en soit le prix.



## Pakistan

*enseignements tirés des expériences récentes*

Avant les élections générales de 2013, la Commission électorale du Pakistan (Election Commission of Pakistan – ECP) a lancé un certain nombre d’initiatives en vue de renforcer la transparence et la confiance des parties prenantes électorales.

Les quatre suivantes sont particulièrement remarquables :

- La rédaction d’un code de conduite pour les partis politiques et les candidats;
- La création d’un système de listes électorales informatisées (LEI) en vue d’éliminer les doubles entrées et autres inexactitudes qui facilitent la fraude électorale, ainsi que l’attribution d’un numéro national d’identification à chaque électeur ;
- Le lancement d’un service de messages SMS utilisé in fine par 55 millions d’électeurs, permettant de vérifier les informations personnelles indiquées sur la liste électorale et de déterminer l’emplacement des bureaux de vote de chacun d’entre eux ; et
- La diffusion d’informations aux partis et aux candidats afin de s’assurer qu’ils ont été pleinement informés de tous les aspects du processus électoral.

Les connaissances inadéquates des partis politiques sur le rôle et les fonctions de l’ECP ainsi que les lacunes du droit électoral ont créé une certaine défiance de la Commission. En vue de réduire l’impact de ces questions sur la crédibilité des élections, l’ECP a lancé plusieurs activités. Elle a (1) révisé l’Ordre des partis politiques 2002 pour permettre la tenue des élections à l’intérieur des partis, (2) amélioré l’efficacité du code de conduite, et (3) appuyé les réformes apportées au cadre juridique et réglementaire régissant les processus électoraux, principalement lié aux questions de la nomination et des campagnes des candidats. L’ECP organise également des dialogues avec les partis politiques sur les questions liées au processus électoral en vue de renforcer la confiance dans l’ECP.

Sur la base de l’expérience du Pakistan, les mesures suivantes peuvent entre autres être mises en œuvre afin d’améliorer les relations entre les EMB et les partis politiques :

- Institutionnaliser les mécanismes de consultation avec les partis politiques en vue d’assurer une interaction constante et constructive.
- Favoriser une meilleure compréhension et promouvoir le consensus entre les partis sur les propositions de réformes électorales, sur la base d’une stratégie politique cohérente.
- Améliorer l’interaction à des niveaux décentralisés entre les EMB et les élus/agents des partis politiques.
- Concevoir et mettre en place une stratégie de communication qui établisse un argumentaire clair sur ce qu’un EMB peut et ne peut pas faire dans le cadre de ses interactions avec toutes les parties prenantes.

Les défis auxquels l’ECP doit actuellement faire face consistent à (1) maintenir et élargir la participation des jeunes, (2) augmenter le nombre d’électorales et de candidates enregistrées, (3) créer des systèmes plus méritocratiques et transparents au sein des partis pour la sélection des candidats, et (4) mener à bien des réformes juridiques en vue de faire face aux lacunes du cadre juridique identifiées par l’EMB ainsi que par les observateurs internationaux aux élections.

Ces objectifs ne peuvent être accomplis que si l’ECP et les partis politiques travaillent ensemble, unis par la même volonté de renforcer la démocratie, et en concevant une feuille de route collaborative fondée sur un consensus sur ce qui doit être fait, et les moyens d’y parvenir. Un plan stratégique global offrirait une solution viable pour progresser à cet égard.





# Madagascar

*rôle des partis politiques et des candidats sur le plan de la crédibilité des processus électoraux*

La relation entre l'EMB du Madagascar - la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) - et les partis politiques malgaches a évolué au cours de ces dernières années. Jusqu'à 2010, les représentants politiques ne détenaient pas de sièges au sein de l'EMB. Entre 2010 et 2012, les agents des partis politiques ont siégé au sein de la CENI et ont pu participer à toutes ses sessions de prise de décisions « à titre consultatif ».

En vue de renforcer la crédibilité de l'EMB sur le plan de la gestion des élections de 2013, la décision a été prise d'élargir sa composition en incluant tous les acteurs politiques malgaches. Aux termes d'une loi, la composition de la CENI a inclus des membres de la société civile, des fonctionnaires et des représentants de tous les partis politiques ayant signé la feuille de route visant à sortir de la crise politique qui avait touché le pays pendant plusieurs années. Les partis politiques ont également pu participer aux structures décentralisées de l'EMB. Les agents des partis politiques sont devenus (1) membres des comités d'inscription des électeurs et (2) membres de la Commission électorale de districts élargie, qui était chargée de réviser les listes électorales. La crédibilité du processus électoral a été renforcée en permettant aux partis politiques de participer à toutes les décisions adoptées par l'EMB pour la tenue des élections et la supervision des missions sur le terrain.

En outre, les partis politiques ont non seulement participé aux structures opérationnelles de l'EMB, mais ont aussi eu le droit de nommer leurs représentants dans (1) les bureaux de vote et (2) l'EMB et les organes décentralisés pendant l'intégralité du processus électoral.

Tout au long de la période électorale de 2013, les agents des partis politiques qui étaient devenus membres de la CENI ont agi, pour la plupart d'entre eux, avec neutralité et impartialité. Les décisions ont ainsi pu être prises dans l'intérêt du processus et non dans celui des partis politiques individuels (ont notamment figuré au nombre de ces décisions la définition de l'ordre chronologique de l'organisation des élections présidentielles et législatives, et deux reports de l'élection présidentielle). Ils ont participé à toutes les décisions principales liées aux aspects opérationnels, à la supervision des activités menées sur le terrain et aux sessions d'information de l'EMB tenues avec d'autres parties prenantes électorales.

L'allocation aux candidats de temps d'antenne payants et gratuits sur les médias publics pendant la campagne a été effectuée en consultation avec les candidats ou leurs représentants, et en leur présence effective.

Les mesures de transparence et d'inclusivité prises à Madagascar au profit des partis politiques ont joué un rôle important sur le plan de l'engagement public, ainsi que l'atteste le taux de participation de plus de 61 pour cent au premier tour des élections présidentielles. Elles ont également eu une influence directe sur l'acceptation des résultats par les partis et les candidats impliqués, contribuant ainsi à faire en sorte que ces élections soient un facteur crucial pour résoudre la crise politique touchant depuis longtemps le pays.





**ELECTORAL FRAUD**



**MALPRACTICE**



**SYSTEMATIC  
MANIPULATION**

- La distinction entre le fait de traiter avec des partis politiques et des candidats individuels a été soulignée, les participants notant qu'il était plus facile à un EMB de traiter avec les premiers qu'avec les seconds, en raison du nombre élevé de candidats individuels ainsi que de la difficulté de collaborer avec l'ensemble d'entre eux. Certains ont insisté sur le fait que les décisions concernant la manière de traiter avec les candidats individuels devraient être prises par les EMB, et qu'il est possible que de telles décisions ne satisfassent pas tout le monde.

## Points saillants des discussions

- Une autre question soulevée a porté sur la meilleure manière de gérer la publication des résultats d'une course électorale serrée. L'expérience mexicaine de 2012 montre que les accords préélectoraux entre les EMB et les partis politiques – stipulant ce que chaque parti s'engage à faire une fois la compétition terminée – ne sont pas automatiquement respectés. En vertu de l'accord passé au Mexique, aucun résultat ne devait être publié avant que les résultats finaux ne soient disponibles. Certains des partis politiques ont toutefois commencé à publier des résultats avant que l'EMB l'ait fait, créant ainsi la confusion. Suite à cette expérience, la méthode actuelle au Mexique consiste à faire scanner les feuilles de résultats par l'EMB, à les faire signer par les agents des partis et à les poster en ligne, sur le site Internet de l'EMB.
- La question de l'implication possible des EMB dans les élections internes des partis a également été discutée. Certains participants ont estimé qu'une implication des EMB pourrait contribuer à la création de structures internes plus démocratiques et améliorer les mécanismes de prise de décisions. D'autres ont néanmoins considéré qu'une telle implication fait courir le risque qu'un EMB se retrouve empêtré dans des luttes de pouvoir internes qu'il devrait éviter. La question du financement des élections internes a également été soulevée, compte tenu du fait que, dans de nombreux cas, les fonds publics peuvent être consacrés à des élections sans que le public n'en tire aucun bénéfice.

Joint EC-UNDP Task Force on Electoral Assistance  
Thematic Workshop

REINFORCING CREDIBILITY AND ACCEPTANCE OF ELECTORAL PROCESS  
The Role of Electoral Stakeholders and Electoral Administration



**MÉDIAS, SOCIÉTÉ  
CIVILE ET  
OBSERVATEURS  
ÉLECTORAUX**

## Rôle des médias dans la confiance générale et l'acceptation des processus électoraux

Un secteur médiatique libre et actif est essentiel pour une société démocratique, et prend une importance particulière pendant les élections. Le secteur des médias a de nombreuses fonctions et fait face à beaucoup de défis pendant un processus électoral. Tout d'abord, les médias doivent parler et diffuser les messages et les informations de tous les candidats sur un pied d'égalité, et être ouverts à tous afin de permettre aux électeurs de pouvoir se faire une opinion équilibrée sur les candidats, les partis et les programmes. Les médias ont en outre un rôle important à jouer pour contrôler la transparence des élections et mettre en évidence les infractions qui peuvent survenir. Les médias ont entre autres comme fonctions additionnelles de fournir un contenu éducatif clair sur le processus électoral, afin de renforcer l'information du public ainsi que d'assurer aux partis politiques une plateforme leur permettant de communiquer leurs messages au corps électoral. Au terme du processus électoral, il est également important que les médias suivent étroitement le comptage, le calcul des résultats et les éventuels problèmes, et en rendent fidèlement compte. A toutes les étapes, il est nécessaire que les médias ne soient pas plus proches d'un parti que d'un autre, et qu'ils soient des espaces ouverts et transparents à la disposition de chacun des candidats sur un pied d'égalité.

Ces tâches se trouvent toutefois menacées lorsque des patrons de médias entretiennent des liens étroits avec les hommes politiques, ou se retrouvent même candidats eux-mêmes. Ce genre de situations entraîne un problème d'impartialité qu'il est difficile de régler, si le cadre juridique pertinent ne les mentionne pas clairement. Dans de nombreux cas, les patrons de médias ne donnent pas de temps d'antenne à tous les candidats, ou font davantage payer certains candidats que d'autres en vue de les décourager ou d'interdire leur accès. Pour les médias, les élections ont en outre tendance à constituer une occasion en or pour considérablement augmenter leurs revenus, en particulier puisqu'ils facturent souvent leur temps d'antenne à des prix supérieurs à la normale. De tels comportements liés à l'accès et au revenu vont à l'encontre des fonctions de service public que devraient assurer les médias. Des mesures peuvent, et doivent, être prises par les EMB et les autorités concernés en vue de lutter contre de telles pratiques.



## Les réseaux sociaux ont-ils changé le rôle des médias dans les processus électoraux ?

Internet peut également être utilisé comme outil positif en vue d'augmenter la transparence sur la conduite de ceux qui sont au pouvoir, de favoriser l'accès à diverses sources d'information, de faciliter la participation active des citoyens dans le renforcement des sociétés démocratiques et de lutter contre les régimes autoritaires<sup>2</sup>. S'ils sont aujourd'hui devenus essentiels pour exercer sa liberté d'expression ainsi que pour mobiliser et organiser des mouvements de contestation pacifiques, les réseaux sociaux posent également de nombreux défis aux EMB. Par définition, le terme de réseaux sociaux fait référence à Internet ou aux plateformes mobiles d'interactions, par le biais de contenus et communications générés par l'utilisateur, permettant ainsi aux utilisateurs de créer du contenu et d'interagir avec l'information et ses sources. C'est ce qui les différencie des médias traditionnels, qui tendent à fonctionner selon une approche plus descendante, en ne permettant que peu d'interaction.

L'évolution du paysage médiatique donne l'occasion de toucher davantage de personnes. Les réseaux sociaux peuvent par exemple jouer un rôle important pour aider les EMB à éduquer le public sur leur rôle et sur le processus électoral global. Mieux les parties prenantes comprendront le rôle et les fonctions des EMB, plus ils seront convaincus de leur intégrité et de leur efficacité. Les réseaux sociaux peuvent faire bon usage de leur force de frappe tout au long du cycle électoral, en aidant les EMB à mettre en œuvre une large gamme d'activités pendant la tenue des élections ainsi qu'avant et après les périodes électorales.

Les réseaux sociaux posent toutefois de nombreux problèmes directement liés à leur nature et structure habituelle. En tant que plateformes non régulées, ils peuvent être utilisés de manière abusive en vue de répandre de fausses informations et des discours de haine ainsi que de se livrer à des actes de cybercriminalité.

## Mesures pouvant être prises par les EMB pour favoriser l'impact des médias sur la crédibilité des processus

Du point de vue des EMB, les médias peuvent être un allié important pour (1) contribuer à constituer un électorat bien informé, (2) aider à contrôler le processus électoral, et (3) assurer une source légitime de responsabilité aux EMB. Afin que ces rôles puissent être convenablement exercés, les médias doivent toutefois assurer une couverture de l'information qui soit équilibrée et ne verse pas dans le sensationnalisme. Les dynamiques internes sont elles aussi compliquées : à titre d'exemple, les journalistes ont d'un côté généralement tendance à revendiquer la liberté totale de rendre public ce qu'ils désirent et estiment important, tandis que, d'un autre côté, ils tendent à faire l'objet de pressions de la part de leurs employeurs à l'effet d'articles susceptibles d'augmenter le tirage et les ventes. En outre, le domaine journalistique devenant une profession de plus en plus risquée dans certaines parties du monde, beaucoup sont susceptibles de penser que le fait de procéder à des investigations poussées en matière de fraude électorale pourrait mettre en péril leur sécurité physique. De leur côté, les acteurs politiques ont tendance à rechercher activement les faveurs des médias, entreprenant de coopter les médias dans leur propre intérêt. Un autre facteur de cette collusion est que les patrons des médias peuvent être dictés par des considérations financières ou des allégeances politiques. Les électeurs, eux, veulent une information en laquelle ils peuvent avoir toute confiance.

<sup>2</sup> A/66/290, para 12.

Figurent au nombre des tendances récentes ayant un impact sur le rôle des médias pendant les élections (1) la libéralisation et l'élargissement majeurs de l'espace de communication en raison du boom des médias et réseaux sociaux ; (2) les attaques et les intimidations de journalistes, y compris les meurtres ; (3) la cooptation, la fragmentation et la présence de médias faisant de la haine leur fonds de commerce ; (4) la faible rémunération des journalistes, qui pousse certains d'entre eux à accepter de l'argent en échange d'articles écrits à la demande (ce que l'on nomme parfois le « journalisme alimentaire ») ; (5) les marchés et modèles d'affaires publicitaires financièrement instables ; (6) l'accent mis sur les questions locales et/ou anodines ; et (7) la lutte que doivent livrer les EMB en vue de pouvoir collaborer avec les médias. En outre, de plus en plus de médias traditionnels et de réseaux sociaux soutiennent des ordres du jour spécifiques, et ne sont pas transparents dans leurs actes. Ces tendances, prises ensemble, n'illustrent pas un panorama très prometteur.

Certaines stratégies peuvent être adoptées par les EMB et les organisations de soutien aux médias en vue de contrer les tendances susmentionnées. Un EMB peut commencer par recruter du personnel professionnel pour traiter avec les médias et promouvoir une collaboration proactive entre l'EMB et le secteur. Afin que cela ait l'impact désiré, les EMB doivent fournir aux représentants des médias une formation sur le processus électoral - suffisamment à l'avance afin de leur donner les connaissances de base suffisantes pour communiquer de manière plus précise sur le processus. Le personnel des EMB doit également se voir dispenser une formation aux médias afin de comprendre la manière dont les médias fonctionnent et pouvoir collaborer plus facilement avec ce secteur. Il est conseillé aux EMB d'assurer que les médias soient intégrés de manière adéquate dans l'approche du cycle électoral. Pour que la relation entre un EMB et les médias soient mutuellement bénéficiaires, il est nécessaire d'évaluer l'environnement des médias bien avant une consultation électorale, afin de disposer du temps et des connaissances suffisantes pour concevoir une stratégie de conception et de mise en œuvre des activités communes. La rédaction de codes de conduite peut être l'une de ces activités.

Une veille médiatique doit être entreprise de manière indépendante pendant le processus électoral, avec des communiqués de presse périodiques en vue de dresser un tableau plus précis de la manière dont les médias se comportent. Il peut s'avérer nécessaire de prendre des mesures correctives en fonction de la manière dont se comportent les médias, que ce soit par rapport au code de conduite pertinent ou aux dispositions juridiques. La personne qui est responsable d'une telle veille ne doit pas fuir devant cette responsabilité, compte tenu de son importance sur le plan de la crédibilité des élections. Si des informations sur le processus électoral sont nécessaires, il est préférable qu'elles proviennent directement d'un EMB plutôt que d'autres sources qui ont toutes les chances d'être moins bien informées. Il est également important que les journalistes se sentent en sécurité et protégés, afin de pouvoir mener à bien leur travail de la manière la plus satisfaisante possible. A cette fin, il convient de promouvoir la collaboration entre les entités médiatiques, l'EMB concernée et les services de sécurité, en vue d'essayer de garantir la sécurité des journalistes couvrant les processus électoraux. Enfin, les radiodiffuseurs publics (à savoir, les médias étatiques) doivent strictement servir les intérêts du public, et non pas ceux du gouvernement.

## Travail en commun entre la société civile et l'administration électorale pour l'éducation des électeurs : les expériences du Monténégro

Au Monténégro, la relation entre l'EMB, la Commission électorale de l'État et la société civile a été presque inexistante dans le passé. Après ce que l'on a appelé « l'affaire des enregistrements » en 2013 – l'utilisation abusive de fonds publics par certains responsables





en vue de gagner des voix aux élections – une vague de soutien populaire s’est produite en faveur de changements significatifs au niveau de la manière dont les élections étaient organisées et du rôle de l’EMB. L’EMB nouvellement reconstitué a non seulement un rôle plus important dans l’organisation des élections, mais aussi au niveau du suivi de la loi sur le financement des partis politiques, de l’utilisation abusive des fonds publics, etc. L’EMB est en outre beaucoup plus ouvert à la coopération avec les organisations de la société civile (OSC) dans le domaine de l’observation des élections, et agit sur initiatives des CSO et des autres parties prenantes.

Au Monténégro et ailleurs, des élections libres et équitables sont dans l’intérêt des électeurs, de la société civile et des EMB, mais pas souvent dans l’intérêt des partis politiques. La confiance des électeurs s’est grandement effritée au cours des précédentes consultations électorales au Monténégro. Il faut la retrouver, grâce à l’éducation. Afin que cette dernière soit efficace, il convient toutefois de mener à bien une évaluation des besoins avant d’élaborer les programmes d’éducation des électeurs, en vue de mieux assurer que les besoins du public ciblé soient identifiés et satisfaits.

L’éducation civique peut être dispensée par la société civile, un EMB ou par les deux travaillant de concert. La principale différence réside dans le fait que généralement, un EMB dispense l’éducation civique d’une manière formelle, tandis que la société civile utilise des mécanismes plus informels, qui ont tendance à être plus facilement accessibles. L’utilisation des réseaux sociaux est une bonne manière de diffuser les messages. La télévision et la radio sont également de bons moyens pour toucher une grande partie du public, tandis que la presse écrite tend à n’atteindre qu’un nombre limité de lecteurs. L’utilisation de pictogrammes et d’aides visuelles est le meilleur moyen d’atteindre les groupes vulnérables et les analphabètes, et ces outils doivent être mis en œuvre sur le terrain.

Généralement, les EMB ont un effectif limité, qui ne leur permet pas de réaliser des activités d’éducation des électeurs généralisées. Cela donne à la société civile l’opportunité de prendre en charge la mise en œuvre de nombreuses activités d’éducation des électeurs. Une des principales priorités non satisfaites au Monténégro consiste à permettre aux électeurs d’exercer leurs droits à remettre en question le processus électoral par le biais d’un système de règlement des différends électoraux fonctionnant de manière appropriée.

En général, les membres du personnel de l’EMB doivent être formés sur plusieurs aspects du processus électoral, en vue de pouvoir remplir leurs rôles de manière professionnelle. Les observateurs internationaux peuvent également tirer parti d’une formation nationale plus approfondie, ceux-ci n’étant parfois pas au courant de ce qui se passe dans le pays qu’ils sont chargés d’observer, à cause d’un manque d’informations.

L’éducation des électeurs doit appuyer des institutions fonctionnant de manière appropriée, et toutes les parties prenantes doivent travailler en coopération pour ce faire. Il convient toutefois de garder à l’esprit les risques probables de conflits d’intérêt, dans le cas où des agents des partis politiques sont membres d’un EMB tout en étant dans le même temps candidats à des postes d’élus.

## Observation nationale des élections : impact et responsabilité par rapport au processus électoral

Figurent au nombre des principaux facteurs impactant la crédibilité des observations électorales (1) la source des fonds nécessaires à l’observation, (2) l’ampleur ou la représentativité



de la couverture géographique de l'observation, (3) qui ou quoi fournit l'assistance technique, et (4) la manière dont le recrutement des observateurs est mené à bien.

Toutes les parties prenantes bénéficient de l'observation électorale : les partis politiques et les candidats, les EMB et les gouvernements, les électeurs et les citoyens, et la communauté internationale et les donateurs.

Les enseignements tirés montrent que, pour être efficace, une mission d'observation doit procéder à des évaluations électorales et être confiante et transparente pendant une observation.

L'appui qui peut être apporté par un EMB en vue de faciliter le travail de missions d'observation prend des formes multiples. Son appui peut prendre la forme de réunions et de partage d'informations dans les domaines suivants :

- planification d'une table ronde avec les parties prenantes participant à un processus électoral, y compris avec celles impliquées dans l'éducation civique, l'observation, la campagne politique et le travail médiatique;
- mise en place d'un bureau d'observation nationale permanent au sein d'un EMB pour appuyer les CSO;
- organisation d'une réunion commune de planification des activités du cycle électoral;
- organisation de réunions de suivi de l'observation entre un EMB et les OSC;
- favoriser l'élaboration de recommandations fortes dans un rapport d'observation;
- possibilité donnée aux observateurs de se connecter à des espaces spéciaux du site Internet d'un EMB;
- mise en place d'un bureau/ligne d'information permanente, et dotation en personnel nécessaire à son fonctionnement pendant la période électorale;
- recueil, organisation et diffusion de la législation électorale et des procédures des EMB;
- fourniture des coordonnées personnelles des responsables de l'EMB; et
- établissement et dotation en personnel d'un bureau de signalement d'incident permanent le jour de l'élection.

## Société civile : un garde-fou ou un partenaire d'exécution ? Existe-t-il un conflit d'intérêt ?

Dans de nombreux cas, la société civile a tendance à uniquement s'impliquer dans un processus électoral lorsque celui-ci tourne mal. Lorsqu'il n'existe aucun problème sur le plan de la crédibilité d'un processus électoral et que l'EMB et les acteurs politiques se comportent de manière professionnelle, la société civile ne peut avoir qu'un besoin limité de s'impliquer, et celle-ci peut préférer focaliser son travail sur d'autres domaines. Les représentants du secteur doivent accorder une grande attention (à savoir, exercer un contrôle) tout au long du cycle, afin de savoir si, quand et où ils peuvent avoir besoin de s'engager.

Si elle s'implique dans les élections, la société civile doit travailler avec l'EMB en vue d'améliorer le processus. La société civile a un rôle à jouer pour sauvegarder les principes électoraux.

Les fonds nécessaires pour entreprendre des activités d'éducation civique ne proviennent pas principalement des gouvernements, ce qui est positif, car on ne peut ainsi prétendre que certains intérêts sont liés à la fourniture de fonds gouvernementaux. Si les fonds émanent de partenaires internationaux, on peut généralement estimer à juste titre que le seul objectif concret est de permettre aux citoyens de mieux comprendre le processus électoral.

Pendant le processus électoral, la société civile peut entre autres avoir pour rôle de défendre les droits des citoyens tout au long du processus. La répartition du travail entre un EMB et la société civile peut se faire autour des axes suivants : un EMB enseigne aux citoyens comment organiser les élections, tandis que la société civile enseigne aux citoyens comment reconnaître les irrégularités et y répondre.

Il est essentiel de comprendre la composition et la structure des OSC impliquées en vue de savoir si, et dans quelle mesure, elles peuvent être actives pendant un processus électoral. Des OSC crédibles et sincères ne doivent pas être confondues avec celles créées et entretenues par les structures du pouvoir (par exemple, les gouvernements, les cours royales ou les classes dirigeantes).

Figurent au nombre des exemples concrets de coopération possible entre la société civile et les EMB (1) la réalisation par les OSCS d'audits des bases de données des électeurs inscrits, (2) l'appui aux discussions sur les procédures électorales, (3) le soutien apporté par un EMB à la création d'une institution chargée de fournir des fonds aux OSC en vue d'entreprendre des activités d'éducation civique et des électeurs, et (4) l'appui d'un EMB à une agence média en vue d'entreprendre une veille média pendant les élections.

Il est nécessaire de délimiter les tâches sur la base de réglementations clairement rédigées afin d'éviter de possibles conflits d'intérêts lorsque les EMB et la société civile travaillent sur les mêmes questions et dépendent parfois l'un de l'autre pour la mise en œuvre des activités. Des conflits peuvent par exemple survenir lorsque des OSC participent au contrôle des activités d'un EMB tout en dépendant dans le même temps de cet EMB pour obtenir les fonds nécessaires à la réalisation des activités sur le terrain, par exemple en ce qui concerne l'éducation des électeurs. Des surveillants doivent être nommés en vue de contrôler les réglementations et de procéder à une médiation, le cas échéant, dans les cas de conflit. Ces surveillants doivent être professionnels et impartiaux (issus par exemple d'un organe international ou national).

## Enseignements tirés d'observations internationales : impact sur la crédibilité des processus électoraux

La confiance accordée à un processus électoral peut être renforcée par le biais d'une observation nationale et internationale. Pour que les observateurs inspirent confiance, il convient toutefois qu'ils soient eux-mêmes dignes de confiance. La confiance doit s'appuyer sur des faits, et peut par conséquent être considérée comme quelque chose de tangible. Les missions d'observation internationales fonctionnent en fonction de critères établis. La Déclaration de principes applicables à l'observation internationale des élections (2005) fournit un cadre en vue d'évaluer le travail des délégations d'observation. Elle stipule que la méthode d'observation dans tout pays donné doit se baser sur une mission exploratoire. Cette mission exploratoire évalue si les conditions de base sont respectées pour mener à bien l'observation, et si cette observation est faisable et à recommander, entre autres.

La neutralité, l'impartialité, l'honnêteté et l'indépendance sont des éléments clés de toute mission d'observation des élections. Les missions d'observation ne doivent pas interférer avec le processus, mais plutôt l'évaluer et fournir des recommandations en vue de son amélioration. Afin que les parties prenantes puissent faire confiance à la mission d'observation, il est essentiel d'expliquer le cadre de la mission à un stade précoce, afin d'éviter autant de malentendus que possible. Les engagements internationaux, les normes, les accords régionaux et les législations nationales sont des éléments qui peuvent aider une mission d'observation à évaluer les élections. L'un des objectifs de toute mission d'observation est de renforcer la transparence d'un processus électoral. Pour ce faire, la mission elle-même doit être transparente pour toutes les parties prenantes.

Les rapports fournis par une mission comprennent une déclaration préliminaire et un rapport final. Une déclaration préliminaire est généralement publiée quelque 48 heures avant la fermeture des bureaux de vote. En raison des contraintes de temps, le comptage, le regroupement des résultats et les processus d'appel sont couverts dans le rapport final. Pour qu'une mission d'observation électorale (MOE) de l'UE soit mise en place, un mémorandum d'accord doit être signé avec le gouvernement. Le champ d'une telle mission se heurte à des limites. Une mission ne peut par exemple jouer aucun rôle sur le plan de la certification des résultats : cette tâche est de la responsabilité de l'EMB ou des tribunaux.

Dernièrement, l'UE est en train de déployer des missions de suivi chargées d'évaluer la situation au niveau de l'application des recommandations des missions d'observation et d'apporter un appui dans le domaine général du développement démocratique.

- Parmi les questions soulevées au cours des discussions, a été évoqué le fait qu'en raison de leurs rémunérations souvent faibles, les journalistes peuvent être enclins à se comporter de manière non éthique afin d'essayer d'améliorer leur situation financière personnelle. Le fait que des salaires appropriés leur soient accordés et que les codes éthiques soient suivis par la plupart d'entre eux contribuerait beaucoup à assurer qu'ils présentent les informations de manière professionnelle et impartiale.

- Une question a été soulevée en ce qui concerne l'utilisation de formes alternatives de médias pour toucher les personnes analphabètes, notamment les femmes. Il a été reconnu que la télévision et la radio sont des meilleurs médias pour approcher des populations analphabètes. L'audience cible des réseaux sociaux est principalement jeune, mais les éléments visuels (par exemple, les clips vidéos) qui sont souvent utilisés sur les réseaux sociaux pourraient également aider les citoyens analphabètes.

- Certains participants ont observé que si les médias ont des intérêts, et que les ordres du jour peuvent être sujets à caution, il peut être difficile ou compromettant pour un EMB de collaborer avec eux. D'un autre côté, il a été estimé que si les EMB ont la responsabilité de travailler en collaboration avec les médias, les EMB n'accordent souvent qu'un intérêt limité aux médias et au travail qu'ils réalisent. Les EMB doivent faire preuve d'intégrité et faire montre d'un comportement éthique afin que les médias puissent reconnaître qu'ils organisent des élections de manière adéquate. La création de relations positives entre les EMB et les médias peut être un processus à long terme.

- Il a également été estimé que les EMB dépendent beaucoup trop des médias traditionnels. Une façon de diffuser leur message et de toucher la population est d'utiliser les médias communautaires<sup>3</sup>, qui jouent une fonction sociale et peuvent s'avérer comme de bons partenaires des EMB pour fournir aux citoyens des informations exactes sur les processus électoraux.
- S'agissant du contrôle des réseaux sociaux, les discussions se sont focalisées sur la nécessité de faire en sorte que le cadre juridique soit le premier point d'accès. Pour que les médias puissent travailler de manière appropriée, les patrons des médias, rédacteurs en chef et journalistes ne sauraient craindre une répression ou des représailles. Au lieu du contrôle ou de sanctions exercées par les régulateurs gouvernementaux, par exemple, l'autorégulation a été considérée par les participants comme l'option offrant les meilleures garanties de qualité sur le plan du travail des médias.

- La question de la manipulation médiatique par le biais des médias a été jugée préoccupante. Il a été noté que les élections polarisent les médias et les électeurs. L'argent étant disponible, beaucoup veulent en avoir leur part. Les élections donnent aux médias l'occasion d'augmenter leurs revenus, et il est difficile d'identifier les moyens de répondre à ce phénomène ou de contrôler la situation en vue d'assurer que les candidats et les partis les plus fortunés ne sont pas les seuls à obtenir une couverture médiatique. Des options ont été suggérées en vue de limiter l'impact de l'argent dans les médias, telles que l'attribution gratuite de temps d'antenne et l'interdiction de l'achat de temps d'antenne (comme cela se passe au Royaume-Uni, par exemple), ainsi que la veille média et le fait de dévoiler les malversations perpétrées par les médias.

- Les discussions se sont également focalisées sur la différence entre les médias publics et d'intérêt public. Les premiers appartiennent par définition à l'Etat, alors que les seconds peuvent par exemple être privés ou communautaires. Tous les médias d'intérêt public doivent être appuyés tout au long du cycle électoral.
- Un dernier point évoqué au sujet des médias a porté sur le fait qu'essayer de limiter le comportement des réseaux sociaux à celui des médias professionnels classiques peut ne pas fonctionner de manière adéquate, voire ne pas fonctionner du tout, en raison de la nature-même des réseaux sociaux. Cela, a-t-il été noté, est le prix à payer pour préserver la liberté des médias. Restreindre l'expression des réseaux sociaux est en tout état de cause une tâche impossible. Il serait préférable de collaborer avec les réseaux sociaux et de les laisser s'autoréguler au lieu de tenter de contrôler ou d'entraver ce secteur.

<sup>3</sup> Médias produits et diffusés au sein d'une communauté, cette dernière étant définie en fonction de la géographie ou d'une communauté d'intérêts

- Lorsqu'il travaille avec des OSC, un EMB doit tout d'abord procéder à une vérification des antécédents de chacune de ces organisations. A-t-elle un lien avec les structures du pouvoir susceptibles de limiter sa capacité à mener à bien ses tâches d'une manière professionnelle et impartiale ? Ce n'est qu'une fois que des réponses claires sont apportées à ces questions qu'un EMB peut commencer à travailler avec une OSC.
- Un code de conduite est utile pour encadrer le travail des observateurs nationaux. Ce code doit comporter un certain nombre de mesures punitives, à mettre en œuvre si ceux-ci outrepassent leur mandat.
- Un problème peut surgir lorsque les messages émanant des observateurs nationaux et internationaux diffèrent. Une étroite coordination doit être maintenue afin d'éviter que cela n'arrive.
- Les OSC doivent être gérées et appuyées tout au long du cycle électoral. Ainsi, la coopération Sud-Sud entre les OSC doit être encouragée. Une telle coopération existe déjà en Europe (par exemple, par le biais de l'European Network of Election Monitoring Organizations).
- Si un EMB n'est pas transparent, il est plus difficile aux OSC d'observer les processus avec succès.
- L'observation des élections doit être une activité temporaire pour les OSC : une fois le processus électoral terminé, elles doivent reprendre leurs activités ordinaires en se focalisant sur leurs propres priorités.
- Parfois, les EMB n'aiment pas travailler avec les OSC, les percevant comme un fardeau. Certains participants ont avancé une position contraire, estimant que les EMB aiment collaborer avec les OSC, compte tenu du fait que cela renforce la crédibilité des élections. Si la confiance fait défaut, il est toutefois difficile de travailler ensemble.

## Points saillants des discussions

- Les OSC doivent mettre en place une ligne téléphonique d'information afin de permettre aux citoyens de fournir des informations et de présenter des observations sur le processus électoral. Cela peut faciliter leur rôle de garde-fou et de contrôle.
- Il a été noté que les OSC représentent la communauté, contrairement aux EMB. Des EMB indépendantes sont souvent le produit d'une mobilisation à long terme de la part des OSC. Les EMB doivent gérer les divers ordres du jour des différentes parties prenantes, y compris des OSC, des partis politiques, du gouvernement, etc.
- Les intervenants se sont accordés sur le fait qu'il est nécessaire de créer des relations de confiance et de crédibilité entre les EMB et les OSC entre les cycles électoraux. Un engagement à long terme est donc nécessaire.
- La question de la nécessité de disposer d'un cadre juridique clair régulant les OSC (membres, bureaux etc.) a été soulevée. Les représentants choisis par les OSC doivent fonctionner dans ce cadre juridique. Dans la plupart des situations, un EMB est principalement responsable devant le parlement, non pas devant les citoyens. Il existe une différence fondamentale entre les EMB et le secteur de la société civile.
- En ce qui concerne le financement des OSC, il a été noté que les OSC font l'objet d'audits de la part de ceux qui les financent. Cela peut être un gouvernement ou des partenaires internationaux. Avant que les fonds ne soient versés, des accords stipulant la manière dont les fonds sont audités sont mis en place.
- La question de la manière d'éviter les erreurs pendant les élections, grâce à l'aide des observateurs électoraux, a été soulevée. De quelle manière les EMB et les observateurs peuvent-ils tous deux travailler ensemble en vue d'éviter les irrégularités ou la tenue d'élection non crédibles ? La veille médiatique est l'un des domaines où les deux entités peuvent travailler de concert. Les rapports de veille média périodiques et autres rapports d'observateurs doivent être partagés et discutés entre les EMB et les observateurs en vue d'améliorer l'organisation générale des élections.
- Un défi majeur demeure le manque de confiance entre les EMB, les OSC et les partis politiques. Cela prendra beaucoup de temps pour faire disparaître cette défiance à facette multiple dans de nombreux pays.



# EXPÉRIENCES DE PAYS



Le CdC avait une large portée, couvrant tous les domaines, depuis les sondages d'opinion réalisés par les médias jusqu'à la publication des résultats. Ce dernier point, en particulier, a exigé une étroite coopération avec la GECOM.

Les principaux principes du CdC ont visé à assurer une couverture équitable des élections, l'exactitude des informations ainsi que des informations justes et équilibrées.

La relation entre la GECOM et les médias a été indiscutablement facilitée par le CdC, et a permis de produire une couverture médiatique des élections de meilleure qualité que lors des précédents processus électoraux.

### **Code de conduite des médias**

Il est considéré que les médias, comme toute autre partie prenante, doivent être régulés pendant une période électorale. Dans tout contexte, un CdC permet d'établir le cadre dans lequel les médias exercent leurs activités. Un EMB peut faciliter la conception d'un code de conduite répondant aux mêmes critères que les autres, mais focalisé sur les médias – mais les médias doivent assurer la responsabilité de la finalisation, de l'adoption et du contrôle du respect de celui-ci. Un tel code doit être de nature autorégulatrice et ne pas prévoir de sanctions pour les fautes allant au-delà de la possibilité de les blâmer publiquement. Cela est conforme avec ce que doit être le standard dans tous les autres CdC : ils doivent se caractériser par l'autorégulation plutôt que par la sanction. Les comportements fautifs et illégaux ne sauraient échapper aux poursuites, et des actions juridiques doivent être lancées à l'extérieur d'un CdC. L'élaboration d'un CdC solide nécessite des années de maturation, et de petites avancées doivent être faites à chaque élection afin de parvenir à un CdC qui est accepté et suivi par tous les médias.

## République de Guyana

### *Rôle des médias*

Un code de conduite (CdC) a été mis en place pour les élections de 2010 et 2011 entre la Commission électorale de Guyana (Guyana Election Commission - GECOM) et les médias, en vue d'orienter leur travail durant les élections. Les principaux acteurs impliqués ont été la GECOM, par le biais de son unité de veille médiatique, et un panel d'orientation indépendant, mis en place pour recevoir et délibérer sur les réclamations liées à la performance des médias.



## Tunisie

*La démocratie en transition : rôle de la société civile dans le processus électoral*

Pendant les 23 ans du régime autoritaire de Zine al-Abidine Ben Ali, la société civile était le seul espace où l'opposition tunisienne pouvait se rassembler et discuter de manière ouverte de son mécontentement. La révolution du début 2011 a constitué un soulèvement contre l'oppression, mais il n'existait pas de vision claire du type d'élections qui devaient être organisées suite au renversement de Ben Ali. Pendant une transition politique, il est important que la société civile soit pleinement engagée dans le processus électoral.

La société civile tunisienne a joué un rôle actif dans les consultations au sujet du nouveau cadre juridique électoral, en conjonction avec les partis politiques et leurs citoyens. Elle a considéré que son rôle était de lancer des activités d'éducation civique et de défendre les droits des citoyens défavorisés à participer aux élections. La société civile a été plus préoccupée par le cadre des élections, non pas par les résultats effectifs des élections. Un organe indépendant a été créé pour suivre l'organisation des élections, géré par le ministère de l'Intérieur.

La société civile a solidement soutenu l'organisation des élections de 2011 dans le cadre du processus de démocratisation. Quelque 43 OSC, qui ont collectivement mobilisé et fourni un total de 13.392 observateurs, ont participé à l'organisation de ces élections. La plupart des organisations n'ont toutefois participé à l'observation que le jour du vote, et n'ont par conséquent pas été en mesure d'évaluer le processus électoral dans son intégralité. Le déploiement d'observateurs n'a également pas été coordonné avec succès entre les divers groupes d'observateurs, beaucoup étant concentrés dans les villes alors que les autres régions (notamment en Tunisie rurale) n'étaient pas couvertes de manière adéquate. Enfin, ni les déclarations préliminaires ni les rapports finaux n'ont été présentés, en raison du manque de formation et de l'incapacité à gérer toutes les informations recueillies au niveau central.

Les enseignements tirés de l'expérience de 2011 indiquent qu'en Tunisie, les OSC doivent dans l'avenir être encouragées à mieux coordonner leurs activités en vue d'assurer un impact général plus important sur le plan de l'observation électorale nationale. Il convient d'encourager une amélioration des communications entre l'EMB et les délégations d'observateurs, en vue d'assurer un échange d'information efficace. Le partenariat entre l'EMB et la société civile doit être encouragé par le biais d'activités communes dans le domaine de l'éducation civique, de la formation, etc. Les capacités de la société civile à observer les élections doivent être améliorées grâce à la formation. La société civile doit prendre une part active aux discussions sur les questions électorales tout au long du cycle électoral.

Les élections ne garantissent pas en elles-mêmes la démocratie. Des OSC solides, des élections crédibles et un gouvernement responsable sont des éléments inséparables. La société civile appuie la démocratie, et la démocratie appuie le développement de la société civile. La confiance est une question importante, compte tenu du fait qu'il est primordial que les citoyens soient convaincus que la société civile est indépendante et impartiale.



## Palestine

*Orienter l'EMB afin qu'il favorise les liens avec la société civile.*

La relation entre les OSC et l'administration électorale a été largement antagoniste en Palestine avant 2002, en raison du fait que l'administration électorale n'était pas indépendante. Suite à une réforme juridique, initiée par la société civile, un organe indépendant (la Commission électorale centrale, ou CEC) a été créée en 2002 et a assumé la responsabilité de la gestion des élections en 2005, 2006 et 2012. Avant 2007, la collaboration et la coordination de la CEC avec les parties prenantes étaient ponctuelles, en fonction des consultations électorales – et la CEC et les OSC se sont considérés eux-mêmes comme des concurrents et parfois des ennemis. L'éducation des électeurs a relevé du mandat exclusif de la CEC et a été mise en œuvre d'une manière procédurale, servant simplement à transmettre des informations de base sur les phases électorales associées spécifiques.

Quelques années après sa création, le personnel de la CEC a commencé à se demander comment il pourrait améliorer la fourniture des activités d'éducation civique, et quelle serait la valeur ajoutée apportée par la CEC à cet égard. Elle s'est également interrogée sur ce qu'elle pourrait faire entre les élections sans mettre en péril son intégrité, sa neutralité et son indépendance. Cela a amené la CEC à concevoir un programme d'éducation civique continu en vue de renforcer les valeurs démocratiques du processus électoral.

La CEC a réalisé qu'elle ne pourrait mettre en œuvre l'ensemble des activités d'éducation civique ; il est apparu au contraire qu'elle devait promouvoir les liens avec les parties prenantes électorales, notamment la société civile. La CEC a contacté certaines des OSC afin qu'elles jouent un rôle plus actif sur le plan de l'éducation civique. Un département a été affecté au travail avec la société civile, facilitant ainsi l'échange d'informations. Les OSC ont commencé à envoyer des représentants dans divers comités de la CEC.

La CEC a commencé par concevoir une base de données des OSC, puis entrepris de dispenser des sessions de formation interne pour changer l'état d'esprit du personnel de la CEC afin qu'il puisse mieux travailler avec la société civile au niveau de l'éducation civique. Elle a renforcé les connaissances en matière électorale et les cadres électoraux, et commencé à mettre en œuvre des programmes d'éducation civique par le biais d'un cadre nommé Electoral Awareness Fund (EAF – Fonds de sensibilisation électorale).

Le principal objectif de l'EAF est d'appuyer la pleine participation de la société civile en matière d'éducation civique. Il fournit des fonds aux OSC par le biais d'appels à propositions périodiques, sur une base concurrentielle. Il finance actuellement 22 projets, dont le principal objectif est de renforcer la participation électorale. L'EAF cible quelque 20.000 personnes, y compris des femmes, des jeunes, des médias, des observateurs, des étudiants de l'enseignement supérieur et des personnes ayant des besoins spécifiques. Les projets incluent des ateliers de sensibilisation, des jeux-questionnaires, des groupes de discussions, des activités de formation et des spectacles. Ils permettent aussi à la CEC et aux OSC de travailler ensemble sur différentes questions, y compris sur la réforme électorale. La CEC a un rôle de catalyseur et de facilitateur. Elle a ainsi récemment élaboré une nouvelle loi révisée sur les élections locales, qui a été présentée au pouvoir législatif pour ratification.

En conjonction avec le ministère de l'Éducation, la CEC a lancé un programme de sensibilisation scolaire, ciblant les élèves de quatrième année de secondaire. Au total, quelque 31.000 étudiants et 440 enseignants ont été touchés, dans 374 écoles. Une des activités fait participer les étudiants, en les associant à l'organisation de simulations d'élections en vue de les familiariser aux questions électorales. Aujourd'hui, la CEC est en train d'expérimenter un programme avec des étudiants de deuxième année, ciblant 11.600 étudiants et 369 professeurs dans 149 écoles. Dans le cadre de ce programme, les étudiants procèdent à des simulations d'élections par le biais d'une approche d'apprentissage intégrée.

Figurent au nombre des méthodes utilisées pour travailler avec les OSC l'organisation de réunions périodiques, de consultations et d'activités continues de renforcement des capacités ; la réponse à leurs besoins spécifiques ; et la valorisation de leurs contributions. La collaboration sincère avec les OSC ajoute à la crédibilité et à la transparence, et renforce l'indépendance de la CEC.



## Népal

*Initiatives déployées en vue d'inclure la société civile, les médias et les observateurs dans le processus électoral*

Le succès de l'Assemblée constituante (AC) de 2013 découle des niveaux élevés de confiance que les parties prenantes ont accordés au processus électoral ainsi qu'à la Commission électorale du Népal (CEN) en tant qu'institution. Certaines des activités entreprises par la CEN avant l'élection de l'AC en 2013 ont contribué à assurer l'engagement efficace des principales parties prenantes, y compris de la société civile.

La société civile promeut activement les droits des citoyens, y compris des communautés vulnérables et marginalisées. La CEN a fait du travail avec les OSC une de ses priorités, dans le double objectif de (1) nouer des partenariats avec eux sur diverses questions, et (2) toucher un nombre supérieur de personnes en adressant des messages visant à éduquer les électeurs à ces groupes.

- Figurent au nombre des moyens par lesquels la Commission s'est engagée auprès de la société civile :
- Consultations avec les OSC pendant le processus de réforme législative, notamment en ce qui concerne le système électoral et les mesures de quotas;
- Consultations aux niveaux national, régional et local avec les OSC pendant les étapes de planification du processus d'inscription des électeurs;
- Inclusion des OSC dans la planification des élections au niveau local et au sein des comités d'éducation civique, y compris dans la planification de la sécurité; et
- Utilisation des OSC pour diffuser les messages en matière d'éducation des électeurs au niveau local.

La CEN a reconnu, bien avant les élections de l'AC, l'importance de nouer des partenariats avec les médias en vue d'assurer que le public était pleinement informé des activités de la Commission et des spécificités du processus électoral. Le raisonnement présidant à cette stratégie était que non seulement cela assurerait l'information appropriée du public, mais aussi renforcerait la transparence et augmenterait la confiance du public dans le processus. La Commission a considéré prioritaire de collaborer fréquemment avec les médias tout au long du processus électoral. L'approche proactive adoptée par la Commission pour la diffusion des informations aux médias a permis d'assurer que le public se voyait donner des informations exactes. Figurent au nombre des meilleures pratiques sur le plan de l'engagement de l'EMB et de l'utilisation des médias lors des élections de l'AC de 2013 :

- Formations dispensées aux représentants des médias sur les élections et divers aspects du processus électoral;
- Création d'un centre de médias spécifiquement destiné à partager les informations avec les membres des médias nationaux et internationaux;
- Nomination d'un porte-parole pour les médias;
- Organisation de réunions hebdomadaires d'information des médias donnant des renseignements sur le calendrier électoral et sur les mises à jour ultérieures;
- Pendant la semaine de l'élection, organisation de réunions d'information quotidiennes sur les développements électoraux;
- Inclusion des médias dans les dialogues au niveau national pendant la période de la campagne;
- Engagement personnel de la Commission avec le personnel des principaux médias susceptibles de rendre compte de manière exacte et massive des activités de la Commission;
- Conclusion de contrats avec les médias afin qu'ils diffusent des programmes et campagnes spécifiques de la CNE par le biais de la presse écrite, de la radio et de la télévision; et
- Utilisation extensive des médias pour les programmes d'éducation des électeurs.

S'agissant des groupes d'observateurs nationaux et internationaux ainsi que de l'élection de l'AC en 2013, un nombre total de 31.354 observateurs nationaux et de 249 observateurs internationaux ont observé l'environnement avant l'élection, le jour du vote et après l'élection. La CNE reconnaît le rôle crucial joué par les observateurs et a contribué à rendre le processus d'accréditation aussi simple que possible.

En 2008, la Commission a dû faire face à des défis, certains groupes d'observateurs nationaux ne respectant pas les exigences juridiques nécessaires. Ainsi, plusieurs séries de discussions ont été organisées en vue de parvenir à un accord sur la manière d'assurer que les mêmes erreurs ne soient pas réitérées lors d'élections ultérieures. Ces discussions ont également visé à assurer que les observateurs disposeraient de l'espace et des capacités nécessaires pour mener à bien leurs observations dans un environnement favorable. Figurent au nombre des initiatives déployées relativement aux observateurs :

- Rédaction d'un code de conduite à l'intention des observateurs nationaux et internationaux,
- Organisation de plusieurs séries de discussions avec des groupes d'observateurs sur le respect des directives,
- Réunions d'information avant les élections à l'intention des observateurs à long terme,
- Mise en place d'un processus d'accréditation simple permettant la publication décentralisée des cartes d'accréditation,
- Tenue de réunions d'information et d'orientation à l'intention des observateurs à court terme, y compris simulations d'élections,
- Facilitation de l'accès des observateurs à la CNE aux niveaux du siège et des bureaux de pays, et
- Création d'un centre d'information des observateurs doté d'un personnel dédié, en vue de fournir des informations et de collaborer avec les observateurs.



## Kenya

*élections 2013 – rôle des médias en général et programme de discussions factuelles Sema Kenya (Kenya speaks)*

Les médias ont été complices des violences qui sont survenus après les élections de 2007 au Kenya. Certains secteurs des médias, notamment les stations de radio en langues locales, ont été impliqués dans les violences qui ont suivi les élections. Les médias ont toutefois eu le mérite d'atténuer les tensions après le début des violences.

Par rapport aux élections de 2007, celles de 2013 ont été largement pacifiques. Pendant ces élections, la plupart des médias se sont toutefois beaucoup employés à autocensurer leurs reportages sur les informations considérées comme sensibles. Cette autocensure a été interprétée par certains comme un échec de la part du monde médiatique, incapable de jouer un rôle électoral central de « garde-fou » en cherchant à identifier et à dénoncer les irrégularités pendant le processus électoral.

Ce balancement d'un extrême à un autre pendant ces deux élections est symptomatique du fait que les médias ne sont pas préparés à faire face aux défis et responsabilités uniques auxquels est confronté leur secteur pendant les périodes électorales, notamment dans les États fragiles.

Les lacunes créées par l'engagement prudent des médias lors des élections de 2013 ont été partiellement comblées par Sema Kenya (« Le Kenya prend la parole »), un programme de débats télévisés produit par la BBC Swahili, grâce au financement du Ministère du développement international (Department for International Development - DFID) du Royaume-Uni. Le programme offre aux citoyens ordinaires une plateforme leur permettant de s'adresser directement à leurs dirigeants sur les questions les concernant, eux et leurs communautés. Les recherches effectuées après les élections ont montré qu'au moment où la plupart des médias évitaient de parler de questions sensibles par peur d'inciter directement ou par inadvertance à la violence, Sema Kenya a permis au public d'assister à des discussions constructives, modérées et orientées sur l'audience, et sans aucun doute, d'obtenir des informations plus détaillées que celles données par les autres sources médiatiques. Pendant l'élection, Sema Kenya a maintenu l'accent sur les questions intéressant le public, indépendamment de tout ordre du jour médiatique central. Le programme s'est ainsi attaqué à certaines questions sensibles que les médias les plus populaires évitaient. En fournissant une plateforme de dialogue, Sema Kenya a contribué à aider les individus à mettre les responsables gouvernementaux face à leurs responsabilités.

Dans la mesure où il n'était pas strictement un programme consacré aux élections, Sema Kenya a été en mesure de traiter des questions de gouvernance locale et nationale et de présenter une diversité d'opinions et de dialogues, tandis que la majorité des médias kenyans restaient de leur côté étroitement centrés sur l'élection, et en particulier sur le maintien de la paix. Grâce à cette priorité générale et à sa présence hebdomadaire continue tout au long d'une saison de 25 semaines, les recherches indiquent que Sema Kenya peut non seulement apporter une contribution distincte pendant les périodes électorales, mais a aussi le potentiel pour avoir un impact à plus long terme qui n'est pas assuré par les autres programmes médiatiques.

Sema Kenya est un exemple de la manière dont les médias peuvent s'impliquer de manière positive et constructive tout au long du cycle électoral – comme à tout autre moment. Malheureusement, les médias kenyans adhèrent très peu, de manière générale, à l'idée que leur engagement permanent sur de nombreuses questions cruciales de gouvernance est nécessaire. Sema Kenya est l'un des rares programmes de cette nature et de ce format qui sont toujours diffusés à une large audience à travers le pays. La plupart des médias estiment que les élections sont passées et qu'une telle programmation n'est pas nécessaire.



## Jordanie

### *Initiatives déployées pour intégrer la société civile, les médias et les observateurs dans le processus électoral*

Depuis sa fondation en 2012, la Commission électorale indépendante (CEI) de la Jordanie a travaillé régulièrement avec les parties prenantes aux processus électoraux. Le besoin de cibler un certain nombre de questions est l'un des éléments ayant guidé cette collaboration. Des efforts ont été déployés pour établir et maintenir la transparence et la responsabilité grâce à l'adoption de procédures claires, documentées et accessibles, en assurant notamment le droit de toutes les parties prenantes à obtenir des informations sur la CEI.

L'EMB donne la priorité à l'apprentissage permanent et à l'investissement dans l'expertise, y compris en tenant compte des recommandations des partenaires et des pratiques internationales. Il applique ces connaissances de manière constructive afin de contribuer à améliorer ses performances. La CEI a maintenu l'ouverture et adopté une approche participative pour évaluer les besoins et élaborer des plans avec toutes les parties prenantes pour réaliser des objectifs communs. Enfin, en soulignant le principe d'égalité, elle a pris des mesures pour assurer un traitement sur un pied d'égalité et pour garantir l'accès égal de toutes les parties prenantes internes et externes.

La CEI a adopté plusieurs mécanismes afin d'assurer l'implication effective de toutes les parties prenantes dans les différentes phases du processus électoral de 2013. Au cours de la phase d'avant élection, la CEI a posté des projets d'instructions exécutives du processus électoral sur le site Internet de la CEI et les a adressés aux journaux pour publication. Elle a alors demandé au public d'examiner et de livrer ses commentaires sur de tels projets. Elle a également rencontré les parties prenantes afin qu'elles examinent les projets d'instructions exécutives et fassent des remarques sur ceux-ci. Elle a également coopéré avec les parties prenantes, y compris les groupes d'observateurs nationaux et internationaux, les médias, les OSC et les partis politiques, et les a consultées sur diverses questions. Pendant les élections, elle a coopéré avec les parties prenantes à la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation et d'éducation des électeurs – les domaines de coopération ont inclus l'élaboration de documents et la réalisation d'activités. Elle a également fourni toutes les informations requises aux observateurs et tenu compte de leurs suggestions et de leurs commentaires en vue d'améliorer le processus. Pendant la phase d'après-élection, la CEI a travaillé en collaboration avec les parties prenantes pour procéder à l'évaluation globale du processus électoral, y compris l'analyse des rapports des observateurs nationaux et internationaux, afin d'identifier les forces et faiblesses et d'orienter le travail futur de l'EMB.

Figurent au nombre des défis auxquels la CEI a fait face dans le cadre des élections de 2013 les questions de la perception juridique, opérationnelle et publique ainsi que la période de temps limitée disponible avant les élections pour mettre en œuvre sa stratégie.



- Concernant l'observation électorale, il a été souligné que le processus électoral devait être observé dans son ensemble – pas seulement les activités menées le jour du vote, déjà couvertes par certaines organisations. Il a été ajouté que les approches tenant compte de l'appartenance sexuelles doivent être globales.
- Selon des intervenants, la rédaction du rapport a constitué un problème pour les OSC, en raison du volume de travail nécessaire pour la mener à bien. Des déclarations sont beaucoup plus faciles à rédiger et à diffuser.

- La question de l'impact des conclusions tirées des observations a été soulevée. Il a été noté que les délégations d'observateurs publient leurs conclusions et recommandations, mais qu'il revient aux parties prenantes nationales et internationales du pays de décider du suivi approprié.

- A également été évoquée dans les discussions la relation entre les recommandations faites dans les rapports des observateurs et la capacité financière des EMB à les mettre en œuvre. Il n'apparaît souvent pas clairement comment (ou si) un EMB peut recevoir un appui entre les élections pour mettre en œuvre les réformes nécessaires. Souvent, un EMB examine les recommandations, établit des priorités entre elles et met en œuvre les plus importantes en fonction des fonds disponibles. Il a été noté qu'en général, l'UE dispose de fonds disponibles pour appuyer la mise en œuvre de certaines recommandations émanant des missions d'observation électorale de l'UE. Enfin, l'appui apporté par l'UE aux efforts d'observation nationaux a été considéré comme une mesure positive pour faciliter de telles activités.

- Pour les EMB, il y a toujours la nécessité d'établir une réglementation claire sur les droits et les devoirs des observateurs, qu'ils soient nationaux ou internationaux. En outre, une coordination efficace entre les délégations d'observateurs internationaux et nationaux n'intervient toujours pas dans de nombreux pays, même si cette question a été à l'ordre du jour des organisations internationales pendant de nombreuses années.

- Les participants ont discuté de l'implication des électeurs handicapés et des moyens possibles de renforcer leur participation au processus électoral. Figurent au nombre des mesures susceptibles d'être prises l'adaptation des structures physiques des bureaux de vote, des dispositions afin que les caractères Braille et la langue des signes soient utilisés, etc. Les OSC pourraient aider les EMB dans ce domaine, comme cela est déjà le cas dans certains pays.

- Une question a été soulevée à propos des interactions lorsque plusieurs langues sont parlées dans un même pays. Cela peut rendre la communication difficile pour un EMB, et les délégations d'observateurs nationaux et internationaux.



- Il a été noté que les OSC ne sont pas mandatées pour mener des activités d'éducation des électeurs, et que, dans certains cas, elles le font en raison d'impératifs financiers. Il a également été souligné par certains participants qu'il ne devrait pas être dans les attributions d'un EMB de mandater les OSC pour dispenser des cours d'éducation des électeurs par elles-mêmes, mais que les EMB et les OSC devraient considérer cela comme un travail commun à réaliser ensemble en tant que partenaires. Une question a été posée sur la source des fonds versés dans le cadre du financement fourni par la CEC en Palestine en vue de permettre aux OSC de mener à bien les activités d'éducation des électeurs. Il a été clairement indiqué que ces activités font partie du plan stratégique de la CEC présenté au gouvernement et aux partenaires internationaux, qui fournissent les fonds.
- En ce qui concerne les questions ciblées par les programmes des OSC en Palestine, il a été stipulé que celles-ci se focalisent sur des points spécifiques, par exemple, comment augmenter la participation des jeunes.
- Une demande de précision a été faite à propos d'une remarque selon laquelle les OSC font partie des comités électoraux de districts en Jordanie. Il s'avère en fait que les représentants des OSC comptaient pour 22 pour cent des membres du comité électoral, mais non pas les OSC elles-mêmes.
- S'agissant de savoir qui était responsable de Sema Kenya, il a été précisé que ce programme était réalisé par la BBC World Trust et qu'il lui appartenait. Il a été noté que le programme Sema Kenya a été diffusé d'octobre 2012 à mars 2013. Des parlementaires locaux ou des responsables départementaux (sénateurs, gouverneurs, etc.) ainsi que des dirigeants nationaux (ministres) ont fait partie des panélistes invités. Les OSC locales se sont vues demander de fournir des noms de personnes pour constituer l'audience, en fonction de quotas généraux de femmes et de jeunes. Il n'y a pas de collaboration directe entre la BBC et l'EMB.

## Points saillants des discussions

- En Palestine, il a été considéré comme important que l'EMB travaille avec les institutions éducatives en vue de former les professeurs sur les élections et de leur permettre d'organiser des simulations d'élections. Il est à noter que le travail effectif dans les écoles est mené à bien par des enseignants, et non par la CEC.
- Sur la question de savoir pourquoi les médias ont largement évité d'évoquer les questions sensibles pendant les élections kenyanes de 2013, il a été expliqué qu'un accord avait été passé entre les patrons de médias en vue de s'abstenir de soulever de telles questions.

## The Role of Electoral Stakeholders and



## LES PARTIES PRENANTES AU TRAVAIL :

partager les enseignements tirés

Transmission des résultats électoraux. On comptait 26.002 bureaux de vote pendant les élections de 2012. Les résultats de chaque bureau de vote ont été annoncés publiquement, et les feuilles de résultats ont ensuite été transportées dans l'un des 275 centres de collecte des circonscriptions dans tout le pays. Des assesseurs étaient chargés de gérer les résultats. Les résultats parlementaires, basé sur le scrutin majoritaire, ont été déclarés au niveau de la circonscription après l'addition de tous les résultats des différents bureaux de vote. 10 centres de collecte régionaux ont en outre reçu des centres de circonscription les résultats de manière électronique par satellite. Et enfin, un centre national a reçu les résultats de la part des centres régionaux, les a compilés et a vérifié tous les résultats au niveau national. Les parties prenantes ont été en mesure de comparer les résultats officiels à ceux obtenus par le biais des représentants de partis.

Pour les élections de 2012 au Ghana, un projet appelé Projet conjoint de suivi des résultats électoraux par les partis (Joint Party Election Results Monitoring Project, ou J-PERM) a été mis en place pour permettre aux partis politiques de vérifier conjointement le regroupement des résultats. Un accord a été conclu entre cinq partis politiques. En vertu de la méthode utilisée, les agents des partis présents dans les bureaux de vote ont envoyé les résultats par téléphone à leurs partis respectifs, puis les partis les ont à leur tour transmis à une plateforme commune afin d'être partagés avec les cinq partis. En cas de divergences, les résultats ont été comparés afin de trouver une solution. Une ONG a été nommée comme médiateur pour gérer les différences possibles. Cette méthode a permis de réduire efficacement les tensions potentielles.

Les améliorations suivantes peuvent être mises en œuvre dans l'avenir :

- Durée du projet : selon les représentants des partis politiques, le projet a commencé trop tard et fini trop tôt après les élections, ne permettant pas une formation adéquate des agents avant les élections ou de résoudre les différends après les élections par le biais du médiateur.
- L'EMB n'a pas été intégré depuis le début dans le projet, ce qui aurait aidé au niveau de l'information.
- Trop de temps a été perdu entre la réception des résultats aux sièges de chaque parti et la transmission de ces résultats à la plateforme conjointe.

L'expérience de 2012 indique que le système mis en place par l'EMB pour la transmission des résultats est un élément très important à suivre. Si celui-ci s'avère déficient, cela peut avoir un immense impact sur la crédibilité et l'acceptation des résultats. La possibilité de partager et de comparer les résultats entre les partis et avec l'EMB facilite l'acceptation des résultats. L'utilisation d'un médiateur indépendant est utile pour éviter que des cas arrivent devant les tribunaux, prolongeant ainsi inutilement la période électorale.

## Ghana

*Accepter les résultats électoraux : Projet conjoint de suivi des résultats électoraux par les partis du Ghana de 2012 (Ghana Joint Party Election Results Monitoring Project, ou J-PERM)*

Au Ghana, la Commission électorale du Ghana (CEG), l'EMB, est composée de sept membres, dont trois travaillent à plein temps et quatre à temps partiel. L'EMB est chargé de l'inscription électorale, de la délimitation des circonscriptions, de l'organisation des élections, de l'éducation des électeurs et de l'inscription des partis politiques. Un comité consultatif interpartis facilite l'interaction entre la CEG et les partis politiques.



## Mali

*Coopération entre les parties prenantes aux processus électoraux : l'expérience du Mali pendant des élections suivant un conflit*

Les élections mettant fin à la crise au Mali ont été organisées en juillet 2013.

Après un coup d'État en 2012, les institutions ont été dissoutes, créant un climat difficile pendant les élections.

Deux institutions se sont vues donner la responsabilité d'organiser les élections, le ministère de l'Intérieur (qui n'était pas responsable à cet égard auparavant) et la Commission électorale nationale indépendante (CENI), l'EMB récemment constitué. Un grand nombre de parties prenantes ont en outre participé à l'organisation de l'élection, dont la société civile, les médias et les acteurs internationaux.

La CENI était composée de 15 membres, dont 10 venant de partis politiques et 5 de la société civile. En raison de la diversité des acteurs électoraux, il est apparu nécessaire de créer un forum en vue de rassembler tous les acteurs, afin d'assurer une meilleure coordination et d'instaurer la confiance entre les différentes parties prenantes. Ce forum a par exemple donné l'occasion aux partis politiques de discuter de l'inscription des électeurs, des processus et des procédures concernant la journée de l'élection, et du type de documents requis pour la participation, etc. Les groupes de la société civile ont mis à profit le forum pour échanger leurs opinions, points de vue et priorités. Les OSC ont en outre collaboré au processus électoral dans trois domaines principaux : l'observation électorale ; l'éducation civique (ciblant principalement les femmes) avec mise en place d'un comité directeur pour coordonner les efforts ; et la formation des femmes candidates.

Au total, le média compte quelque 500 médias, dont 400 environ sont des stations de radio. La plupart des journalistes sont des membres d'un syndicat, et des contacts ont été établis entre les autorités électorales et différents médias et journalistes. Un autre comité directeur a été créé pour établir un plan de communication pour les élections, qui a aidé l'EMB à transmettre des messages à des fins informatives. Les médias ont également appuyé les OSC travaillant avec les femmes candidates. Certaines radios ont en outre participé à l'appui des activités de campagne.

Les liens et les relations entre l'EMB et les observateurs sont très importants. On a compté un total de 4.200 observateurs, dont 1.400 ont participé à l'observation à long terme. Les équipes nationales d'observation ont été déployées dans des régions posant des problèmes de sécurité, où les observateurs ne se sont pas aventurés. Les recommandations faites par les groupes d'observateurs électoraux pendant les élections ont été prises en compte par l'EMB en vue d'améliorer le processus électoral.



## Gender

*Intégrer l'égalité des sexes dans les processus électoraux : les parties prenantes au travail.*

L'engagement des femmes dans le processus démocratique trouve son fondement dans les conventions internationales, les instruments sur les droits de l'homme ainsi que les législations internationales et nationales. En matière de participation politique des femmes, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a recommandé que tous les pays s'emploient à atteindre un objectif de 30 pour cent de représentation féminine dans les organes élus d'ici à 1995 et une représentation égale d'ici à 2000. En avril 2004, la moyenne générale des femmes siégeant au sein des parlements nationaux était de 22 pour cent. On compte en outre 9 femmes élues à des postes de chefs d'État et 15 femmes élues chefs de gouvernements. Seules 39 chambres basses du parlement ont atteint l'objectif de 30 pour cent, 2 comportant au moins 50 pour cent de femmes. 149 chambres supplémentaires se trouvent toutefois en-deçà de cet objectif.

L'objectif d'une représentation équilibrée des sexes ne doit pas être lié à la participation politique, mais doit également être appliqué à la participation des femmes au sein des structures des EMB. En général, les données ventilées par sexe concernant les taux d'inscription et de participation des électrices, ainsi que leur représentation au sein des structures des EMB, ne sont pas systématiquement recueillies. Il n'existe aucun chiffre exact sur le nombre de femmes commissaires au sein des EMB, et moins de 30 pour cent des EMB donnent des données sur la participation des électeurs ventilée par sexe. Dans certains pays, les dispositions juridiques imposent d'avoir un certain pourcentage de femmes représentées à différents niveaux de l'organisation.

Différentes mesures peuvent être mises en œuvre en vue d'assurer que les EMB sont plus inclusives à cet égard. Des exercices de cartographie du genre peuvent être menés à bien avant les processus électoraux en vue de développer une meilleure compréhension de la représentation des femmes, non seulement au sein des EMB eux-mêmes, mais aussi par les autres parties prenantes électorales (y compris les partis politiques). Des objectifs en matière de genre peuvent être adoptés, non seulement vis-à-vis du personnel permanent, mais aussi du personnel temporaire (par exemple les personnes chargées de gérer les bureaux de vote). Les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes ou un réseau de tels responsables peuvent être affectés au sein de chacun des EMB. La formation sur les disparités entre les sexes à l'intention de tout le personnel des EMB, et une formation ciblée sur le genre pour les personnes dotées de responsabilités spécifiques en matière d'égalité des sexes peuvent se voir donner un caractère prioritaire.



# Gender

*Integrating gender  
equality into electoral  
processes: Stakeholders at  
work*

## Exemple du Lesotho

La Commission électorale indépendante du Lesotho a pour mandat de lancer des lois et des politiques régissant les élections dans le pays. En 2005, l'EMB a présenté une proposition de législation appelant à réserver aux femmes 30 circonscriptions gouvernementales locales. A la suite de quoi, quelque 58 pour cent des 128 conseillers élus ont été des femmes en 2005. En 2011, agissant sur proposition de la Commission, le Parlement a adopté une nouvelle loi électorale, l'Acte électorale de l'Assemblée nationale, qui fournit un modèle de liste zébrée<sup>4</sup> pour l'attribution des sièges à la représentation proportionnelle (PR)<sup>5</sup>. Ce système de liste a été utilisé pour la première fois lors de l'élection générale de 2012, et a notamment eu pour résultat de faire entrer au parlement 20 femmes qui n'auraient autrement jamais été en mesure d'y siéger. À l'heure actuelle, les femmes représentent 34,8 pour cent des parlementaires.

Ces dernières années, la commission électorale, en conjonction avec le PNUD, a dispensé des cours BRIDGE<sup>6</sup> sur le genre et les élections au personnel, aux praticiens des médias et aux partis politiques enregistrés auprès de l'EMB. Des formations internes destinées au personnel visent par ailleurs à lui donner les compétences nécessaires pour intégrer le genre dans les processus de planification stratégique, activités et réalisations. Lorsqu'elle recrute de nouveaux membres du personnel, la CEI s'est engagée à renforcer la position des femmes, en particulier aux postes de cadres.

Les représentants de l'EMB du Lesotho ont présenté plusieurs recommandations en matière d'intégration de l'égalité des sexes dans les processus électoraux. Des mesures doivent en particulier être prises pour :

- Rechercher la représentation équilibrée des sexes dans sa composition à tous les niveaux, et mettre en place des mesures incitatives à l'intention des femmes afin qu'elles deviennent administratrices électorales;
- Élaborer une politique sur le genre visant à renforcer la participation des femmes dans les processus électoraux;
- Former le personnel afin qu'il tienne compte des questions de genre;
- Recueillir des statistiques ventilées par sexe sur le processus électorale en vue d'évaluer la participation des femmes et d'identifier les aspects du processus susceptibles d'être améliorés;
- Collaborer avec la société civile en vue promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les décisions des EMB;
- Mettre en place des mécanismes indépendants de suivi en vue d'identifier et de faire rapport sur les stéréotypes sexistes dans le processus électorale ; et
- Identifier les femmes qualifiées pouvant travailler au sein des EMB.

4 Le terme de listes zébrées fait référence à un modèle dans lequel la représentation des femmes sur les listes de candidats n'est pas seulement assurée d'une manière verticale classique - à savoir, par exemple avoir une femme comme candidat situé en troisième place - mais également horizontale entre les différentes listes.

5 Section 47 (2) (b) de l'Acte électorale de l'Assemblée nationale, No 14 de 2011.

6 BRIDGE = Building Resources in Democracy, Governance and Elections (Développement des sources d'information en matière de démocratie, de gouvernance et d'élections).



# Gender

*Integrating gender equality into electoral processes: Stakeholders at work*

## Exemple du Maroc

Le délégué du Maroc a estimé nécessaire de réformer le système électoral en vue de mieux promouvoir l'autonomisation des femmes. Il a toutefois été souligné que les quotas seuls ne sont pas suffisants : une autre priorité importante est d'identifier les moyens de faire activement participer les femmes en tant que candidates et de représentantes élues. Le système de scrutin majoritaire à un tour (SMUT) utilisé au Maroc ne contribue pas à la participation des femmes en raison du fait que celui-ci cible les candidats individuels. Le délégué a recommandé d'encourager les partis politiques à intégrer les femmes au sein de leurs structures et à les présenter comme candidates. Pour ce faire, une solution serait de travailler avec les femmes de tous les partis (par exemple, par le biais d'une plateforme de femmes) ainsi qu'au sein des partis individuels. Une autre option consisterait à avoir des listes complémentaires de femmes. Il a été considéré qu'un système électoral de représentation proportionnelle faciliterait une plus grande participation des femmes au sein du parlement, comme cela a été démontré dans de nombreux autres contextes.

Le délégué a noté que, dans l'idéal, les femmes devraient constituer un tiers de tous les candidats. Dans la réalité, les partis politiques marocains devraient se voir contraints de prendre des mesures, les comportements et barrières culturelles s'opposant à la représentation politique des femmes demeurant vivaces. Un système de mesures incitatives pourrait être mis en place en vue d'aider les partis à identifier et à appuyer les candidates. Un système « de fermeture éclair ou zébré » (horizontal et vertical) pourrait être appliqué pour garantir que suffisamment de femmes sont élues. En plus d'augmenter la représentation des femmes, il convient également de pouvoir compter sur de solides institutions démocratiques. L'égalité des sexes et le développement durable seraient difficiles à atteindre en l'absence d'institutions démocratiques. Depuis les dernières élections parlementaires de novembre 2011, la CEI s'est attachée en priorité à renforcer la participation des femmes ainsi qu'à se préparer pour les prochaines élections législatives.



- Un certain nombre de questions ont été posées concernant l'étude de cas présentée par les panélistes du Ghana. En réponse à une interrogation concernant la manière dont les résultats avaient été donnés aux agents des partis présents dans les bureaux de vote, il a été expliqué que ces derniers avaient reçu des copies papier. Les résultats officiels ont été annoncés au niveau national par le biais des télévisions et des radios, et ont ensuite été publiés dans la presse.
- Il a été ultérieurement précisé que chaque parti avait le droit d'avoir deux agents dans chacun des bureaux de vote du Ghana, un premier pour les élections présidentielles et un autre pour les élections législatives. Les agents des partis se sont vus remettre une feuille de résultats relative à l'élection pour laquelle ils avaient été accrédités par l'EMB.
- La question du vote des forces de sécurité a également été soulevée. Il a été indiqué que des périodes de vote spéciales sont organisées avant le ou les jours des élections dans de nombreux pays afin d'assurer que les membres des forces de sécurité, qui assurent la sécurité les jours d'élections, ont également l'occasion de voter.

- Certains participants ont été interrogés sur le processus dans les cas de possibles divergences entre les résultats obtenus par les différents partis politiques. Il a été noté que, lorsque cela est arrivé, chaque parti a envoyé un délégué participer à une réunion avec le médiateur, au cours de laquelle les différences ont été analysées en commun en vue de rectifier les divergences constatées.
- Des discussions ont également eu lieu sur la manière de gérer l'affectation des électeurs dans les nouveaux bureaux de vote, dans le cas où ils changeaient de lieu de résidence pendant la période comprise entre leur inscription sur les listes électorales et le jour de l'élection. Pendant le débat, plusieurs participants ont indiqué que les listes d'électeurs devraient demeurer ouvertes pour modification jusqu'à la période précédant immédiatement les élections, permettant ainsi aux électeurs qui en ont besoin de s'inscrire après leur changement de résidence. La méthode d'inscription biométrique des électeurs faciliterait la vérification des électeurs et contribuerait à éviter les malversations.
- Plusieurs participants ont discuté des moyens d'action des EMB en cas de divergences dans les résultats électoraux. Il a été noté qu'au Ghana, aucune poursuite spécifique n'existe pour altération des chiffres. Le problème est que, souvent, c'est le personnel qui commet des erreurs, ce qui ne constitue pas une malversation intentionnelle. Il est difficile de prouver qu'une véritable malversation a été perpétrée, et donc, d'engager des poursuites pénales. L'EMB ne peut en outre engager de poursuites au Ghana, cet acte relevant du procureur public.



- S'agissant du Ghana, les panélistes du pays ont indiqué que la participation des partis politiques au niveau local est faible, en raison du fait que le Président est responsable de la nomination des candidats à des postes locaux. Un amendement constitutionnel est envisagé pour ouvrir ces positions aux candidats désirant se présenter.

- En ce qui concerne l'acceptation des résultats, il a été noté qu'au Mali, les ONG de femmes ont joué un rôle actif. Il était très important pour les femmes de s'impliquer en vue de favoriser des élections pacifiques et crédibles. Les OSC ont également été actives dans l'observation de la période préélectorale, en vue de pouvoir dresser un tableau complet du processus électoral.

## Points saillants des discussions

- Suite à la présentation faite par les panélistes maliens, des questions ont été posées au sujet de la conduite des élections dans un contexte de haute insécurité. Les intervenants qui ont répondu ont indiqué que la majeure partie du territoire du Mali était sous contrôle gouvernemental, et que les Nations Unies et les troupes nationales étaient déployées en vue de garantir la sécurité. Un accord s'appuyant sur une feuille de route a par ailleurs été conclu entre les partis politiques et le gouvernement, dans lequel chacun s'engage à accepter les résultats.

- Les débats concernant les présentations sur le genre se sont concentrés sur la question de savoir si les femmes étaient plutôt enclines à voter pour des candidats ou des candidates (ou si le genre n'avait pas d'importance). Il a aussi été noté que si la présence de femmes au sein des parlements est importante, elle n'est pas suffisante en soi pour assurer l'adoption de réformes tenant compte des disparités entre les sexes. Il est nécessaire de faire davantage pour expliquer aux citoyens (aux hommes comme aux femmes) pourquoi ils doivent envisager de voter pour une candidate. En outre, après l'élection d'une candidate, il convient de s'engager en vue de poursuivre le renforcement des capacités des représentantes élues et d'appuyer la création de comités pour l'égalité des sexes ou de groupes de travail de femmes au sein des parlements, etc.

## The Role of Electoral Stakeholders and



## UNE PERSPECTIVE RÉGIONALE :

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DE LA  
COOPÉRATION RÉGIONALE ENTRE  
ET PARMIS LES EMB EN VUE DE  
RENFORCER LA CRÉDIBILITÉ

*Le reste de la conférence de quatre jours a été consacré à réunir les EMB des mêmes groupes géographiques en vue d'évaluer la manière dont leurs régions respectives progressaient sur le plan de la coopération horizontale.*

Dans les régions où il n'existe pas d'association EMB formelle, la discussion s'est focalisée sur la manière d'améliorer la coopération. Figurent au nombre des questions abordées pendant les sessions : (1) les domaines qui, selon les EMB, devraient ou pourraient être traités dans le cadre de leur coopération, (2) la manière dont les EMB envisagent la coopération régionale tout au long du cycle électoral, (3) la description des mécanismes déjà mis en place pour faciliter la coopération intra-régionale, (4) l'évaluation du niveau de coopération existant, et (5) la question de savoir si, dans le cas où aucune coopération ou association formelle n'existe à l'heure actuelle, il est ou non positif d'en mettre une en place, et quels devraient être les domaines de coopération.



## Région arabe

Aucune association d'EMB n'existe actuellement dans la région arabe. Les discussions se sont donc en premier lieu focalisées sur la question de savoir s'il serait positif d'en avoir une. L'ensemble des participants ont estimé qu'une association régionale permettrait de fournir un appui important aux EMB de la région. Les discussions se sont également portées sur le type de format qu'une telle association devrait adopter. Si certains des intervenants ont suggéré qu'une telle association pourrait être établie dans le cadre de la structure de la Ligue arabe, la majorité d'entre eux ont considéré qu'elle devrait prendre la forme d'une entité indépendante, distincte des structures multilatérales existantes. Les participants se sont accordés sur le fait que la décision devait émaner des EMB et non pas des gouvernements ou d'autres entités. Les partenaires internationaux pourraient appuyer la création de l'association, en apportant leurs connaissances comparatives.

Figurent au nombre des questions principales qui, selon les intervenants, devraient être traitées et se voir accorder un caractère prioritaire dans une association : le vote à l'étranger, le renforcement des capacités, l'éducation des électeurs, l'argent en politique, l'analyse comparative du cadre réglementaire des élections dans les différents pays, les systèmes électoraux, les relations entre les EMB et les gouvernements, et les normes internationales en matière d'élections.

Il a été convenu qu'une association pourrait promouvoir le transfert des connaissances et dispenser une formation au personnel sur le plan du renforcement des capacités. L'association pourrait commencer par intégrer en son sein les EMB qui sont déjà désireux et en mesure de travailler les uns avec les autres à ce stade, les autres devenant membres dans un second temps. L'opinion dominante parmi les participants a été que les gouvernements en tant que tels ne devraient pas faire partie de l'association. Dans le cas des EMB fondés sur le modèle gouvernemental, seuls les ministères responsables des élections en seraient membres.

Les participants ont souligné qu'une association pourrait contribuer à améliorer les relations avec les autres parties prenantes et créer la confiance. Les tribunaux et conseils constitutionnels ont déjà une association dans la région, qui pourrait aider les EMB dans leurs efforts visant à collaborer au niveau régional avec d'autres parties prenantes. Les OSC sont également organisées en coalitions régionales, qui couvrent quelque 17 pays de la région. Si aucune association régionale n'existe à l'heure actuelle au niveau des médias, ces derniers devraient également être encouragés à créer un organe similaire. Une coopération étroite entre une association régionale d'EMB et des associations d'autres parties prenantes devrait être envisagée chaque fois que possible.

Les principaux défis identifiés au cours des discussions sont liés au fait que les EMB de la région relèvent de modèles différents (gouvernementaux, indépendants et mixtes). Non seulement ces différences peuvent avoir un impact sur la manière dont ils fonctionnent, mais leur niveau d'expérience varie également. Il a été convenu qu'une réunion annuelle constituerait un forum utile pour échanger les expériences. Une telle réunion devrait cependant être précédée par des visites chez divers EMB de la région, dans le but de mieux se familiariser avec la situation de leurs partenaires régionaux.

## Europe

L'Association des agents électoraux européens (ACEEEO) a été créée en 1991 par six EMB, et possède aujourd'hui 25 membres au total. Elle est enregistrée en tant qu'ONG à but non lucratif, et coopère avec les autres acteurs de la région travaillant dans le domaine des élections, y compris les Nations Unies, la Communauté d'États indépendants (CEI), le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), le Conseil de l'Europe (CdE) et l'International Foundation for Electoral Systems (IFES – la Fondation internationale pour les systèmes électoraux).

La structure de l'association comporte une Assemblée générale de 25 membres ainsi qu'un conseil d'administration composé de sept personnes. Elle a une présidence tournante ainsi qu'un secrétariat. Le secrétariat a d'abord été géré par un EMB, puis un secrétariat indépendant a été créé en tant qu'institution permanente, qui emploie actuellement trois personnes à plein temps. L'ACEEEO est ouverte à tous les EMB de la région.

L'association entreprend de nombreuses activités, mais, plus particulièrement, elle (1) appuie la création d'EMB indépendants dans la région, (2) motive les membres à être actifs sur des questions spécifiques, (3) crée et entretient des relations avec d'autres parties prenantes, (4) rédige et publie des documents et d'autres articles d'information, et (5) a un site Internet qui vise à éduquer les personnes qui vont voter pour la première fois. Le plan de travail annuel se focalise chaque année sur différents domaines thématiques, qui sont mis en œuvre à l'intérieur et à l'extérieur de l'association.

## Afrique

Un processus de démocratisation est en cours en Afrique. Les EMB de la région sont de modèles différents et en sont à des niveaux variés de développement, ce qui n'est pas étonnant compte tenu de la diversité des pays concernés. Un certain nombre d'organes régionaux et continentaux participant à leur travail général sont impliqués dans les élections. Figurent parmi eux l'Association des autorités électorales africaines (AAEA), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le principal objectif de ces organisations est de renforcer la crédibilité et la durabilité des élections. Elles partagent leurs expériences et mettent leurs ressources en commun, l'appui de pair à pair étant fortement appuyé et facilité. Il est important d'établir des mécanismes juridiques en vue d'appuyer la coopération.

Des défis se posent en ce qui concerne le financement de l'AAEA : celui-ci devrait être assuré par les EMB, mais ce n'est pas toujours le cas. Les États membres spécifiques sont libres d'appliquer les recommandations fournies par les associations, qui sont basées sur le volontariat. On rencontre également des cas de double adhésion, les mêmes EMB étant membres de différents organes. Une des raisons expliquant pourquoi de nombreux EMB ont des difficultés à avancer sur ce point est que, parfois, les gouvernements ne ratifient pas les instruments juridiques nécessaires.

Les membres de l'EMB considèrent que la coopération Sud-Sud est d'importance primordiale tout au long du cycle électoral. En particulier, les participants ont mis en exergue les questions cruciales suivantes : la durabilité (le financement des élections), l'utilisation de la technologie, la violence électorale, la justice électorale et la sensibilisation aux spécificités sexuelles.

L'AAEA entreprend des missions d'établissement des faits et d'évaluation auprès des États membres. Il a toutefois été noté que la méthode doit être améliorée. Il est reconnu qu'en général, la démocratie électorale et le volontarisme doivent être encore renforcés, notamment en ce qui concerne le recrutement du personnel gérant les bureaux de vote, en vue de réduire les coûts et d'accroître l'engagement des personnes. Une autre question mise en exergue a été le besoin d'améliorer la collecte de fonds en vue d'être en mesure d'entreprendre autant d'activités que possible au moyen du budget ordinaire.



- Un participant issu de la région arabe a suggéré de vérifier si les participants de sa région étaient clairement en faveur de la création d'une association régionale d'EMB. Un vote à main levée a montré sans ambiguïté que la majorité des participants de la région arabe présents à la séance plénière étaient favorables à une telle création. Il a été convenu que, sur la base des expériences des pays africains et européens, qui sont déjà désireux et prêts à le faire, il conviendrait de préparer le terrain pour la mise en place d'une association d'EMB arabes, chacun la rejoignant à son rythme.

- Une préoccupation a été exprimée quant à l'aptitude de l'ACEEEO de jouer ce rôle, compte tenu du fait que certains de ses membres ont des références discutables, ayant été impliqués dans des affaires d'activités frauduleuses ou ayant permis à de telles activités de se produire. Certains membres des EMB ne sont en outre pas indépendants.

régions à cet égard.

- Une question a été posée sur le fait de savoir si une association serait créée selon une approche ascendante ou descendante. Les participants ont noté que les expériences les plus réussies résultaient d'une approche ascendante. Pour ce faire, un appui peut être recherché auprès des partenaires internationaux. Une nouvelle association régionale doit d'abord commencer à travailler, sans trop se focaliser sur les fonds, procédures, etc.

## Points saillants des discussions

- Il a été demandé au comité technique de se réunir en juin 2014 en vue d'assurer le suivi des discussions tenues pendant la conférence. Le premier objectif de cette réunion devrait être de se mettre d'accord sur la manière de créer l'association. Les représentants de l'ACEEEO ont exprimé leur volonté d'accueillir une délégation de représentants arabes à son siège, en vue de partager des expériences et suggestions de manière plus approfondie.

- Les discussions se sont alors focalisées sur la question de savoir comment et si il convenait de faire la différence entre les niveaux techniques et politiques, qui tous deux doivent être gérés par les EMB. Les participants des pays africains ont exprimé le désir de tirer des enseignements des autres

- Les membres des OSC issus de la région arabe qui étaient présents ont exprimé leur volonté d'appuyer la création d'une association d'EMB dans la région.



# AMÉLIORER LE TRAVAIL ENTRE LES EMB ET LES PARTIES PRENANTES :

RÉSUMÉ DES SESSIONS DE TRAVAIL ET  
RECOMMANDATIONS



*Le dernier jour de la Conférence, les participants se sont vus demander de se scinder en quatre groupes de travail distincts. Chaque groupe a été chargé de faire des recommandations sur la manière possible de renforcer la relation entre un EMB et l'une de ses parties prenantes aux processus électoraux. Les parties prenantes concernées étaient (1) les partis politiques, (2) la société civile, (3) les médias et (4) et les autres institutions étatiques.*

L'indépendance des EMB a été considérée comme un facteur déterminant. Lorsqu'un EMB est indépendant, il est plus facile pour les partis politiques de travailler avec celui-ci. Les relations s'avèrent toutefois plus difficiles lorsqu'un EMB fait partie du gouvernement, car il peut y avoir une perception que l'EMB favorise le parti au pouvoir, et continuera de le faire. Les EMB doivent déployer davantage d'efforts pour montrer aux partis politiques que ce n'est pas le cas, en travaillant de manière impartiale avec tous les partis.

Il a été noté que les EMB peuvent être soumis à des pressions politiques de la part du gouvernement – et, dans certains cas, cela peut se traduire par un dialogue limité ou non-existant avec les partis d'opposition. Les participants ont été unanimes à estimer qu'un EMB doit toujours se comporter de manière impartiale, à la fois à l'égard du gouvernement et des partis politiques d'opposition.

Il a été jugé extrêmement important de créer des structures permanentes pour encourager la collaboration entre les partis politiques et les EMB d'une manière non-hiérarchique, les deux parties étant conscientes du caractère mutuellement bénéfique de leur travail en commun.

Les relations entre les EMB et les partis politiques sont compliquées par le fait que les partis politiques sont engagés dans une lutte pour le pouvoir, chacun d'eux occupant une position différente sur l'échiquier politique. Cette lutte se trouve encore accentuée pendant les élections, moment où les EMB doivent faire office de médiateur. La création de codes éthiques ou de conduite, négociés conjointement entre les partis politiques et les EMB, peut contribuer à faciliter la tâche de médiation. L'expérience de ces pays montre que l'environnement général est beaucoup plus calme dans ces conditions, et que le taux de participation est supérieur.

Après les élections, la coopération des EMP avec les partis politiques a tendance à être plus facile, compte tenu du fait que les questions abordées sont d'intérêt commun – par exemple, en matière d'éducation civique et de renforcement de la participation des citoyens. D'un autre côté, la motivation est plus faible, car il n'y a aucune question urgente à traiter. Les EMB peuvent inviter les partis politiques à participer à certaines activités, en passant au préalable un accord sur celles qui présentent un intérêt commun. Les EMB peuvent également jouer un rôle dans la promotion de la coordination entre les partis politiques. Les exercices d'enseignements tirés généralement conduits par les EMB après un processus électoral peuvent également être enrichies par les remarques faites par les partis politiques, aidant ainsi les EMB à améliorer leurs performances en vue des prochaines élections.

Dans certains pays, le cadre juridique comprend des dispositions sur la manière dont un EMB doit interagir avec les partis politiques. Si aucune disposition juridique n'existe à cet égard, des accords volontaires peuvent être recherchés en vue de créer des structures de collaboration permanentes entre les EMB et les partis politiques.

Les EMB rencontrent une difficulté lorsque des partis politiques ne concourent qu'une seule fois à une élection spécifique. Dans ce cas, il est difficile de s'engager auprès d'eux de manière permanente. Il est également presque impossible pour un EMB d'entretenir des relations de travail efficaces avec chaque parti dans les situations où des centaines de partis politiques existent. Il est à conseiller dans cette éventualité d'établir des critères au niveau de l'interaction avec les partis politiques. Il peut par exemple s'avérer utile de fixer un ou plusieurs seuils liés à la participation à l'élection la plus récente, au pourcentage de votes obtenus à la faveur des dernières élections, à la présence à l'échelle nationale, etc.

## GRUPE 1

les EMB et  
les partis  
politiques/  
candidats

## GRUPE 1

### les EMB et les partis politiques/ candidats

La législation existante est un sujet qui peut avoir un impact majeur sur les relations entre les EMB et les partis politiques. Si les EMB ne sont pas responsables de la législation électorale, leur principale tâche est toutefois de mettre en œuvre les dispositions figurant dans celle-ci. Les EMB peuvent établir des réglementations et des instructions exécutive dans le cadre juridique fourni. Si un cadre juridique est faible ou déficient, cela peut créer un environnement défavorable à la participation des partis politiques, entachant la crédibilité générale du processus électoral. Les EMB se trouvent toutefois assez démunis face à de telles situations. Des élections techniquement bien gérées, organisées en vertu de cadres juridiques déficients, conduisent presque toujours à des élections déficientes.

Les EMB sont confrontés à d'autres défis lorsque les partis politiques sont divisés en factions internes différentes, et que des désaccords se font jour quant au choix de la personne chargée de les représenter au sein d'un EMB. Une solution possible est de s'appuyer sur les statuts du parti. Pour ce qui est des situations dans lesquelles des partis plus importants ne veulent pas être regroupés avec d'autres partis plus modestes (ou travailler avec eux), les participants du groupe de travail ont convenu que, en principe, toutes les parties devraient s'engager auprès d'un EMB de manière similaire – et vice versa. Diverses options doivent toutefois être examinées en vue d'assurer la participation de tous les partis, que ce soit ensemble ou dans des cadres différents, etc.

Le groupe de travail a également discuté de la manière de travailler en coopération avec les candidats indépendants. La plupart des participants ont convenu qu'il était facile de s'engager auprès de tels candidats à des élections de niveau exécutif (par exemple, à un poste de président ou de gouverneur), mais qu'il en allait autrement pour les conseillers et les élections législatives.

En ce qui concerne la manière de contrôler les activités des partis politiques, l'opinion générale a été que les exigences juridiques pour l'enregistrement des partis politiques doivent être suffisantes et contenir des dispositions claires sur la manière de contrôler l'application de ces règles par les partis. Un consensus s'est dégagé sur le fait que les EMB ne doivent pas être chargés de l'enregistrement des partis politiques, une telle responsabilité créant un fardeau additionnel et pouvant créer des tensions dans leurs interactions avec les partis politiques. Il est préférable qu'une autre institution assume ce rôle.

Les participants au groupe de travail ont largement convenu que la réglementation sur les finances des partis politiques doit également être de la responsabilité d'un autre organe. Les expériences sont toutefois très différentes d'un pays à l'autre. Dans certains, le pouvoir législatif national est responsable du contrôle, alors que dans d'autres, c'est l'EMB qui joue ce rôle. Les participants ont souligné que les EMB doivent en général focaliser leur travail sur l'organisation des élections. Dans le cas de différends impossibles à régler entre un EMB et un ou plusieurs partis politiques, le pouvoir judiciaire doit intervenir pour arbitrer.

Des suggestions ont été présentées sur la manière de collaborer avec les partis politiques entre les cycles électoraux. Il a notamment été proposé de conduire des consultations avec les partis afin de recueillir leurs commentaires sur des questions électorales telles que le système électoral, le nombre minimum de candidats sur les listes nationales, les questions de financement, les procédures et la justice électorale. À l'approche des élections, les EMB pourraient partager des projets d'instructions exécutive avec les partis politiques et appuyer la formation des agents de partis en matière de procédures électorales.

Enfin, les participants de ce groupe de travail ont souligné qu'il était important de reconnaître que si les EMB sont des parties prenantes majeures aux élections, ils ne sont pas les seules. Pour que des élections soient couronnées de succès et crédibles, il faut que les représentants de chaque secteur de parties prenantes (partis politiques, société civile, médias, institutions étatiques) accomplissent leurs tâches le plus efficacement possible. Si les comités consultatifs des partis politiques sont extrêmement utiles et qu'il conviendrait de favoriser leur création à titre permanent, les décisions et la responsabilité finales sont assumées par les EMB.

## GROUPE 2

### EMB et OSC

Il est utile de distinguer les différentes étapes du cycle électoral au moment d'évaluer les différents domaines de coopération possibles entre la société civile et les EMB. Le fait de savoir si les activités peuvent et doivent être réalisées ensemble dépend souvent de leur période de mise en œuvre : avant, pendant ou après l'élection.

Parmi les domaines de coopération mentionnés ont notamment été cités le renforcement des capacités, la sensibilisation aux spécificités sexuelles, l'éducation des électeurs et l'observation électorale. Les OSC ont pour valeur ajoutée distincte d'être capables de fournir aux EMB des informations fiables émanant du niveau local. Dans la plupart des cas, les EMB n'ont pas la capacité ou l'aptitude à le faire eux-mêmes. Les OSC coopèrent également en tant que partenaires pour la réalisation d'audits du processus électoral et pour promouvoir les discussions à propos des réformes électorales.

Les efforts déployés pour améliorer la collaboration entre les EMB et les OSC présentent à la fois de multiples défis et opportunités. Il a été reconnu que la communication et la confiance mutuelle sous-tendent de telles relations. La confiance doit être instaurée sur le long terme et grâce à des activités communes. Travailler sur des questions spécifiques suscitant l'intérêt des deux partenaires peut également permettre de renforcer la nature mutuellement bénéfique des relations.

Les cadres juridiques sont parfois ambigus quant aux devoirs et responsabilités respectives des EMB et de la société civile. Cela est susceptible de créer des conflits, qui peuvent être surmontés grâce à la réalisation d'activités ciblées de renforcement des capacités, en vue de clarifier les responsabilités spécifiques et de renforcer les connaissances mutuelles.

Certains participants au groupe de travail ont noté que, dans certains cas, les EMB et les OSC se trouvent en concurrence au niveau des ressources des donateurs – par exemple, dans le domaine des activités d'éducation des électeurs. La meilleure solution à cet égard est la plus simple : travailler ensemble en vue du meilleur résultat possible. Un consensus doit être réuni sur ce qu'il convient de réaliser, par qui et quand. Une fois que les rôles, les responsabilités et les activités ont été clairement définis, la mise en œuvre ne se heurte généralement à aucune difficulté majeure. Certains participants ont estimé que les OSC sont parfois cooptés en raison de leurs opinions politiques. Dans de tels cas, il est difficile pour les EMB de créer une relation de travail favorable avec elles. Un autre intervenant a noté qu'un EMB peut ne pas avoir la volonté politique suffisante pour travailler avec la société civile, voyant les OSC comme des menaces ou des opposants.

Un des principaux défis à relever est de trouver la manière de maintenir la coopération tout au long du cycle électoral. Une manière possible d'avancer à cet égard pourrait être de travailler ensemble sur des questions électorales générales, telles que l'inscription des électeurs, l'inscription au parti et des candidats, et les systèmes électoraux.

Dans l'ensemble, les participants au groupe de travail se sont accordés pour reconnaître que le niveau de crédibilité des élections augmente lorsque les EMB collaborent largement et efficacement avec les OSC. Le niveau d'indépendance des OSC est toutefois souvent déterminant, les relations les meilleures et les plus efficaces étant possibles avec les groupes de la société civile les plus indépendants et forts dont le travail complète celui des EMB.

## GROUPE 3

### EMB et médias

Le paysage médiatique varie énormément en fonction du pays. La qualité et le niveau d'indépendance des médias d'un pays ont un impact direct sur le type de relations qu'un EMB peut avoir avec les médias. Les participants au groupe de travail ont convenu que des médias libres et non censurés constituent un pilier essentiel d'une démocratie. Dans certains cas, toutefois, les médias sont corrompus par les partis concernés.

Le fait que les EMB interagissent avec les médias tout au long du cycle électoral sur des thèmes spécifiques, se rapportant à une étape spécifique du cycle, a été jugé positif. La fréquence des réunions doit varier en fonction de la période électorale concernée. Entre les élections, des réunions peuvent être organisées tous les trois mois environ, mais pendant les processus électoraux, elles devraient idéalement l'être de manière hebdomadaire, si possible.

Les participants ont tous reconnu l'importance d'un code de conduite pour les médias. Un tel code pourrait être élaboré par les représentants des médias eux-mêmes, avec l'appui d'un EMB. Dans l'idéal, un code de conduite pourrait faciliter le travail des médias et des EMB, dans la mesure où il établirait clairement les règles du jeu. Pour qu'un tel code soit efficace, il doit comporter un mécanisme de contrôle assorti de sanctions, même s'il ne s'agit que de rendre publics les noms des coupables.

Il a été généralement convenu que tenter de censurer les médias n'est pas une bonne idée. Cela a au contraire été considéré comme contreproductif et susceptible de se retourner contre les personnes essayant de censurer ce secteur. Il est préférable de coopérer avec les médias - qu'ils soient traditionnels ou qu'il s'agisse des réseaux sociaux - plutôt que de travailler contre eux.

Les professionnels des médias présents dans le groupe de travail ont estimé que les EMB doivent être beaucoup mieux équipés pour traiter avec les médias. A leurs yeux, les EMB devraient recruter du personnel professionnel habitué des médias en vue de superviser la coopération et la collaboration. Il a été suggéré que le personnel des EMB soit formé avec des représentants des médias sur les questions électorales. Plusieurs lieux possibles pourraient être envisagés pour une telle formation, dont des universités, des associations de médias ou même les EMB eux-mêmes. Une stratégie médiatique ancrée dans le contexte – et non pas une stratégie médiatique superficielle dictée les événements - doit être élaborée par les EMB et les médias. L'appui de partenaires internationaux est bénéfique pour aider les EMB à élaborer ces stratégies.

Étant donné le caractère hautement prioritaire de la crédibilité pour les processus électoraux, il est nécessaire de traiter toute question pouvant impacter la crédibilité d'un EMB dès qu'elle émerge, et ce, de manière professionnelle.

Une étroite collaboration avec les médias offre souvent l'opportunité de faire directement face à la question des discours de haine. Sur ce point, selon les participants du groupe de travail, le signalement par les EMB de toute violation de la loi aux services de maintien de l'ordre peut s'avérer être la meilleure approche, plutôt que d'essayer de résoudre le problème par eux-mêmes. La question du climat d'insécurité dans lequel les représentants des médias doivent souvent exercer leur métier a également été soulevée, certains participants demandant l'aide des EMB pour améliorer leurs conditions de travail.

Les participants ont examiné les défis qui se posent s'agissant de la couverture médiatique équitable des élections, et des différents moyens de mettre tous les candidats sur un pied d'égalité. Au minimum, selon la quasi-totalité des intervenants, un temps d'antenne devrait être accordé à chacun des candidats sur les médias publics. L'augmentation des sommes d'argent consacrées à la promotion des campagnes électorales a été jugée alarmante. Les participants ont estimé nécessaire de trouver des moyens de réduire et de contrôler cette tendance, afin d'éviter de saper la crédibilité des processus électoraux dans leur ensemble.

En ce qui concerne la veille médiatique pendant les élections, il a été considéré que cette tâche devrait être confiée à des entités professionnelles non gouvernementales, et que les EMB ne devraient pas directement assumer cette tâche eux-mêmes. Ils pourraient toutefois conclure un contrat avec des agences de veille médiatique pour accomplir ce travail sous leur supervision.

## GROUPE 4

### EMB et autres organisations étatiques

Les institutions étatiques ont un rôle important à jouer dans tout cycle électoral. Ce rôle peut entre autres englober la fourniture de la sécurité, l'appui d'un EMB grâce à l'apport de personnel temporaire, la réalisation d'activités électorales (par exemple, l'inscription des électeurs). Le niveau de l'implication gouvernementale peut avoir un impact sur la crédibilité des élections. Cette dernière est par exemple impactée négativement lorsque les institutions étatiques ont une influence trop importante sur le processus électoral. Le même effet se produit lorsque le travail est mené à bien en l'absence de transparence suffisante, et il n'existe pas de cadre juridique clair pour les activités ou le chevauchement des activités réalisées en coopération entre un EMB et d'autres institutions étatiques. Pour les participants au groupe de travail, le montant du budget alloué et le décaissement des fonds en temps opportun sont des facteurs étroitement liés pouvant avoir un impact négatif sur la crédibilité d'une élection. Enfin, un manque de formation et de connaissances sur les processus et structures électorales de la part des fonctionnaires risque également d'impacter négativement la qualité des processus électoraux.

L'insuffisance de la coordination et de la coopération entre les différentes institutions étatiques participant au processus électoral est un obstacle majeur à la collaboration. Une telle situation peut avoir un impact important sur la manière dont elles interagissent avec un EMB, quel que soit le modèle. Parfois, il n'existe pas de définition claire des paramètres de coopération. Enfin, il existe des liens entre indépendance et crédibilité d'une part, rapport coût-efficacité et durabilité d'autre part. C'est tout particulièrement le cas en ce qui concerne les EMB nouvellement créés, qui doivent travailler beaucoup plus pour établir la crédibilité si elles dépendent des institutions étatiques.

Les participants au groupe de travail ont examiné une palette de recommandations visant à améliorer les relations de travail entre les EMB et les autres institutions étatiques. La plupart ont estimé que les EMB doivent fixer les règles et que les organes étatiques pertinents doivent les respecter d'une manière professionnelle et impartiale. Pour ce faire, des procédures claires de collaboration doivent être élaborées et rendues publiques. Ces procédures doivent s'appuyer par exemple sur des mémorandums d'accord (MoU) ou des contrats, assortis de plans opérationnels précis. Il faut définir clairement les mandats respectifs dans la loi, et ces dispositions doivent être appliquées avec constance. La planification du travail et les consultations doivent être menées à bien de manière formelle et informelle, régulièrement tout au long du cycle électoral. Il est important que le budget fourni pour les EMB soit décidé et décaissé sans faire l'objet d'ingérences politiques. A cette fin, les participants au groupe de travail ont estimé préférable que la plupart des activités liées au budget soient supervisées directement par le parlement, plutôt que par un organe gouvernemental. Enfin, les institutions étatiques ont été considérées comme un partenaire important pour le renforcement des capacités (notamment dans le domaine du développement de l'alphabétisation). Celles-ci doivent travailler en coopération avec les EMB tout au long du cycle électoral.

## Remarques de clôture

Dans leurs remarques de clôture, les représentants de la Commission électorale indépendante de Jordanie, de l'Union européenne et du PNUD ont félicité l'ensemble des participants et des organisateurs pour leur fructueux échange d'expériences. Ils se sont montrés confiants sur le fait que les échanges des jours passés encourageraient les administrations électorales et autres parties prenantes aux processus électoraux à travailler à améliorer leur engagement dans l'avenir.

Ils ont toutefois souligné que les élections sont une course au pouvoir, et donnent parfois lieu à des luttes intenses qui éprouvent les limites de ce qui est légalement autorisé. S'il appartient aux administrations électorales d'assurer la crédibilité technique des élections, la crédibilité globale des élections ne dépend en dernier ressort pas d'eux, compte tenu du fait qu'elles n'ont pas de contrôle ou d'influence sur tous les facteurs pouvant assurer que les règles du jeu sont respectées par toutes les parties prenantes. Dans certains cas, les règles elles-mêmes ne sont pas acceptées par certaines parties prenantes, ce qui met en péril le processus électoral dans son ensemble, indépendamment de la qualité du travail réalisé par l'administration électorale.



# ANNEXE

## ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE





 A graphic featuring a handprint with a map of Jordan inside it, set against a large, stylized letter 'C'. The word "CREDIBILITY" is written in a bold, blue, sans-serif font, curving around the right side of the 'C'.
 

**CREDIBILITY**

## Joint EC-UNDP Thematic Workshop

### REINFORCING CREDIBILITY AND ACCEPTANCE OF ELECTORAL PROCESSES:

The role of electoral stakeholders and  
electoral administrations

Dead Sea, Jordan 7-11 April 2014

# AGENDA



EC-UNDP

Joint Task Force on Electoral Assistance

[www.ec-undp-electoralassistance.org](http://www.ec-undp-electoralassistance.org)

Monday  
7 April

# Day 1

## OPENING CEREMONY

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>09.30 – 11.00</b> | Registration of participants at the conference room:<br>Grand Ball Room - Movenpick Hotel  |
| <b>11.00 – 11.30</b> | Coffee served at the Grand Ball Room   |
| <b>11.30 – 12.15</b> | <p><b>Opening ceremony</b></p> <p>Keynote by<br/>H. E. <i>Riyad Al Shaka</i>, Deputy Chairman of the Independent Election Commission/ of Jordan</p> <p>Keynote by<br/>H. E. <i>Joana Wronecka</i>, EU Ambassador to Jordan</p> <p>Keynote by<br/>H. E. <i>Sima Bahous</i>, UN Assistant Secretary General/UNDP Assistant Administrator and Regional Director Regional Bureau for Arab States</p> |
| <b>12.15 – 13.00</b> | Group picture  |
| <b>13.00 – 14.00</b> | Lunch Break  |



|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>14.00 – 14.30</b> | <b>Conference aims, presentation of the agenda and national delegations</b>   |
| Speakers:            | <i>Gianpiero Catozzi</i> , UNDP Senior Electoral Assistance Advisor, EC-UNDP Joint Task Force on Electoral Assistance<br><i>Raquel Rico-Bernabe</i> , UNDP Electoral Assistance Advisor, EC-UNDP Joint Task Force on Electoral Assistance |

## DEFINING CONCEPTS

|                      |   |
|----------------------|---|
| Moderator:           | <i>Badrieh Belbisi</i> , Deputy Secretary General of the Independent Election Commission of Jordan                      |
| <b>14.30 – 14.50</b> | <b>Defining the conceptual framework: What do we understand by credibility of electoral processes?</b>                  |
| Speaker:             | <i>Rafael Lopez-Pintor</i> , Independent electoral expert   |
| <b>14.50 – 15.10</b> | <b>The impact of EMBs and other election stakeholders on the credibility and acceptance of an electoral process</b>     |
| Speaker:             | <i>Carlos Valenzuela</i> , Chief Electoral Advisor, UNDP Electoral support in Egypt, Libya and Tunisia                  |
| <b>15.10 – 15.30</b> | <b>Key principles that promote the credibility of electoral processes and acceptance of results</b>                     |
| Speaker:             | <i>Hiroko Miyamura</i> , Team Leader Country Support, UN Electoral Assistance Division, Department of Political Affairs |
| <b>15.30 – 16.00</b> | <b>Questions and discussion</b>   |
| <b>16.00 – 16.30</b> | <b>Coffee Break</b>   |

## THE IMPACT OF OTHER STATE INSTITUTIONS IN THE CREDIBILITY OF ELECTIONS

|                      |   |
|----------------------|---|
| Moderator:           | <i>Notemba Tjipueja</i> , Chairperson of the Electoral Commission of Namibia  |
| <b>16.30 – 16.50</b> | <b>The involvement of government and its impact on the credibility of the process</b>                                       |
| Speaker:             | <i>Ilona Tip</i> , Operations Director, Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA)                      |
| <b>16.50 – 17.10</b> | <b>Electoral justice and the role of electoral dispute resolution mechanisms on the overall acceptance of the elections</b> |
| Speaker:             | <i>Adriaan Stoop</i> , Lawyer, independent electoral expert   |
| <b>17.10 – 17.30</b> | <b>Electoral security and its impact on electoral processes</b>   |
| Speaker:             | <i>Niall McCann</i> , UNDP Lead Electoral Advisor   |
| <b>17.30 – 18.00</b> | <b>Questions and discussion</b>   |
| <b>20:00</b>         | <b>Welcome dinner hosted by the Independent Election Commission of Jordan</b>   |

Day 2  
Tuesday  
8 April

## POLITICAL PARTIES AND CANDIDATES

|                      |   |
|----------------------|---|
| Moderator:           | <i>Bouah Mathieu Bile</i> , UN (BINUCA/PNUD) Senior Electoral Advisor, Central African Republic   |
| <b>09.00 – 09.20</b> | <b>The role and impact of political parties and candidates in ensuring credible and accepted elections</b>                                  |
| Speaker:             | <i>Dr. Arianit Shehu</i> , Senior Country Director, National Democratic Institute (NDI) Jordan  |
| <b>09.20 – 09.40</b> | <b>What mechanisms can electoral administrations put in place to increase the collaboration with political parties and candidates?</b>      |
| Speaker:             | <i>Francisco Cobos-Flores</i> , Independent electoral expert  |
| <b>09.40 – 10.00</b> | <b>What is the role and responsibility of electoral authorities and electoral contenders in a potentially conflict/delicate situation?</b>  |
| Speaker:             | Honorable Justice <i>Salvador Nava-Gomar</i> , Justice, Electoral Tribunal of the Federal Judiciary, Mexico                                 |
| <b>10.00 – 10.30</b> | <b>Questions and discussion</b>   |
| <b>10.30 – 11.00</b> | <b>Coffee Break</b>   |
| Moderator:           | <i>Dr. Ali Darabkeh</i> , Secretary General of the Independent Election Commission, Jordan  |
| <b>11.00 – 11.20</b> | <b>What mechanisms can electoral administrations and political parties put in place to combat electoral fraud and political corruption?</b> |
| Speaker:             | <i>Hermann Thiel</i> , Chief of Party IFES Jordan   |
| <b>11.20 – 11.40</b> | <b>Money in politics: Should electoral administration have a role in monitoring party financing and electoral campaign financing?</b>       |
| Speaker:             | <i>Carlos Navarro</i> , Director of International Studies and Projects, Federal Electoral Institute of Mexico (IFE)                         |
| <b>11.40 – 12.00</b> | <b>Is a code of conduct sufficient to ensure that political parties and candidates abide to an electoral contest?</b>                       |
| Speaker:             | <i>Jerome Scheltens</i> , Programme manager Tanzania and Libya, The Netherlands Institute for Multiparty Democracy (NIMD)                   |
| <b>12.00 – 12.30</b> | <b>Questions and discussion</b>   |
| <b>12.30 – 14.00</b> | <b>Lunch Break</b>  |



## COUNTRY EXPERIENCES

|                      |  |
|----------------------|--|
| Moderator:           | <i>Dr. Iuri Ciocan</i> , President of the Central Electoral Commission, Moldova  |
| <b>14.00 – 14.20</b> | <b>Bosnia Herzegovina:</b> How does the Central Election Commission deal with political parties and ethnicity issues?  |
| Speaker:             | <i>Irena Hadziabdic</i> , Member of the Central Election Commission, Bosnia and Herzegovina  |
| <b>14.20 – 14.40</b> | <b>The Americas:</b> The challenge of accepting electoral results  |
| Speaker:             | <i>Manuel Carrillo</i> , Chief of Staff, International Affairs Unit, Federal Electoral Institute of Mexico (IFE)   |
| <b>14.40 – 15.00</b> | <b>Liberia:</b> The role and impact of political parties and candidates in ensuring credible and accepted elections  |
| Speaker:             | <i>C.A. Lamin Lighe</i> , Executive Director, National Elections Commission of Liberia   |
| <b>15.00 – 15.30</b> | <b>Questions and discussion</b>  |
| <b>15.30 – 16.00</b> | <b>Coffee Break</b>  |
| Moderator:           | <i>Laguerre Nael Mitchel</i> , Office of the Prime Minister, Haiti   |
| <b>16.00 – 16.20</b> | <b>Pakistan:</b> Lessons learned from recent experience  |
| Speaker:             | <i>Syed Sher Afgan</i> , Additional Secretary, Election Commission of Pakistan   |
| <b>16.20 – 16.40</b> | <b>Madagascar:</b> The participation of political parties within the EMB deliberations: challenges and opportunities   |
| Speakers:            | <i>Beatrice Attalah</i> , President of the Independent National Electoral Commission of the Transition (CENI-T) of Madagascar<br><i>Fatma Samoura</i> , UNDP Resident Representative in Madagascar |
| <b>16.40 – 17.30</b> | <b>Questions and discussion</b>  |

# Day 3

Wednesday  
9 April

## MEDIA, CIVIL SOCIETY AND ELECTORAL OBSERVERS

|                      |  |
|----------------------|--|
| Moderator:           | <i>Andre Mpungwe Songo</i> , Vice President, National Independent Electoral Commission of the Democratic Republic of Congo |
| <b>09.00 – 09.20</b> | <b>The role of the media on the overall trust and acceptance of electoral processes</b>                                    |
| Speaker:             | <i>Younis Mjahed</i> , President, Journalists Union of Morocco (SNPM)  |
| <b>09.20 – 09.40</b> | <b>Has social media changed the role of media in electoral processes?</b>  |
| Speaker:             | <i>Dr. Annette M. Fath-Lihic</i> , Senior Programme Manager Electoral Processes, International IDEA                        |
| <b>09.40 – 10.00</b> | <b>Measures that EMBs can take to foster media's impact on the credibility of the process</b>                              |
| Speaker:             | <i>James Deann</i> , Director, Policy and Learning, BBC Media Action   |
| <b>10.00 – 10.30</b> | <b>Questions and discussion</b>  |
| <b>10.30 – 11.00</b> | <b>Coffee Break</b>  |
| Moderator:           | Honorable Justice <i>Esau Elliot Chulu</i> , Commissioner of the Electoral Commission of Zambia                            |
| <b>11.00 – 11.20</b> | <b>Civil society and electoral administration: working together in voter education</b>                                     |
| Speaker:             | <i>Oscar V. K. Bloh</i> , Director, Search for Common Ground, Liberia  |
| <b>11.20 – 11.40</b> | <b>Domestic Electoral observation: impact and responsibility over the electoral process</b>                                |
| Speaker:             | <i>Luis Jimbo</i> , President of the Angolan Institute of Electoral Systems and Democracy (IASSED)                         |
| <b>11.40 – 12.00</b> | <b>Civil Society, a watchdog or an implementing partner? Is there a conflict of interest?</b>                              |
| Speaker:             | <i>Roman Udot</i> , Director of GOLOS regional association, Russia   |
| <b>12.00 – 12.30</b> | <b>Questions and discussion</b>  |
| <b>12.30 – 14.00</b> | <b>Lunch Break</b>   |



## COUNTRY EXPERIENCES

|                      |  |
|----------------------|--|
| Moderator:           | <i>Lothar Boksteen</i> , Head of the Central Main Polling Station of Suriname  |
| <b>14.00 – 14.20</b> | <b>Tunisia:</b> Democracy in transition: The role of Civil Society in the electoral process<br><i>Lessons learned from the 2011 election and the way forward</i>             |
| Speakers:            | <i>Mourad Ben Mouelli</i> , Vice President of the Independent High Authority for Elections (ISIE), Tunisia<br><i>Leila Bahria</i> , representative of Marsad Chahed, Tunisia |
| <b>14.20 – 14.40</b> | <b>Nepal:</b> Efforts made to include civil society, media and observers in the electoral process  |
| Speaker:             | <i>Neel Kantha Uprety</i> , Chief Election Commissioner, Nepal   |
| <b>14.40 – 15.00</b> | <b>Lessons learned from international observation:</b> impact on the credibility of electoral processes  |
| Speaker:             | <i>Emanuele Giaufret</i> , Head of Division, Democracy and Election Observation, European External Action Service  |
| <b>15.00 – 15.30</b> | <b>Questions and discussion</b>  |
| <b>15.30 – 16.00</b> | <b>Coffee Break</b>  |
| Moderator:           | <i>Tatevik Ohanyan</i> , Member of the Central Electoral Commission of Armenia   |
| <b>16.00 – 16.20</b> | <b>Palestine:</b> Positioning CEC towards fostering ties with civil society  |
| Speakers:            | <i>Hisham Kuhail</i> , CEO Central Elections Commission, Palestine<br><i>CSO representative from Palestine</i>   |
| <b>16.20 – 16.40</b> | <b>Kenya:</b> The Kenyan election 2013: the role of the media in general and the factual discussion programme Sema Kenya (Kenya Speaks)                                      |
| Speaker:             | <i>Dr. Angela W. Muriithi</i> , Research Manager, East Africa BBC Media Action, Kenya  |
| <b>16.40 – 17.00</b> | <b>Jordan:</b> Efforts made to include civil society, media and observers in the electoral process   |
| Speaker:             | <i>Bushra Abu Shahout</i> , Director of Policies and Institutional Development, Independent Election Commission of Jordan  |
| <b>17.00 – 17.30</b> | <b>Questions and discussion</b>  |

# Day 4

Thursday  
10 April

## STAKEHOLDERS AT WORK SHARING LESSONS LEARNED

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Moderator:                           | <i>Mchanga H. Mjaka</i> , Commissioner, National Electoral Commission of Tanzania  |
| <b>09.00 – 09.45</b><br><b>GHANA</b> | <b>Accepting Electoral results:<br/>Ghana Joint Party Election Results Monitoring Project (J-PERM)</b>   |
| Facilitator:                         | <i>David Ekow Appiah</i> , UNDP Ghana  |
| Speakers:                            | <i>Georgina Opoku Amankwaa</i> , Deputy Chairman (Finance & Administration), Electoral Commission of Ghana<br><i>Hamid Kodie Fisa</i> , Principal Electoral Officer, Electoral Commission of Ghana<br><i>Emmanuel Wilson</i> , representative of the People's National Convention (PNC)<br><i>Peter Mac Manu</i> , representative of the New Patriotic Party (NPP)<br><i>Ahmed Gedel</i> , representative of the National Democratic Congress (NDC)<br><i>William Dowokpor</i> , representative of the Progressive Peoples Party (PPP)<br><i>James Kwabena Bomfeh</i> , representative of the Convention Peoples Party (CPP) |
| <b>09.45 – 10.15</b>                 | <b>Questions and discussion</b>  |
| <b>10.15 – 10.45</b>                 | <b>Coffee Break</b>  |
| Moderator:                           | <i>Maarten Halfff</i> , UNDP Chief Technical Adviser, Jordan   |
| <b>10.45 – 11.30</b><br><b>MALI</b>  | <b>Cooperation between electoral stakeholders:<br/>The experience of Mali in the post-conflict elections</b>   |
| Facilitator:                         | <i>Alain Ayadokoun</i> , UNDP Chief Technical Advisor, Mali  |
| Speakers:                            | <i>Moussa Sinko Coulibaly</i> , Minister of Territorial Administration<br><i>Mamadou Diamoutani</i> , President of the National Independent Electoral Commission of Mali (CENI)<br><i>Colonel N'Tio Bengaly</i> , Director of the Electoral Registry Bureau<br><i>Moriba Sinayoko</i> , President of the Electoral Logistics Commission<br><i>Traoré Nana Sissako</i> , Groupe PIVOT (Centre AOUA KEITA) – civil society<br><i>Aliou Djim</i> , URTEL Media  |
| <b>11.30 – 12.00</b>                 | <b>Questions and discussion</b>  |





|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Moderator:                            | <i>Lefterije Lleshi</i> , Chairwoman of Central Election Commission of Albania   |
| <b>12.00 – 12.30</b><br><b>GENDER</b> | <b>Integrating gender equality into electoral processes: stakeholders at work</b>  |
| Speakers:                             | <i>Errebbah Khadija</i> , National Coordinator, member of the Women Democratic Association, Morocco<br><i>Mamosebi Pholo</i> , Independent Electoral Commission, Lesotho<br><i>UN Women representative</i> |
| <b>12.30 – 13.00</b>                  | <b>Questions and discussion</b>  |
| <b>13.00 – 14.00</b>                  | <b>Lunch Break</b>   |

## A REGIONAL PERSPECTIVE: CHALLENGES AND OPPORTUNITIES OF REGIONAL COOPERATION

|   |  |
|---|--|
| Moderator:                                      | <i>Rafael Lopez-Pintor</i> , Independent electoral expert                            |
| <b>14.00 – 15.30</b><br><b>BreakoutSessions</b> | <b>Group 1: Arab League</b>  |
| Facilitator:                                    | <i>Luis Martinez-Betanzos</i> , UNDP Regional Electoral Advisor, Arab States         |
|   | <b>Group 2: ACEEEO</b>   |
| Facilitator:                                    | <i>Zsolt Szolnoki</i> , Secretary General Association of European Election Officials |
|   | <b>Group 3: Africa (AU, ECOWAS and SADC ECF)</b>                                     |
| Facilitator:                                    | <i>Ricardo Godinho Gomes</i> , Programme Manager, UNDP Cape Verde                    |
| <b>15.30 – 16.00</b>                            | <b>Coffee Break</b>  |
| <b>16.00 – 17.30</b>                            | <b>Facilitators report and plenary discussion</b>                                    |

Friday  
**11 April**

# Day 5

## IMPROVING THE WORK BETWEEN EMBs AND STAKEHOLDERS

|   |   |
|---|---|
| Moderator:                                | <i>Gianpiero Catozzi</i> , UNDP Senior Electoral Assistance Advisor, EC-UNDP Joint Task Force on Electoral Assistance |
| <b>09.00 – 09.15</b><br>Plenary Room      | <i>Presentation of groups work and methodology</i>  |
| <b>09.15 – 10.30</b><br>Breakout Sessions | <b>Group 1: EMB and political parties/candidates</b>  |
| Facilitator:                              | <i>Raquel Rico-Bernabe</i> , UNDP Electoral Assistance Advisor, EC-UNDP Joint Task Force on Electoral Assistance      |
|   | <b>Group 2: EMB and CSOs</b>  |
| Facilitator:                              | <i>Dieudonné Tshiyoyo</i> , UNDP Regional Electoral Advisor, Africa   |
|   | <b>Group 3: EMB and the media</b>   |
| Facilitator:                              | <i>James Deann</i> , Director, Policy and Learning BBC Media Action   |
|   | <b>Group 4: EMB and other state organizations</b>   |
| Facilitator:                              | <i>Aleida Ferreira</i> , UNDP Electoral Policy Advisor  |
| <b>10.30 – 11.00</b>                      | <b>Coffee Break</b>   |
| <b>11.00 – 12.30</b>                      | <b>Plenary discussion and recommendations</b>   |



EC-UNDP  
Joint Task Force on Electoral Assistance

[www.ec-undp-electoralassistance.org](http://www.ec-undp-electoralassistance.org)

|                      |  |
|----------------------|--|
| Moderator:           | <i>Pierre Harzé</i> , Deputy Country Director, UNDP Brussels office  |
| <b>12.30 – 13.00</b> | <b>Closing of the Conference</b><br>Keynote by<br>H. E. <i>Mr. Riyad Al Shaka</i> , Deputy Chairman of the Independent Election Commission of Jordan<br>Keynote by<br>H. E. <i>Jean-Louis Ville</i> , Head of Unit, Governance, Democracy, Gender and Human Rights, European Commission/ EuropeAid<br>Keynote by<br>H. E. <i>Magdy Martínez-Solimán</i> , Director, a.i. Bureau for Development Policy, UNDP |
| <b>13.00 – 14.00</b> | <b>Lunch</b>   |



CREDIBILITY



**EC-UNDP**  
**Joint Task Force on Electoral Assistance**  
[www.ec-undp-electoralassistance.org](http://www.ec-undp-electoralassistance.org)

Cette conférence a été organisée par :



*Empowered lives.  
Resilient nations.*

En collaboration avec :



Avec le soutien de :

Swedish International Development  
Cooperation Agency



**GPECS**  
Global Programme for Electoral Cycle Support



UNDP Office in Jordan  
Regional Electoral Support  
project for Middle East and North Africa

